



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



COUR DES COMPTES
CHAMBRE DES AFFAIRES
BUDGETAIRES ET FINANCIERES

N°011 /2022 /CC /SG /GC

Date : 12 décembre 2022

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES GESTION 2019

Décembre 2022

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
AVERTISSEMENT	3
DELIBERE	4
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019.....	7
CHAPITRE I : OPERATIONS DU BUDGET GENERAL	10
1. RECETTES DU BUDGET GENERAL.....	10
1.1 PREVISIONS ET REALISATIONS DES RECETTES INTERNES	11
1.1.1 Recettes fiscales	12
1.1.2. Recettes non fiscales	15
1.1.3. Autres recettes internes	16
1.1.4. Exécution des recettes par comptable principal	18
1.2. RECETTES EXTERNES.....	18
1.2.1. Réalisations des recettes externes	18
1.2.2. Évolution récente des recettes externes.....	19
2. DEPENSES DU BUDGET GENERAL	20
2.1. DEPENSES ORDINAIRES	21
2.1.1. Dette publique	21
2.1.2. Autres dépenses ordinaires	28
2.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33
2.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes	33
2.2.2. Dépenses d'investissements sur ressources externes	35
CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	39
1. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	39
2. CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	40
3. SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	41
3.1. SOLDES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE.....	42
3.1.1 Solde du Fonds national de retraite (FNR)	43
3.1.2. Soldes des autres comptes d'affectation spéciale.....	43
3.2. SOLDES DES AUTRES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	43
3.2.1. Solde des comptes de commerce	44
3.2.2. Solde des comptes de prêts	44
3.2.3. Solde des comptes d'avances	45
3.2.4. Solde des comptes de garanties et d'avalis	45
CHAPITRE III : LES OPERATIONS DE TRESORERIE	46
1. PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE	46
DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	47
CHAPITRE I : GESTION DES CREDITS DU BUDGET GENERAL.....	47
1. APERÇU GENERAL DES MODIFICATIONS DE CREDITS DU BUDGET GENERAL EN 2019	47
1.1. MODIFICATIONS PAR VOIE LEGISLATIVE	47
1.2. MODIFICATIONS PAR VOIE REGLEMENTAIRE	48
2. GESTION DES CREDITS DU BUDGET GENERAL	49
2.1. GESTION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES ORDINAIRES	49
2.1.1. Modifications des crédits	49
2.1.1.2 Utilisation des crédits relatifs aux dépenses ordinaires.....	51
2.2. GESTION DES CREDITS APPLICABLES AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT	56
2.2.1. Crédits applicables aux dépenses d'investissement sur ressources internes	56
2.2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes	60
CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	62
1. MODIFICATION DES CREDITS	62
2. UTILISATION DES CREDITS	62
3. REPORTS DES SOLDES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	62
LISTE DES TABLEAUX	64
LISTE DES GRAPHIQUES.....	65
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	66
ANNEXES.....	67

Sigles et abréviations

ACDI : Agence canadienne pour le Développement international
BAD : Banque africaine de Développement
BADEA : Banque arabe pour le Développement économique en Afrique
BCI : Budget consolidé d'Investissement
BEI : Banque européenne d'Investissement
BG : Budget général
BID : Banque islamique de Développement
BIRD : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque ouest africaine de Développement
CAS : Comptes d'affectation spéciale
CAO : Compte administratif de l'ordonnateur
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CST : Comptes spéciaux du Trésor
DALOCC : Décret d'application de la loi organique sur la Cour des Comptes
DPE : Dette publique extérieure
DDP : Direction de la Dette publique
DGB : Direction générale du Budget
DGC : Déclaration générale de Conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit
DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FAD : Fonds africain de Développement
FED : Fonds européen de Développement
FIDA : Fonds international de Développement agricole
FKDEA : Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe
FMI : Fonds Monétaire International
FND : Fonds nordique de Développement
FNR : Fonds national de Retraite
GIZ : Agence internationale de Coopération allemande pour le Développement
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IDA : Agence internationale pour le Développement
KFW : Organisme de la Coopération allemande
LFI : Loi de Finances initiale
LFR : Loi de Finances rectificative
LOCC : Loi organique sur la Cour des Comptes
LOLF : Loi organique relative aux Lois de Finances
MFB : Ministère des Finances et du Budget
OPEP : Organisation des Pays exportateurs de Pétrole
PACASEN : Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal
PGT : Paierie générale du Trésor
PIB : Produit intérieur brut
PLR : Projet de loi de règlement
PPTE : Pays pauvres très endettés
RELF : Rapport d'exécution des lois de Finances
RGT : Recette générale du Trésor
TPR : Trésorerie Paierie régionale
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africains
USAID : Agence américaine pour le Développement international

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 modifiée, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « *la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances* ».

L'article 50 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances qui précise les modalités de cette assistance, prévoit que « le projet de loi de règlement est accompagné du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics ».

Le Rapport sur l'Exécution des Lois de Finances (RELF) et la Déclaration générale de Conformité (DGC) qui sont annexés au projet de loi de règlement (PLR), doivent permettre à l'Assemblée nationale d'apprécier la gestion des opérations financières de l'Etat et au Ministre des Finances et du Budget de prendre les mesures appropriées en vue de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la Cour.

Le PLR doit être « *déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte* », conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n°2011-15 organique relative aux lois de finances du 08 juillet 2011.

A la lecture combinée des articles 185 et 188 du décret n°2011-1880 du 08 juillet 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique, le PLR de l'année 2019 devait être déposé à la Cour des Comptes au plus tard le 30 juin 2020. Cependant, la Cour a effectivement reçu le PLR le 07 juillet 2021, soit plus de 12 mois de retard.

Le présent rapport définitif sur l'exécution des lois de finances de l'année 2019 tient compte des explications et justifications fournies par le MFB dans le cadre de la phase contradictoire.

DELIBERE

Le présent rapport définitif est établi en application des alinéas premier et deuxième de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes, en vertu desquels « *la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.*

Il est arrêté, conformément aux dispositions des articles 17 et 19 de la loi n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, 14, 40 à 44 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités de la loi organique précitée, par les Chambres Réunies, en sa séance du 12 décembre 2022.

Etaient présents :

Monsieur Abdoul Madjib GUEYE, Président de Chambre, Président de séance ;

Monsieur Joseph NDOUR, Président de Chambre ;

Monsieur Babacar BAKHOUM, Président de Chambre ;

Monsieur Arfang Sana DABO, Conseiller maître ;

Monsieur Thierno Idrissa Arona DIA, Conseiller maître ;

Monsieur Papa Gallo LAKH, Conseiller référendaire ;

Madame Khady NDAO DIAGNE, Conseiller référendaire, Rapporteur ;

Monsieur Papa Demba DIAO, Conseiller ;

Monsieur Amedy DIENG, Conseiller ;

Monsieur Adiyatoulaye GUEYE, Avocat général ;

Avec l'assistance de Maître Issa GUEYE, Greffier en Chef.

Introduction

Le budget de l'année 2019 a été exécuté dans un contexte marqué par une crise internationale multiforme ayant contribué à un resserrement de la croissance mondiale. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance du produit intérieur brut mondial s'est établi à 2,8% en 2019 contre 3,6% en 2018, soit un repli de 0,8 point de pourcentage en glissement annuel.

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 6,1% en 2019 en faveur notamment de l'embellie notée dans la production industrielle et au niveau des services au Sénégal, au Mali, au Togo et en Guinée Bissau. Toutefois, cette croissance est en repli de 0,3% comparativement à l'année 2018 où elle s'établissait à 6,4%, telle que indiquée dans le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA de juin 2020.

Au niveau national, selon le projet de loi de Règlement (PLR), l'activité économique de l'année 2019 a affiché une croissance de 5,3%. Ce niveau de croissance est expliqué, d'une part, par les progrès significatifs résultant de la mise en œuvre des projets, des programmes et des réformes et d'autre part, par l'évolution positive de la valeur ajoutée de certaines branches d'activité notamment l'agriculture, les industries extractives, la fabrication de produits chimiques, la construction, le commerce. Cependant par rapport à 2018, le taux de croissance est en repli de 1,1%.

La loi n°2018-29 du 19 décembre 2018 portant loi de finances initiale pour l'année 2019 indique un contexte d'élaboration marqué par le début de mise en œuvre de la phase II du PSE (2019-2023). A cet effet, la stratégie budgétaire mise en place par le Gouvernement porte essentiellement :

- en matière de recettes, sur la poursuite de la modernisation des administrations fiscales et douanières, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales ;
- en matière de dépenses, sur la poursuite de la politique de maîtrise du déficit budgétaire et des mesures d'économie sur certains postes de dépenses.

Ainsi, la loi de finances initiale de l'année 2019 a prévu des ressources et des charges du budget de l'État équilibrées à 4 071,77 milliards de F CFA contre 3 709,10 milliards de F CFA en 2018 soit une hausse de 362,67 milliards de F CFA en valeur absolue, et 9,77% en valeur relative.

En cours d'année, la première loi de finances rectificative n°2019-13 du 08 juillet 2019 (LFR1) a revu les prévisions initiales du budget général et des comptes spéciaux du Trésor à 3 988,63 milliards de F CFA, soit une diminution de 2%.

Les prévisions de recettes revues à la baisse concernent les recettes fiscales, les dons budgétaires et les tirages sur prêts projets. En revanche, les prévisions initiales d'emprunt connaissent une hausse de 350%. Les prévisions initiales de dépenses d'investissement sur ressources extérieures sont également réduites de 150 milliards de F CFA, soit 15%.

La seconde loi de finances rectificative n°2019-15 du 22 novembre 2019 (LFR2) a porté les prévisions de ressources et de charges du budget général à 4 092,74 milliards de F CFA, soit une hausse 104,11 milliards de F CFA par rapport à la LFR1.

Ainsi, les emprunts ont augmenté de 100 milliards de F CFA et les recettes non fiscales ont crû de 4,1 milliards de F CFA, issus des frais de péages Ila-Touba-AIBD- Mbour-Thiès. Au titre des dépenses, les crédits supplémentaires ouverts par la LFR2 sont alloués aux obligations impayées, notamment à celles des secteurs de l'énergie et des BTP.

Selon le projet de loi de règlement (PLR), l'exécution du budget fait ressortir des réalisations de recettes d'un montant de 4 147,18 milliards de F CFA pour des prévisions de 4 092,74 milliards de F CFA, soit une plus-value de 54,44 milliards de F CFA. Les dépenses réalisées s'élèvent à 4 141,58 milliards de F CFA pour des prévisions de 4 130,40 milliards de F CFA, soit un dépassement de 11,18 milliards de F CFA.

Le PLR affiche également un solde budgétaire global positif de 5 599 099 379 F CFA, arrondi à 5,60 milliards de F CFA dans le présent rapport. Il résulte d'un solde négatif du budget général de 23,12 milliards de F CFA et d'un solde positif des CST de 28,72 milliards de F CFA.

Le présent rapport analyse les résultats généraux de l'exécution des lois de finances (Première partie) et vérifie la bonne gestion des autorisations budgétaires (deuxième partie), conformément aux dispositions des articles 42 et 43 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 portant application de la loi organique sur la Cour des Comptes.

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2019

Cette première partie du rapport se fixe comme objectif d'analyser les résultats généraux de l'exécution des lois de finances au titre de l'année 2019 tels qu'arrêtés dans le PLR. Les prévisions et les réalisations y relatives sont présentées de manière synthétique dans le tableau n°1 qui suit :

Tableau n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR1			Prévisions LFR2			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	3 937,62	3 937,62	0,00	3 852,68	3 852,68	0,00	3 956,79	3 956,79	0,00	4 008,24	4 031,36	-23,12
- BUDGET GENERAL (hors opérations de trésorerie)	3 005,59	3 347,64	-342,05	2 892,82	3 262,70	-369,88	2 896,93	3 366,81	-469,88	2 908,72	3 495,74	-587,02
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.1.1. RECETTES INTERNES	2 765,59			2 652,82			2 656,93			2 700,85		
<i>Recettes fiscales</i>	2 534,00			2 434,00			2 435,86			2 358,14		
<i>Recettes non fiscales</i>	123,44			123,44			125,69			115,92		
<i>Autres recettes internes</i>	108,15			95,38			95,38			226,79		
Recettes exceptionnelles	60,98			60,98			60,98			58,37		
Remboursements prêts rétrocedés	3			3			3			0,14		
Dons programmes	44,17			31,4			31,4			168,28		
Emission de bon du Trésor*	0			0								
Emprunts programme*	65			294,9			294,9			125,29		
Autres emprunts*	316,17			264,1			364,1			419,79		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		2 503,46			2 518,50			2 645,95			2 643,02	
Titre 1 Dette publique		863,17			863,17			863,17			807,82	
Intérêts		273,19			273,19			273,19			272,2	
Amortissement*		589,98			589,98			589,98			535,62	
Titre 2 Personnel		743,41			743,41			744,06			744,96	
Titre 3 Fonctionnement		314,65			305,8			296,52			384,83	
Titre 4 Transferts courants		582,23			606,12			742,2			705,41	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		643,3			693,32			669,98			626,03	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		86,31			72,35			72,96			62,45	
Titre 6 Transfert en Capital		556,99			620,97			597,02			563,58	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.2.1. Ressources externes	790,86		0	640,86		0	640,86		0	762,31		0
sur emprunt*	550,86			400,86			400,86			554,44		
sur subventions	240			240			240			207,87		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :		790,86			640,86			640,86			762,31	
sur emprunt		550,86			400,86			400,86			554,44	
sur subventions		240			240			240			207,87	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	134,15	134,15	0	135,95	135,95	0	135,95	135,95	0	138,95	110,23	28,72
Ressources CST	134,15			135,95			135,95			138,95		
Charges CST		134,15			135,95			135,95			110,23	
Total (I+II)	4 071,77	4 071,77	0,00	3 988,63	3 988,63	0,00	4 092,74	4 092,74	0,00	4 147,19	4 141,59	5,60

* Les opérations de trésorerie concernent en recettes les émissions du bons du Trésor, les emprunts programmes, les autres emprunts et les emprunts sur ressources externes, et en dépenses, l'amortissement de la dette publique.

Il ressort du tableau ci-dessus un résultat global de la gestion de 5,60 milliards de F CFA composé du solde du budget général établi à -23,12 milliards de F CFA et de celui des CST arrêté à 28,72 milliards de F CFA. Comparé à 2018 où le résultat s'établissait à 319,82 milliards de F CFA, le solde budgétaire de 2019 est en nette dégradation.

Le MFB explique la dégradation dudit solde par la baisse des emprunts, la non-prise en charge des rôles de 2019 et l'augmentation des dépenses sociales.

Avant de procéder à l'examen détaillé des résultats généraux des lois de finances de 2019, la Cour rappelle, concernant le référentiel juridique, sa position :

Le PLR de l'année 2019 en son article premier se réfère à la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances pour déterminer le résultat global de la gestion alors que c'est la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances qui est applicable, à l'exception des dispositions différées par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 et ayant trait au budget-programme et à la déconcentration de l'ordonnancement.

En effet, dans le PLR de 2019, l'application de la loi organique n°2001-09 en lieu et place de la loi organique n°2011-15 a conduit au classement, d'une part, des opérations de trésorerie dans les opérations budgétaires et, d'autre part, des recettes externes dans les recettes internes.

Ces classements erronés ont eu comme conséquence de gonfler les recettes internes de l'année avec des ressources de trésorerie chiffrées à 1 099,52 milliards de F CFA et de surestimer les dépenses ordinaires en y intégrant les charges liées à l'amortissement de la dette d'un montant de 535,62 milliards de F CFA. De même, les dons programmes considérés comme des ressources internes sont en réalité des recettes externes.

Ainsi, les recettes totales n'ont ressorti à 4 008,24 milliards de F CFA dans le PLR au lieu de 2 908,72 milliards de F CFA. Ces recettes doivent être réparties entre les recettes internes pour 2 532,57 milliards de F CFA et les recettes externes pour 376,15 milliards de F CFA. Concernant les dépenses relatives au paiement de la dette arrêtée à 807,82 milliards de F CFA, elles doivent être ramenées à 272,20 milliards de F CFA.

Il en résulte, par conséquent, conformément à l'annexe n°19 du présent rapport, un solde réel du budget général de -587,02 milliards de F CFA et un solde budgétaire global de -558,30 milliards de F CFA en lieu et place de celui fixé à 5,60 milliards de F CFA dans le PLR.

L'analyse des résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2019, dans le présent rapport, porte sur les opérations du budget général (chapitre I) et des comptes spéciaux du Trésor (chapitre II), ainsi que sur les opérations de trésorerie (chapitre III).

CHAPITRE I : OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

Les opérations du budget général concernent les recettes et les dépenses.

En 2019, prévues à 3 937,62 milliards de F CFA dans la loi de finances initiale, les recettes et les dépenses du budget général ont été portées à 3 852,68 milliards de F CFA par loi n°2019-13 du 08 juillet 2019 relative à la première loi de finances rectificative, puis à 3 956,79 milliards de F CFA par la seconde loi de finances rectificative, loi n°2019-15 du 22 novembre 2019.

Conformément au tableau n°1 ci-dessus, les recettes du budget général sont établies à 4 008,24 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 956,79 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 101,3%. Les dépenses exécutées s'établissent à 4 031,36 milliards de F CFA contre des prévisions de 3 956,79 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 101,88%. Il en résulte un solde déficitaire en 2019 de 23,12 milliards de F CFA.

En vue de s'assurer de la conformité et de la sincérité du résultat de l'exécution des opérations du budget général, le présent chapitre analyse le détail des recettes et des dépenses qui le composent.

1. RECETTES DU BUDGET GENERAL

Les recettes du budget général sont composées de recettes internes et externes dont la synthèse des prévisions et des réalisations se présente comme suit :

Tableau n°2 : Situation d'exécution des recettes du budget général en 2019

En milliards de F CFA

Ressources	Prévisions définitives	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)
Recettes internes*	3 315,93	3 245,93	-70,00	97,89
Recettes externes	640,86	762,31	121,45	118,95
Totales Recettes	3 956,79	4 008,24	51,45	101,30

*le montant des recettes internes intègre des ressources de trésorerie et des ressources externes (Cf. tableau n°1)

Source : PLR

Les réalisations définitives des recettes du budget général dégagent une plus-value de 51,45 milliards de F CFA, imputable à la forte mobilisation des recettes externes (118,95%).

Les recettes ont enregistré une hausse de 313,30 milliards de F CFA (+3%) en 2019 par rapport à 2018, en liaison avec la progression des recettes externes (+24%) atténuée par le repli des recettes internes (-1%).

L'évolution de l'exécution globale des recettes (internes et externes) de 2015 à 2019 se présente comme indiqué au tableau n°3 suivant :

Tableau n°3 : Évolution des recettes de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Nature recette	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes internes (hors emprunt) (1)	1 803,28	2 198,47	2 196,65	2 180,87	2 700,85
Emprunts (2)	461,07	757,7	891,15	1 100,19	545,08
Total recettes internes (3=1+2)	2 264,35	2 956,17	3 087,80	3 281,06	3 245,93
Recettes externes (4)	397,15	467,33	456,55	613,87	762,31
Total recettes (5=4+3)	2 661,50	3 423,50	3 544,35	3 894,93	4 008,24
Variation	Na	28,63%	3,53%	9,89%	2,91%
Part recettes internes /Total recettes (1/5)	67,76%	64,22%	61,98%	55,99%	67,38%
Part recettes externes/Total recettes (4/5)	14,92%	13,65%	12,88%	15,76%	19,02%
Part emprunts/Total recettes (2/5)	17,32%	22,13%	25,14%	28,25%	13,60%

Globalement, sur la période 2015-2019, les recettes totales ont annuellement progressé, passant de 2 661,5 milliards de F CFA à 4 008,24 milliards de F CFA. A l'exception de l'année 2018, les recettes totales ont progressé avec des variations annuelles décroissantes. L'année 2019 enregistre ainsi le plus faible taux de progression des recettes sur la période.

1.1 Prévisions et réalisations des recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes internes. Leur situation d'exécution est présentée au tableau n°4 ci-dessous.

Tableau n°4 : Situation d'exécution des recettes internes en 2019

En milliards de F CFA

Ressources	Réalisations 2018	Prévisions LFI	Prévisions LFR1	Prévisions LFR2	Réalisations 2019	Taux de réalisation (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 980,65	2 534,00	2 434,00	2 435,86	2 358,14	96,81	72,65
Recettes non fiscales	121,55	123,44	123,44	125,69	115,92	92,23	3,57
Autres recettes internes	1 178,86	486,32	654,38	754,38	771,87	102,32	23,78
Total	3 281,06	3 143,76	3 211,82	3 315,93	3 245,93	97,89	100

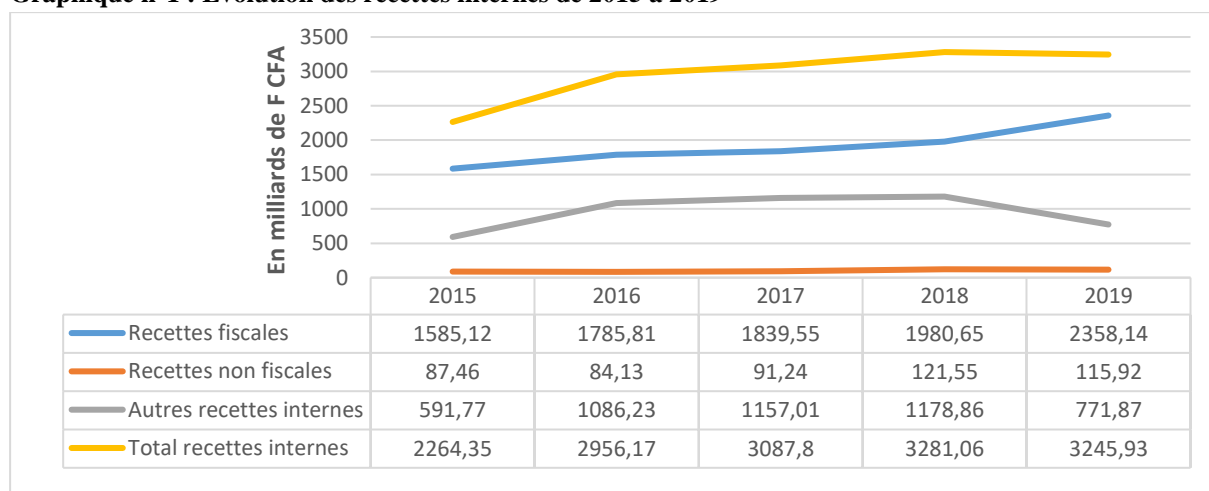
En 2019, les recettes internes sont établies à 3 245,93 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 97,89%, porté par la forte mobilisation des autres recettes internes (102,32%). Les réalisations de recettes affichent ainsi une moins-value de 70,00 milliards de F CFA par rapport aux prévisions et une baisse de 35,13 milliards de F CFA par rapport à celles de 2018.

Les recettes fiscales et les recettes non fiscales dégagent des taux de réalisation respectifs de 96,81% et de 92,23%.

Les recettes fiscales sont prépondérantes dans les recettes internes en 2019 avec une part de 72,65%. Elles sont suivies des autres recettes internes (23,78%). En glissement annuel, les recettes fiscales se sont consolidées de 19,06% en 2019.

L'évolution des recettes internes de 2015 à 2019 est retracée au graphique n°1 suivant.

Graphique n°1 : Évolution des recettes internes de 2015 à 2019



Durant la période 2015-2019, les recettes internes se sont améliorées de 43,35% en passant de 2 264,35 milliards de F CFA en 2015 à 3 245,93 F CFA milliards de F CFA en 2019. Elles sont portées essentiellement par les recettes fiscales qui ont augmenté de 48,77% sur la période. Les autres recettes internes et les recettes non fiscales ont baissé respectivement de 34,52% et de 4,63%.

1.1.1 Recettes fiscales

En 2019, prévues à 2 435,86 milliards de F CFA, les recettes fiscales sont réalisées à hauteur de 2 358,14 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 96,81%. Le tableau n°5 qui suit présente la synthèse des prévisions et réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°5 : Synthèse des prévisions et des réalisations de recettes fiscales

En milliards de F CFA

Recettes fiscales	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	267,70	210,81	- 56,89	78,75	8,94
Impôts/salaires et autres rémunérations	392,90	417,09	24,19	106,16	17,69
Impôts sur le patrimoine	49,21	30,88	- 18,33	62,75	1,31
Autres impôts directs	-	0,90	0,90	Na	0,04
Sous total Impôts directs (1)	709,81	659,68	- 50,13	92,94	27,97
Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	1 203,23	1 236,70	33,47	102,78	52,44
Droits de timbre et d'enregistrement	51,92	49,61	- 2,31	95,55	2,10
Droits et taxes à l'importation	345,13	381,86	36,72	110,64	16,19
Droit et taxe à l'exportation	-	0,01	0,01	Na	0,00
Autres recettes fiscales	125,77	30,28	- 95,49	24,08	1,28
Sous total impôts indirects (2)	1 726,05	1 698,46	- 27,59	98,40	72,03
Total des recettes fiscales (3) = (1) + (2)	2 435,86	2 358,14	- 77,72	96,81	100

Na : Non applicable

Les recettes fiscales se décomposent en impôts directs et en impôts indirects. Les impôts directs sont recouvrés pour un montant de 659,68 milliards de F CFA et les impôts indirects pour 1 698,46 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 27,97% et de 72,03%.

Les impôts indirects constitués essentiellement d'impôts, de taxes intérieures sur les biens et services prédominent dans les recettes fiscales en 2019. Ainsi, entre 2018 et 2019, la bonne tenue des recettes fiscales est imputable aux impôts indirects (+26%). Ces derniers présentent des niveaux de réalisations contrastés, dégageant pour certains des plus-values et pour d'autres des moins-values.

Les postes qui ont réalisé les plus-values les plus importantes sont les droits et taxes à l'importation (36,72 milliards de F CFA), les taxes intérieures sur les biens et services impôts/salaires (33,47 milliards de F CFA) et autres rémunérations (24,19 milliards de F CFA). Leurs taux de réalisation sont respectivement ressortis à 110,64%, 102,78% et 106,16%.

En revanche, les catégories de recettes ayant dégagé des moins-values sont, par ordre d'importance, les « autres recettes fiscales » pour 95,49 milliards de F CFA, les « impôts sur le revenu, le bénéfice et les gains en capital », pour 56,89 milliards de F CFA, les « impôts sur le patrimoine » pour 18,33 milliards de F CFA. Elles sont respectivement réalisées à 24,08%, 78,75% et 62,74%.

Au total, les impôts directs et les impôts indirects enregistrent respectivement des moins-values de 50,13 milliards de F CFA et de 27,59 milliards de F CFA.

Le MFB souligne que l'écart relevé par la Cour résulte de la non prise en comptes des acomptes provisionnels d'un montant de 96 milliards encaissés au titre de l'impôt sur les sociétés. En effet, le produit desdits acomptes n'a pas fait l'objet d'imputation définitive au budget, en raison des retards accusés dans la transmission des rôles d'impôts.

La Cour estime que cette situation a pour effet de minorer les recettes effectives présentées dans les documents de reddition.

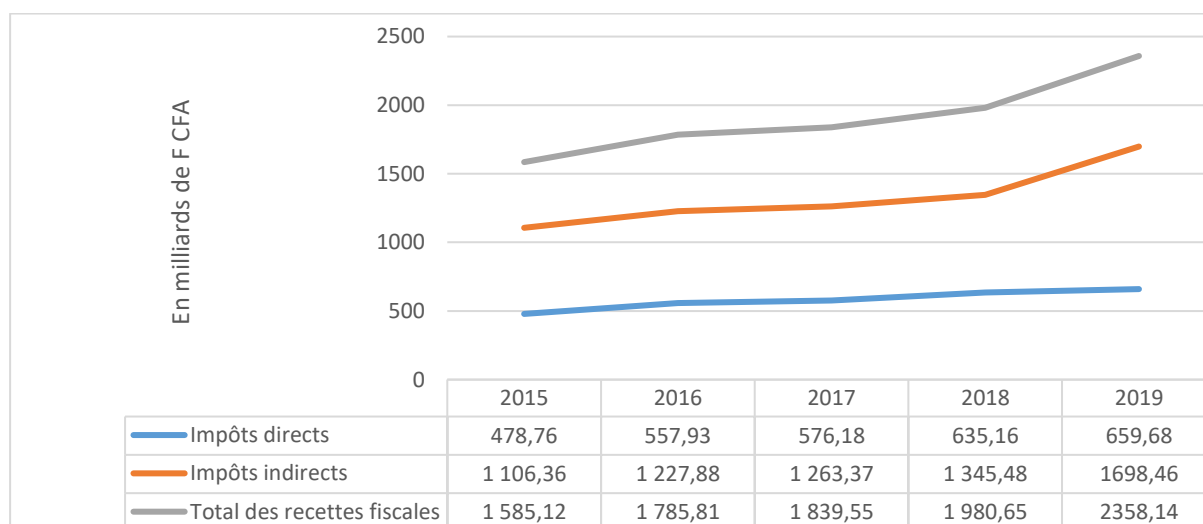
Concernant les moins-values relatives aux impôts indirects, le MFB invoque des difficultés de mise en œuvre des mécanismes liés à la taxation de l'or non monétaire en raison des clauses de stabilité contenues dans les conventions minières et des contraintes techniques pour appréhender les opérations de soutage (opérations commerciales en haute mer).

Recommandation n°01 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de veiller au rattachement des recettes à l'année fiscale de leur encaissement.

Sur la période 2015 à 2019, l'évolution des recettes fiscales est illustrée par le graphique n°2 suivant.

Graphique n°2 : Évolution de l'exécution des recettes fiscales de 2015 à 2019



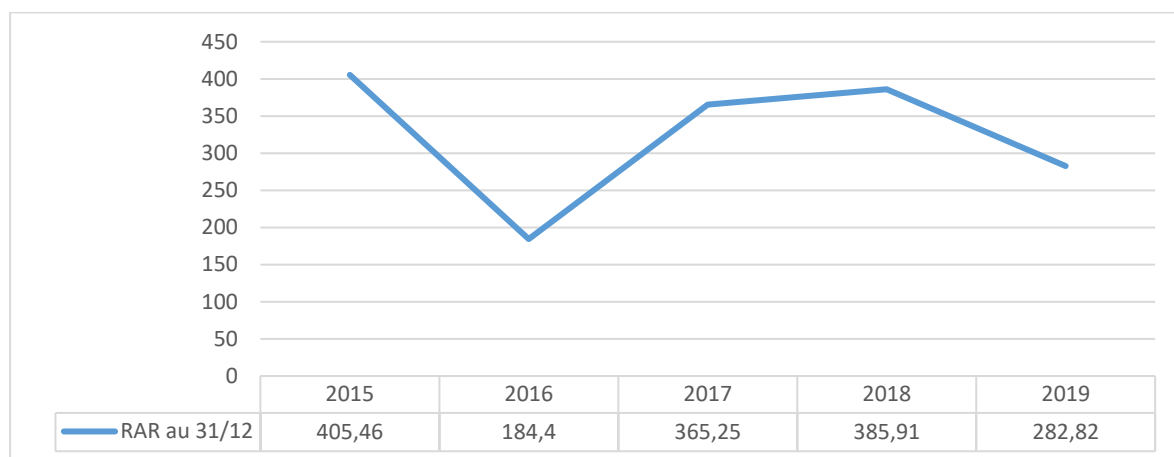
Sur les cinq dernières années, les recettes fiscales sont passées de 1 585,12 milliards de F CFA en 2015 à 2 358,14 milliards de F CFA en 2019, soit une hausse de 773,02 milliards de F CFA. En moyenne, le taux d'évolution des recettes fiscales ressort à 10,60% sur la période.

Les restes à recouvrer sur les impôts directs perçus par voie de rôle ressortent à 282,82 milliards de F CFA à la date du 31 décembre 2019. Ils accusent une baisse de 102,34 milliards de F CFA entre 2018 et 2019.

La situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée à l'annexe n°2. A l'exception des Trésoreries Paieries régionales (TPR) de Kolda, pour 733 145 F CFA, et de Tambacounda, pour 183 988 540 F CFA, aucun droit n'a été pris en charge en 2019 par les autres postes comptables.

Sur la période 2015-2019, les restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle ont évolué de façon contrastée, comme indiquée dans le graphique n°3 qui suit.

Graphique n°3 : Évolution des restes à recouvrer de 2015 à 2019

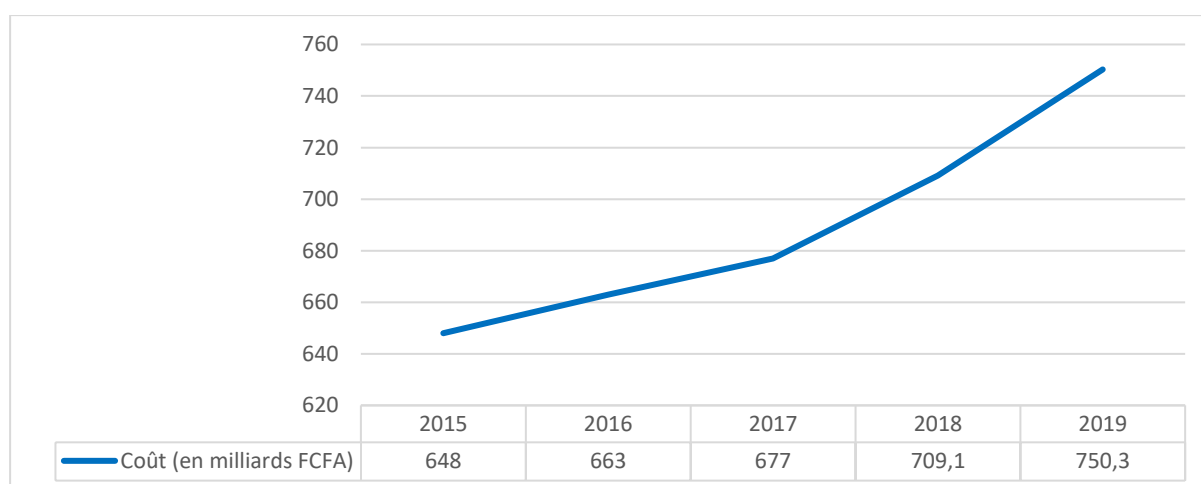


➤ **Les dépenses fiscales**

Outre les restes à recouvrer, les dépenses fiscales sont analysées en référence au rapport d'évaluation budgétaire des dépenses fiscales de 2019 qui fait ressortir un manque à gagner de recettes d'un montant de 750,3 milliards de F CFA.

Le graphique n°4 ci-dessous donne l'évolution des dépenses fiscales sur la période des cinq dernières années.

Graphique n°4 : Évolution des dépenses fiscales de 2015 à 2019



Source : rapport d'évaluation budgétaire des dépenses fiscales de 2019

Les dépenses fiscales connaissent une augmentation de 41,2 milliards de F CFA entre 2018 et 2019 pour s'établir à 750,3 milliards de F CFA, soit un taux de croissance annuel moyen de 3%.

➤ **Le taux de pression fiscale**

Le taux de pression fiscale est un critère de convergence fixé par l'UEMOA. Il est le résultat du rapport entre le volume des recettes fiscales et le PIB, exprimé en pourcentage. Le taux de pression fiscale réalisé en 2019 est de 17,07% contre 15,18% en 2018, soit une hausse de 1,89 point comme indiqué dans le tableau n°6 suivant :

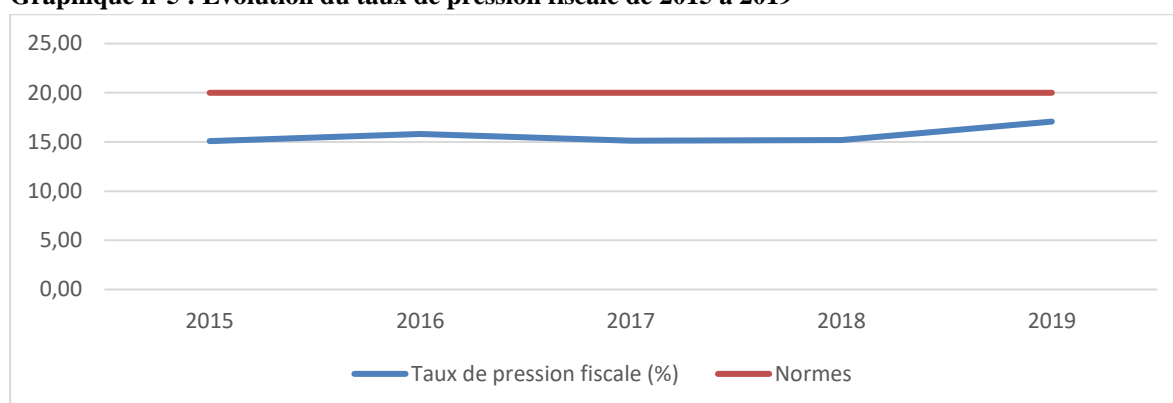
Tableau n°6 : Taux de pression fiscale en 2019

Total des recettes fiscales (1)	2358,13
PIB nominal*(2)	13814,7
Taux de pression fiscale (%) (3) = (1)/(2)	17,07

Source : DPEE

La Cour relève qu'en 2019, le Sénégal n'a pas satisfait le critère de convergence de l'UEMOA relatif au taux de pression fiscale, fixé à un minimum de 20%.

Le graphique n°5 ci-après présente l'évolution du taux de pression fiscale sur la période 2015 à 2019.

Graphique n°5 : Évolution du taux de pression fiscale de 2015 à 2019

1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent 3,57% des recettes internes de l'année 2019. Elles sont réparties en revenu de l'entreprise et du domaine, droits et frais administratifs, amendes et condamnations pécuniaires, produits financiers et autres recettes.

Elles sont analysées à travers leur situation d'exécution présentée dans le tableau n°7 ci-dessous.

Tableau n°7 : Situation d'exécution des recettes non fiscales en 2019

En milliards de F CFA

Nature de la recette non fiscale	LFR2 (1)	Réalisations (2)	Ecart (3=2-1)	Taux d'exécution %	Part en %
Revenu de l'entreprise et du domaine	54 300 000 000	66 232 821 295	11 932 821 295	121,98%	57,14%
Droits et frais administratifs	0	1 139 786 801	1 139 786 801	Na	0,98%
Amendes et condamnations pécuniaires	0	814 427 353	814 427 353	Na	0,70%
Produits financiers	45 100 000 000	45 452 984 287	352 984 287	100,78%	39,21%
Autres recettes non fiscales	26 286 497 000	2 280 923 217	-24 005 573 783	8,68%	1,97%
Total	125 686 497 000	115 920 942 953	-9 765 554 047	92,23%	100,00%

Na : Non applicable

Les recettes non fiscales sont réalisées en 2019 à hauteur de 115,92 milliards de F CFA contre une prévision de 125,69 milliards de F CFA dans la LFR2, soit un taux de réalisation de **92,23%**. Toutefois, elles enregistrent une baisse de 5,63 milliards de F CFA par rapport à 2018.

Les « Revenus de l'entreprise et du domaine » et les « Produits financiers » enregistrent les réalisations les plus importantes avec respectivement 66,23 milliards de F CFA et 45,45 milliards de F CFA représentant 96,35% du total des recettes non fiscales. Ils dégagent des plus-values pour des montants respectifs de 11,93 milliards de F CFA et 0,35 milliard de F CFA.

Les réalisations relatives aux « *droits et frais administratifs* » et aux « *amendes et condamnations pécuniaires* » se chiffrent, respectivement à 1,13 milliard de F CFA et 0,81 milliard de F CFA. Elles sont traitées dans le PLR comme des plus-values alors qu'aucune prévision les concernant n'a été faite dans les lois de finances au titre de l'année 2019.

Les moins-values de 24 milliards de F CFA enregistrées dans le recouvrement des recettes non fiscales sont imputables au poste « *Autres recettes non fiscales* ».

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°8 ci-dessous :

Tableau n°8 : Évolution des recettes non fiscales de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2015	2016	2017	2018	2019	Taux d'évolution 19/18
Revenu de l'entreprise et du domaine	24,57	26,67	27,86	65,93	66,23	0,46%
Droits et frais administratifs	3,43	1,76	3,51	5,7	1,14	-80,00%
Amendes et condamnations pécuniaires	0,16	0,32	0,51	1,26	0,82	-34,92%
Produits financiers	48,65	52,06	51,07	43,35	45,45	4,84%
Autres recettes non fiscales	10,65	3,32	8,29	5,31	2,28	-57,06%
Total recettes non fiscales	87,46	84,13	91,24	121,55	115,92	-4,63%
Taux d'évolution %	Na	-3,81%	8,45%	33,22%	-4,63%	

Na : Non applicable

Les recettes non fiscales ont enregistré une baisse de 4,63% en 2019. Ce fléchissement en glissement annuel des recettes non fiscales est imputable à la baisse des « *droits et frais administratifs* », des « *autres recettes non fiscales* » et « *des amendes et condamnations pécuniaires* » qui enregistrent des montants inférieurs à ceux de l'année 2018.

La Cour constate l'absence de prévision de recettes sur certaines lignes de recettes fiscales et non fiscales malgré l'enregistrement de plus d'un milliard de F CFA de réalisations. La liste des recettes concernées figure à l'annexe 3 du présent rapport.

Le MFB admet le manquement relevé par la Cour et s'engage à y remédier à partir de 2023.

Recommandation n°02 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de prévoir, de manière détaillée, toutes les catégories de recettes dans les lois de finances.

1.1.3. Autres recettes internes

Le PLR considère comme autres recettes internes les dons programmes, les recettes exceptionnelles, les remboursements de prêts rétrocédés et les emprunts programmes.

Le tableau n°9 ci-après dresse la situation d'exécution des autres recettes internes.

Tableau n°9 : Situation d'exécution des autres recettes internes

En milliards de F CFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (2) - (1)	Taux d'exécution (%)	Part %
Recettes exceptionnelles	60,98	58,37	-2,61	95,72	7,56
Remb. prêts rétrocédés	3	0,14	-2,86	4,67	0,02
Dons programmes	31,4	168,28	136,88	535,92	21,80
Emprunts programme	294,9	125,29	-169,61	42,49	16,23
Autres emprunts	364,1	419,79	55,69	115,30	54,39
Total	754,38	771,87	17,49	102,32	100

Les autres recettes internes, représentant 23,78% des recettes internes. Elles enregistrent des réalisations de 771,87 milliards de F CFA pour des prévisions de 754,38 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,32 %. En glissement annuel, elles baissent de 406,99 milliards de F CFA par rapport à 2018, où elles s'établissaient à 1 178,86 milliards de F CFA.

Les recettes exceptionnelles qui représentent 7,56% des autres recettes internes sont exécutées à 58,37 milliards de F CFA pour des prévisions de 60,98 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 95,72%. Ces recettes exceptionnelles sont constituées de « *restitutions au Trésor de sommes payées à tort* » pour un montant de 1 874 143 214 F CFA, des « *gains de change* » pour 74 107 837 F CFA et des « *autres recettes exceptionnelles* » pour 56 421 627 398 F CFA dont le détail n'est pas indiqué.

Pour ce qui concerne les dons programmes, représentant 21,80% des autres recettes internes, ils sont mobilisés pour un montant de 168,28 milliards de F CFA sur des prévisions de 31,4 milliards de F CFA, soit un écart de 136,88 milliards de FCFA.

Le MFB indique que l'écart provient d'une erreur d'imputation d'un montant de 155 209 822 512 F CFA au titre des dons en lieu et place des emprunts programmes.

La Cour fait remarquer que cette erreur sur les emprunts programmes est de nature à minorer l'encours de la dette et le déficit budgétaire recalculé par la Cour (Cf. encadré) sur la base de la LOLF de 2011 qui passe, au demeurant, à 742,23 milliards de CFA.

Recommandation n°03 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de veiller à la correcte imputation des opérations budgétaires.

Les remboursements de prêts rétrocédés, représentant 0,02% des autres recettes internes de 2019, ont réalisé un montant de 0,14 milliard de F CFA contre une prévision de 3 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 4,67%. Ce faible taux de réalisation illustre les difficultés de recouvrement des prêts rétrocédés dont la situation au 31 décembre 2019 affiche des restes à recouvrer d'un montant de 134,86 milliards de F CFA.

En effet, pour des émissions d'ordres de recettes de 186 559 600 913 F CFA représentant des échéances de dette rétrocédée cumulée sur la période 2004 à 2019, le montant des recouvrements s'élève seulement à 51 694 431 353 F CFA, soit un taux de recouvrement de 27,71%.

Douze (12) organismes bénéficiaires enregistrent un taux de remboursement nul ; seuls six (06) ont procédé à des remboursements partiels, sans solder l'intégralité de leurs obligations. Parmi ces six (6) organismes, la CNCAS et la FIPD enregistrent les taux de remboursement les plus importants avec respectivement 92,17% et 77,92%. En revanche, la SENELEC, la SONES, la SOGEM et la SNCS affichent les soldes débiteurs les plus élevés. La situation détaillée des émissions d'ordres de recettes et recouvrements des prêts rétrocédés est jointe en annexe n°4.

Les emprunts intérieurs sont mobilisés pour un montant de 419,79 milliards de F CFA sur des prévisions de 364,10 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 115,30%. Ils représentent

54,39% des autres recettes internes. Comparés à 2018, les emprunts intérieurs sont en repli de 61,84%, soit 680,40 milliards de F CFA.

S'agissant des emprunts programmes qui représentent 16,23% des autres recettes internes, ils sont réalisés à 125,29 milliards de F CFA pour des prévisions de 294,90 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 42,49%.

Par ailleurs, il importe de souligner, comme indiqué à l'annexe 1 que la prévision sur les emprunts programme a augmenté de 353,69% entre la LFI et les deux LFR, passant de 65 milliards de FCFA à 294,90 milliards de FCFA.

1.1.4. Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal, de 2015 à 2019, est indiquée dans le tableau n°10 ci-dessous :

Tableau n°10 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Comptables	2015	2016	2017	2018	2019	Part dans recettes de 2019 (%)
Diourbel	2,08	2,13	2,24	2,15	2,35	0,07
Fatick	1,22	1,07	1,66	4,8	4,4	0,14
Kaolack	4,02	4,27	3,56	4,68	6,43	0,20
Kolda	2,32	2,51	2,29	2,69	2,78	0,09
Louga	1,12	1,05	0,94	1,02	1,22	0,04
Saint-Louis	10,04	11,87	9,49	11,04	11,09	0,34
Tambacounda	5,6	5,84	5,64	6,23	6,28	0,19
Thiès	14,7	14,46	20,76	21,53	21,34	0,66
Ziguinchor	2,58	2,41	2,31	2,39	3,26	0,10
RGT	2 220,80	2 152,86	2 151,95	2 124,34	2643,15	81,39
TG	0	757,7	891,14	1 100,19	545,08	16,79
Total	2 264,48	2 956,17	3 091,98	3 281,06	3 247,38	100
Evolution %	Na	30,55	4,59	6,12	-1,03	

Source : CGAF 2019 ; Na : Non applicable

Les recettes internes sont recouvrées, par ordre d'importance, par la Recette générale du Trésor (81,39%) et la Trésorerie générale (16,79%). Les parts les plus faibles sont notées au niveau des TPR de Louga (0,07%) et de Diourbel (0,04%).

1.2. Recettes externes

Les recettes externes représentent 26,19% du total des recettes budgétaires en 2019, selon le PLR de l'année. Ces ressources sont constituées d'emprunts extérieurs qui s'élèvent à 554,44 milliards de F CFA soit 72,73% et de subventions qui se chiffrent à 207,87 milliards de F CFA soit 27,27%.

1.2.1. Réalisations des recettes externes

Les réalisations des recettes externes au titre de l'année 2019 sont supérieures aux prévisions. En effet, sur une prévision de 640,86 milliards de F CFA, les réalisations sont établies à 762,31 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 118,95%.

Cette réalisation est tirée par les emprunts qui ont progressé de 138,31% alors que les subventions sont ressorties à 86,61%. La situation des réalisations est présentée au tableau n°11 ci-dessous.

Tableau n°11 : Situation d'exécution des recettes externes

En milliards de F CFA

Ressources extérieures	Prévisions LFR2	Opérations effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Emprunt	400,86	554,44	138,31	72,73
Subventions	240,00	207,87	86,61	27,27
Total	640,86	762,31	118,95	100

Source : PLR

En outre, la Cour constate, sur la ligne budgétaire 742.03 « Dons budgétaires PIC III », un écart de 1 457 016 692 F CFA entre le PLR et le CGAF. Le PLR indique un montant de 796 762 560 F CFA, alors que le CGAF affiche un montant de 2 253 779 252 F CFA.

Le MFB explique l'écart de 1 457 016 692 F CFA par la différence de comptabilisation des recettes du PIC III en ressources extérieures et en recettes internes respectivement par l'ordonnateur et le comptable.

La Cour rappelle qu'en référence au manuel de statistique des finances publiques les ressources sont classées selon le critère de résidence du donateur. Par conséquent, les ressources du PIC III de la coopération Luxembourgeoise doivent être considérées comme des ressources extérieures.

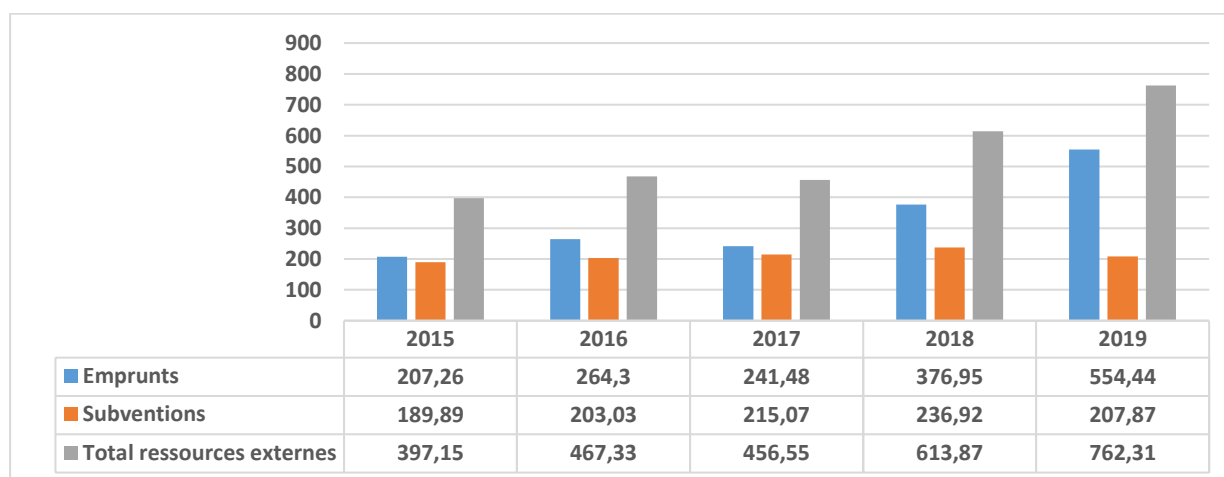
Recommandation n°04 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget d'uniformiser la comptabilisation des dons budgétaires du PIC III dans les ressources extérieures.

1.2.2. Évolution récente des recettes externes

Globalement les recettes externes ont connu un accroissement régulier sur la période 2015-2019, en faveur des **emprunts extérieurs** comme l'illustre le graphique n°6 ci-dessous.

Graphique n°6 : Evolution des recettes externes de 2015 à 2019



En glissement annuel, les recettes externes sont passées de 613,87 milliards de F CFA à 762,31 milliards de F CFA, soit une augmentation de 148,44 milliards de F CFA. Sur la période 2015-2019, les ressources externes sont passées de 397,15 milliards de F CFA à 762,31 milliards de F CFA, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 11,3%.

Les emprunts connaissent une tendance haussière depuis 2015, avec un accroissement de 47% entre 2018 et 2019, passant de 376,95 milliards de F CFA à 554,44 milliards de F CFA, soit une évolution de 10,93 points.

Par contre, les subventions qui étaient dans une dynamique de hausse ces quatre dernières années ont connu une baisse de 29,05 milliards de F CFA en 2019, passant de 236,92 milliards de F CFA en 2018 à 207,87 milliards de F CFA.

2. DEPENSES DU BUDGET GENERAL

En 2019, les dépenses du budget général sont prévues par la LFR2 à 3 956,79 milliards de F CFA, soit une augmentation de 104,11 milliards de F CFA par rapport à la LFR1 et de 19,17 milliards de F CFA par rapport à la LFI.

Le tableau n°12 ci-dessous indique la situation d'exécution définitive des dépenses du budget général au titre de la gestion 2019.

Tableau n°12 : Ecart entre réalisations et prévisions des dépenses du budget général

En milliards de F CFA

Rubriques	Prévisions LFR2	Opérations effectives	Ecart	Part (%)
Dépenses sur ressources internes	3 315,93	3 269,05	-46,88	81,09
Titre 1 : Dette publique :	863,17	807,82	-55,35	20,04
- Amortissement	589,98	535,62	-54,36	13,29
- Charges financières de la dette	273,19	272,2	-0,99	6,75
Titre 2 Personnel	744,06	744,96	0,90	18,48
Titre 3 Fonctionnement	296,52	384,83	88,31	9,55
Titre 4 Transferts courants	742,2	705,41	-36,79	17,50
Titre 5 Dépenses exécutées par l'Etat	72,96	62,45	-10,51	1,55
Titre 6 Transfert en Capital	597,02	563,58	-33,44	13,98
Dépenses sur ressources externes	640,86	762,31	121,45	18,91
Titre 5 Investissement sur prêts projets	400,86	554,44	153,58	13,75
Titre 5 Investissement sur dons en capital (Subventions)	240	207,87	-32,13	5,16
Total dépenses du BG	3 956,79	4 031,36	74,57	100

Elles sont réalisées à hauteur de 4 031,36 milliards de F CFA, soit un dépassement de 74,57 milliards de F CFA par rapport aux dernières prévisions.

Le service de la dette publique, les dépenses de personnel et les transferts courants représentent les parts les plus significatives dans les dépenses du budget général avec, respectivement 20,04%, 18,48% et 17,50%.

Les dépenses du budget général sont financées par des ressources internes et des ressources externes. Les dépenses sur ressources internes représentent 81,09% des dépenses totales du budget général en 2019. Elles s'établissent à 3 269,05 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 315,93 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,59%. Par rapport aux réalisations de 2018, elles ont connu une progression de 842,43 milliards de F CFA, soit 34,71%.

Les dépenses totales du budget général sont réparties entre les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement.

2.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées du service de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts courants.

La situation d'exécution des dépenses ordinaires au titre de la gestion 2019 se présente ainsi qu'il suit :

Tableau n°13 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires du budget général en 2019

En milliards de F CFA

Nature de la Dépense	LFR2 (1)	Modificatio ns Réglement aires (2)	Prévisions définitives (3) = (1) + (2)	Réalisations (4)	Ecarts (5) = (4) -(3)	Taux d'exécution (%) (6) = (4) / (3)	Part (%)
Titre 1 Dette publique	863,17	-	863,17	807,82	-55,35	93,59	30,56
Titre 2 Personnel	744,06	-	744,06	744,96	0,9	100,12	28,19
Titre 3 Fonctionnement	296,52	-0,41	296,11	384,83	88,72	129,96	14,56
Titre 4 Autres Transferts courants	742,2	0,41	742,61	705,41	37,20	94,99	26,69
Dépenses Ordinaires	2 645,95	-	2 645,95	2 643,02	2,93	99,89	100

Les dépenses ordinaires sont exécutées pour un montant de 2 643,02 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 645,95 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 99,89%.

En glissement annuel, elles ont augmenté de 216,4 milliards de F CFA, soit 8,92%.

Le tableau n°14 ci-dessus retrace l'évolution des dépenses ordinaires.

Tableau n°14 : Évolution des dépenses ordinaires de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Rubriques	Années	Réalizations					Évolution (%)		
		2015	2016	2017	2018	2019	2017/2016	2018/2017	2019/2018
Titre 1 : Dette publique		628,06	783,77	740,52	881,17	807,82	-5,52	18,99	-8,32
Titre 2 : Personnel		522,74	563,62	599,95	683,02	744,96	6,45	13,85	9,07
Titre 3 : fonctionnement		362,36	391,73	356,11	294,06	384,83	-9,09	-17,42	30,87
Titre 4 : transferts courants		352,89	430,71	422,45	568,37	705,41	-1,92	34,54	24,11
Total ordinaires		1 866,05	2 169,83	2 119,03	2 426,62	2 643,02	-2,34	14,52	8,92

Sources : PLR de 2015 à 2019

Les dépenses ordinaires présentent une tendance haussière sur la période 2015-2019. Elles connaissent un accroissement, passant de 1 866,05 milliards de F CFA en 2015 à 2 643,02 milliards de F CFA en 2019, soit un taux de croissance moyen annuel de 9,09%.

- **Analyse des dépenses ordinaires selon la nature**

Classées par nature, les dépenses ordinaires sont, par ordre d'importance, le service de la dette publique (30,56%), les dépenses de personnel (28,19%), les dépenses de fonctionnement (14,5%) et les dépenses de transferts courants (26,69%).

2.1.1. Dette publique

La dette publique présente un enjeu important dans la gestion des finances publiques relativement à sa viabilité et à sa soutenabilité. Toutefois, sous ce point, l'objectif n'est pas de

faire un examen approfondi de la viabilité de la dette mais d'analyser son encours et son service (amortissement et charges financières).

2.1.1.1. L'encours de la dette publique

La dette publique comprend la dette extérieure et la dette intérieure.

L'encours de la dette publique en 2019 s'élève à 7 825,29 milliards de FCFA comme indiqué dans le PLR. Il représente 56,64% du PIB et respecte ainsi le critère de convergence de l'UEMOA fixé à 70%.

Il est constaté des écarts importants entre la situation de l'encours de la dette figurant dans les documents du MFB (DGCPT/DDP) à la date du 31 décembre 2018 et la date du 1^{er} Janvier 2019 comme le montre le tableau n°15 ci-dessous.

Tableau n°15 : Ecarts entre la situation de l'encours de la DPE au 31/12/2018 et au 01/01/2019

En milliards de F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2018 (1)	Encours au 01/01/2019 (2)	Ecart (3) = (1) - (2)
Crédits multilatéraux	1962,92	2354,3	-391,38
FMI	0	0	0,00
BIRD/IDA	1136,93	1136,93	0,00
BEI/FED/FND	21,85	21,85	0,00
BAD/FAD	396,35	496,35	-100,00
OPEP/BADEA/BID/FASA	197,88	462,00	-264,12
AUTRES	209,91	237,17	-27,26
Crédits bilatéraux	1741,71	2060,18	-318,47
PAYS DE L'OCDE	489,93	569,41	-79,48
PAYS ARABES	140,95	172,54	-31,59
BCKOW	0	0	0,00
AUTRES	1110,83	1318,23	-207,40
CREDITS A L'EXPORT	96,34	146	-49,66
Dette commerciale	2423,51	2405,54	17,97
Crédit Suisse	49,2	49,20	0,00
EUROBOND	2292,32	2274,35	17,97
AFREXIMBANK	81,99	81,99	0,00
SCBANK	0	0	0,00
Total encours dette extérieure	6224,48	6966,02	-741,54
Autres emprunts bancaires	62,20	62,15	- 0,05
Obligation par appel public à l'épargne	208,79	191,05	- 17,74
Total dette intérieure	912,87	895,08	- 17,79
Total général	7 137,35	7 861,1	759,33

Source : DGCPT/DDP

Pour justifier les écarts constatés entre l'encours de la dette publique au 31 décembre 2018 et celui établi au 1er janvier 2019, le MFB a produit une nouvelle situation de l'encours de la dette au 31/12/2018, mise à jour après dépôt de la loi de règlement à la Cour des Comptes.

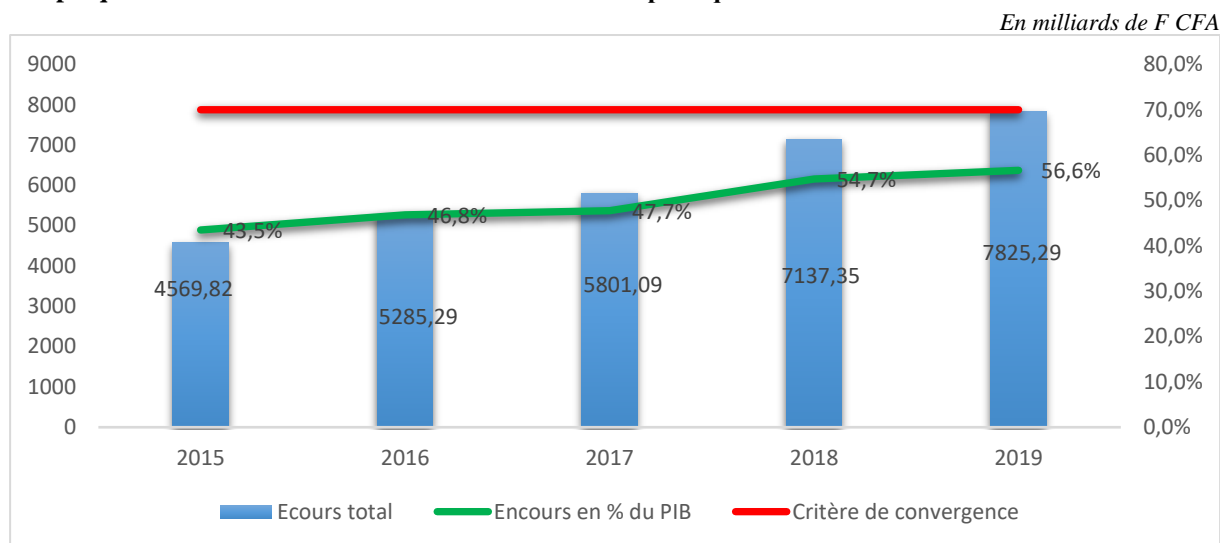
Toutefois, la Cour, sous réserve de la fiabilité des nouveaux chiffres sur l'encours de la dette, maintient son constat sur les écarts signalés.

Recommandation n°05 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de transcrire dans les documents de reddition des informations exhaustives et définitives.

Relativement aux cinq dernières années, la dette publique a évolué comme suit :

Graphique n°7 : Evolution de l'encours total de la dette publique de 2015 à 2019



Source : PLR de 2015 à 2019

L'encours de la dette a connu une hausse de 687,9 milliards de F CFA entre 2018 et 2019, soit 9,63%. Sur les cinq dernières années, il a évolué avec un taux de croissance moyen annuel de 11,35%.

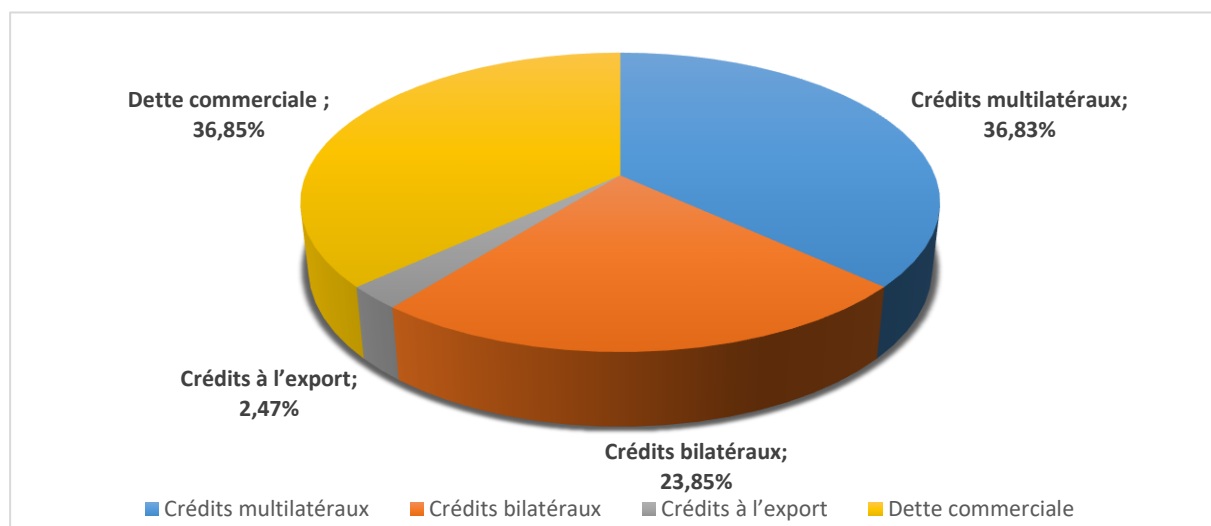
En 2019, l'encours de la dette publique est constitué de dette extérieure (88,12%) et de dette intérieure (11,88%).

- Encours de la dette publique extérieure

La dette extérieure est composée des crédits multilatéraux, des crédits bilatéraux, des crédits à l'export et de la dette commerciale dont les Eurobonds.

Le graphique n°8 qui suit en donne la répartition en 2019.

Graphique n°8 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure en 2019



En 2019, l'encours de la dette extérieure s'établit à 6 895,59 milliards de F CFA. Par rapport à 2018, il a augmenté de 671,1 milliards de F CFA en valeur absolue et de 10,78% en valeur relative, imputable essentiellement aux Eurobonds levés sur le marché international. Cette progression est en baisse comparée à celle observée un auparavant (38,84%).

La dette commerciale d'un montant de 2 540,89 milliards de F CFA (dont 2 325,41 milliards de F CFA d'Eurobonds), représente 36,84%. Elle a progressé de 117,38 milliards de F CFA en variation annuelle.

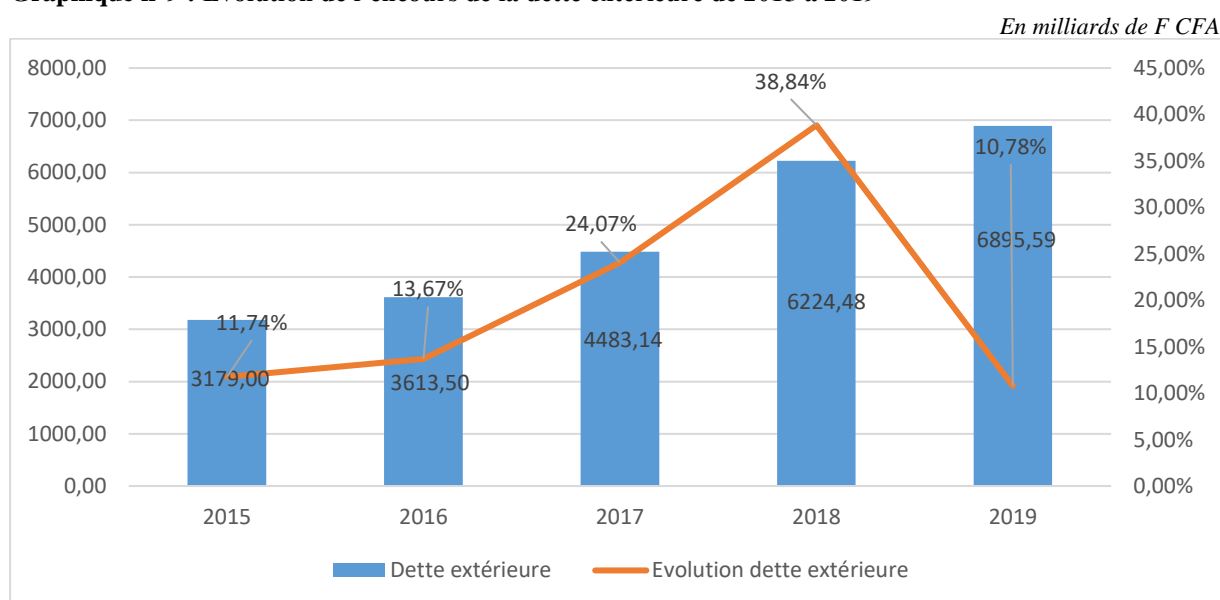
Les crédits multilatéraux, avec quasiment la même part que la dette commerciale, ont enregistré une hausse de 184,59 milliards de F CFA en variation annuelle. Ces crédits multilatéraux ont essentiellement profité de l'impact de la hausse des crédits de IDA/BIRD (+152,57 milliards de F CFA), de la BEI/FED (+24,84 milliards de F CFA), de la BAD/FAD (+46,56 milliards de F CFA) et des autres créanciers (+49,92 milliards de F CFA). En revanche, les crédits octroyés par l'OPEP, la BADEA et la BID ont régressé de 89,3 milliards de F CFA.

Quant aux crédits bilatéraux, ils représentent 23,84% de l'encours de la dette extérieure. Ils ont enregistré une baisse de 415,67 milliards de F CFA du fait du rétrécissement des crédits octroyés par différents bailleurs (pays de l'OCDE, pays arabes et autres créanciers).

Les crédits à l'export ont enregistré une hausse modérée de 24,49 milliards de F CFA.

Sur la période 2015 à 2019, l'encours a évolué comme indiqué au graphique n°9 ci-après.

Graphique n°9 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2015 à 2019



Source : PLR de 2015 à 2019

Entre 2015 et 2019, la dette extérieure a fortement augmenté, passant de 3 179 milliards de F CFA à 6 895,59 milliards de F CFA, soit un taux de croissance moyen annuel de 16,75%.

L'évolution de l'encours de la dette extérieure par composante sur la période se présente comme suit :

Tableau n°16 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019
Crédits multilatéraux	1 683,13	1 785,65	1 815,32	1 962,92	2 539,75
Crédits bilatéraux	896,71	1 052,19	1 334,65	1 741,71	1 644,50
Crédits à l'export	8,27	8,27	26,38	96,34	170,45
Dette commerciale	590,89	767,41	1 306,79	2 423,51	2 540,89
- Dont EUROBOND	492,5	570,63	1 134,64	2 292,32	2 325,41
Total encours	3 179,00	3 613,52	4 483,14	6 224,48	6 895,59

Source : PLR de 2015 à 2019

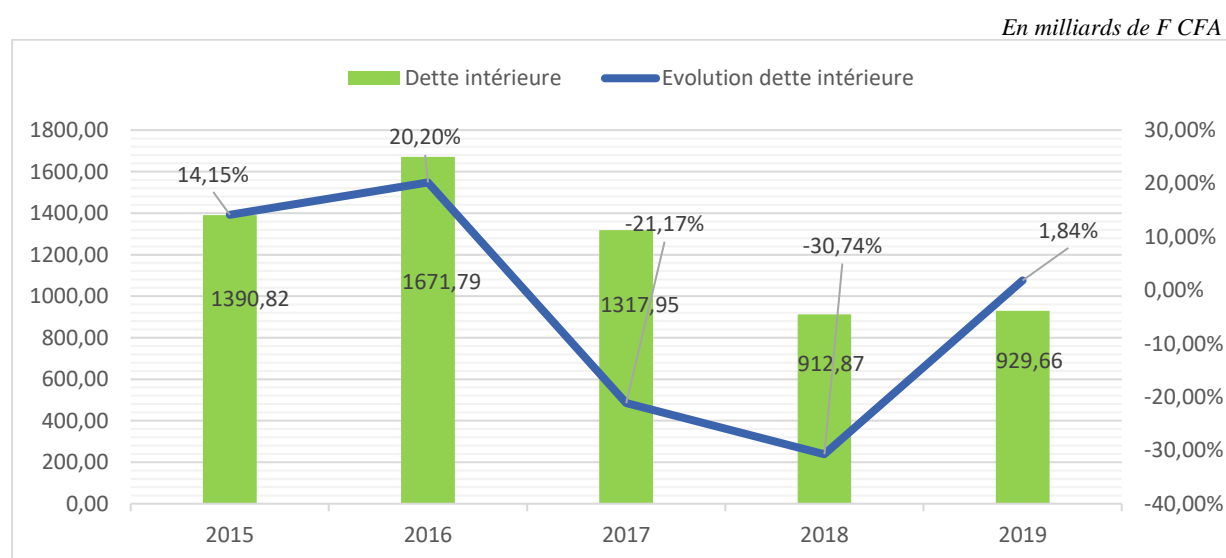
- Encours de la dette publique intérieure

La dette publique intérieure est constituée notamment des prêts FMI, des crédits commerciaux, des bons et obligations du Trésor.

Les obligations du Trésor par adjudication ont permis à l'Etat de lever, sur le marché régional, un montant de 365 milliards de F CFA et représentent 62,41% de la dette intérieure en 2019 contre 45,59% en 2018. Les montants mobilisés à l'aide des autres instruments (Sukuk, obligations par appel public à l'épargne, dettes bancaires et tirages sur le FMI) se sont inscrits, en variation annuelle, en baisse respectivement de 3,09, de 6, de 4,76 et de 2,01 points.

Sur la période 2015-2019, l'encours de la dette intérieure a évolué comme indiqué au graphique n°10 ci-dessous.

Graphique n°10 : Evolution de l'encours de la dette intérieure de 2015 à 2019



En glissement annuel, entre 2018 et 2019, l'encours de la dette intérieure a augmenté de 1,84%. Cependant, sur la période 2015-2019, l'encours a reculé de 461,16 milliards de F CFA, soit en moyenne, une baisse annuelle de 9,58%. Cette tendance baissière est plus prononcée en 2018 avec -30,74% à la faveur de « l'option Eurobonds » de l'Etat pour couvrir l'essentiel du besoin de financement. Cette situation est illustrée par le tableau n°17 ci-après.

Tableau n°17 : Évolution de l'encours de la dette intérieure 2015-2019

En milliards de F CFA

Rubriques	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019
FMI	125,14	99,62	66,86	25,71	7,57
Dépôt koweïtien	16,75	11,18	5,04	-	-
Autres amortissements, intérêts et commissions	131,74	110,21	80,63	-	-
Bons du Trésor	167,69	123,33	41,16	-	-
Autres emprunts bancaires	-	-	-	62,20	19,06
Emprunts obligataires	949,50	1 327,45	1 124,26	624,96	728,03
- Obligation du Trésor par adjudication	-	-	-	416,17	580,16
- Obligation par appel public à l'épargne	-	-	-	208,79	147,87
SUKUK 2014 et 2016	-	-	-	200,00	175,00
Total	1 390,82	1 671,79	1 317,95	912,87	929,66

Source : Situation produite par DPP/DGCPT

2.1.1.2. Service de la dette publique

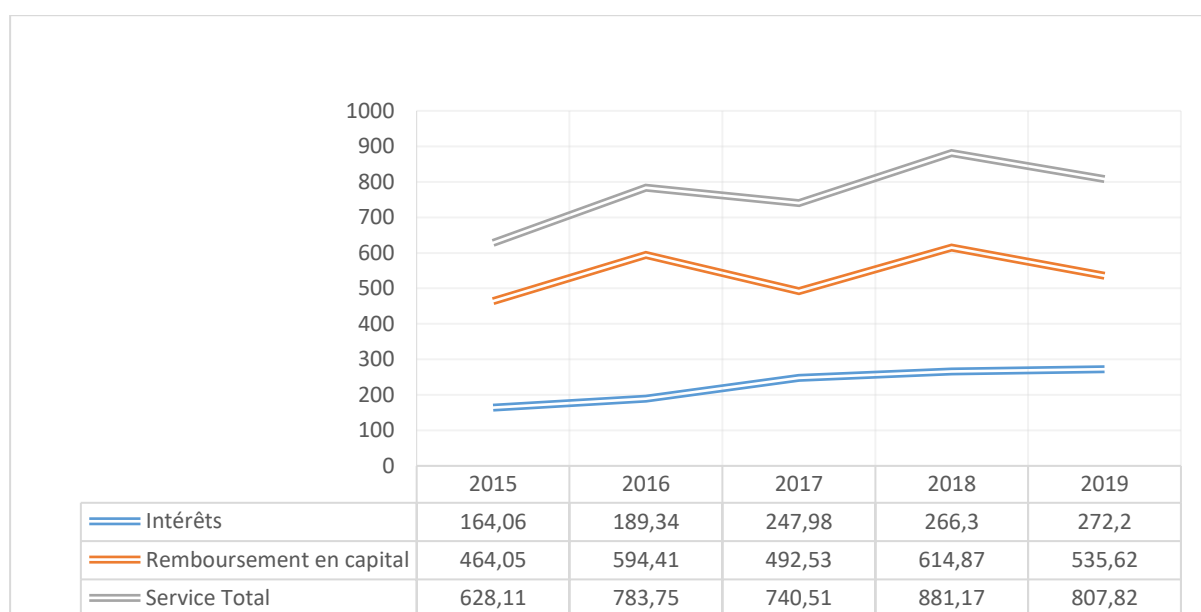
Le service de la dette publique est composé de l'amortissement (remboursement de la dette en capital) et des charges financières (intérêts et commissions).

En 2019, le service de la dette se chiffre à 807,82 milliards de F CFA et baisse ainsi de 73,35 milliards de F CFA par rapport à 2018. Il reste dominé par le remboursement de la dette en capital qui représente 70,3% du service total contre 29,7% pour les intérêts.

Les intérêts payés sur la dette, qui ont nettement augmenté en 2019 (+13,49% de croissance moyenne annuelle), absorbent 10,7% des recettes hors dons et produits d'emprunts et représentent 12,87% des charges ordinaires hors remboursement de la dette en capital.

L'évolution du service de la dette de 2015 à 2019 est illustrée au graphique n°11 ci-après.

Graphique n°11 : Evolution du service de la dette de 2015 à 2019



Source : PLR de 2015 à 2019

Le service de la dette publique affiche une tendance haussière entre 2015 et 2019 passant ainsi de 628,11 milliards de F CFA à 807,82 milliards de F CFA, soit un taux de croissance moyen annuel de 6,49%.

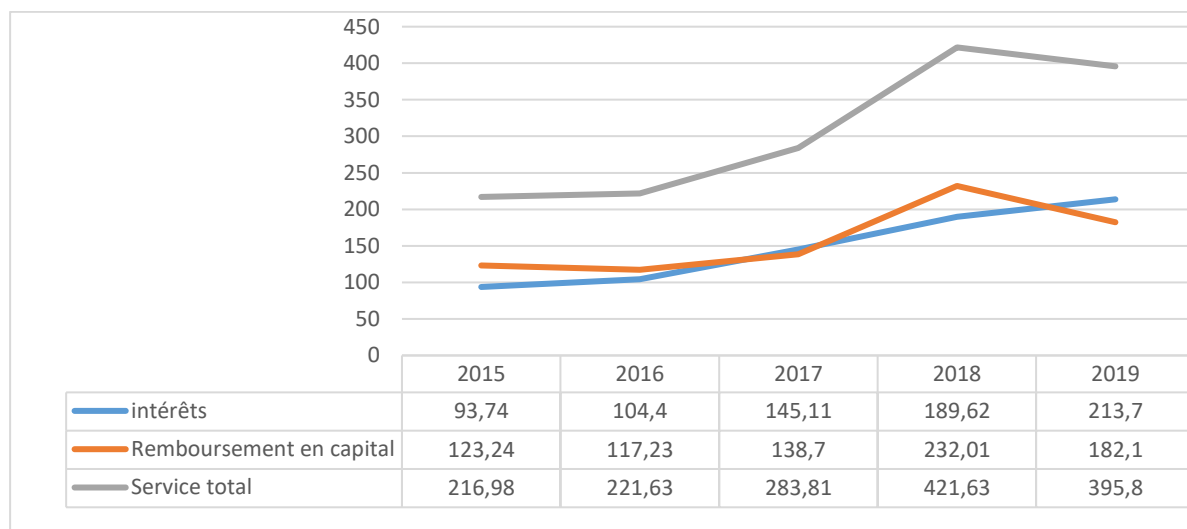
Le service global est analysé suivant ses deux composantes, la dette intérieure et la dette extérieure.

✓ Service de la dette extérieure

En 2019, le service de la dette extérieure s'établit à 395,8 milliards de F CFA sur un niveau prévisionnel de 469,42 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 84,31%. Par rapport à 2018, il a baissé de 25,83 milliards de F CFA.

Le service de la dette extérieure a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 16,22% durant la période 2015-2019 comme le montre le graphique n°12 ci-dessous.

Graphique n°12 : Évolution du service de la dette publique extérieure de 2015 à 2019



Le service de la dette extérieure est réparti entre le remboursement en principal pour 182,1 milliards de F CFA, soit 46%, et les intérêts pour 213,7 milliards de F CFA, soit 54%.

Le service sur la dette commerciale représente 47,14% du service total de la dette extérieure. Cette situation s'explique essentiellement par les intérêts payés sur les Eurobonds qui s'établissent à 115,6 milliards de F CFA, soit 29,2% du service total et 54,09% des intérêts. La même situation avait été notée en 2018.

Les intérêts sur les Eurobonds méritent une attention particulière, au regard de leur volume et du risque de leur insoutenabilité.

Concernant les crédits bilatéraux, les crédits multilatéraux et les crédits à l'exportation, ils représentent, respectivement, 28,4%, 20,64% et 3,82% du service de la dette et ont la particularité d'avoir des maturités longues et des taux d'intérêts faibles.

La dette extérieure a été contractée auprès de divers bailleurs comme retrace au tableau n°18 suivant :

Tableau n°18 : Service de la dette extérieure par bailleur en 2019

En milliards de F CFA

Bailleurs	Principal	Intérêts et Commissions	Total	Part (%)
CREDITS MULTILATERAUX dont :	51,90	29,80	81,70	20,64
BIRD/IDA	13,30	11,10	24,40	6,16
BAD/FAD	2,60	4,40	7,00	1,77
OPEP/BADEA/BID	16,00	2,80	18,80	4,75
Autres	20,00	11,50	31,50	7,96
CREDITS BILATERAUX	82,60	29,80	112,40	28,40
Pays de l'OCDE	13,00	9,70	22,70	5,74
Pays ARABES	10,40	2,90	13,30	3,36
Autres	59,20	17,20	76,40	19,30
CREDITS A L'EXPORTATION	4,20	10,90	15,10	3,82
DETTE COMMERCIALE	43,40	143,20	186,60	47,15
EUROBOND	-	115,60	115,60	29,21
Crédits bancaires	43,40	27,60	71,00	17,94
Total avant PPTE/IADM	182,10	213,70	395,80	100
Initiatives PPTE	-	-	-	0,00
Initiative IADM	-	-	-	0,00
Total	182,10	213,70	395,80	100

Source : DGCP/DDP

✓ Service de la dette intérieure

En 2019, le service de la dette intérieure est exécuté à hauteur de 411,68 milliards de F CFA pour des prévisions de 393,76 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 104,55%. Ce dépassement s'explique essentiellement par les autres emprunts bancaires qui ont été honorés de 24,35 milliards de F CFA de plus que le montant prévu.

Le service sur les autres emprunts est réparti entre le remboursement en principal pour 353,58 milliards de F CFA, pour 85,89%, et, les intérêts pour 58,1 milliards de F CFA, pour 14,11%.

Tableau n°19 : Evolution du service de la dette intérieure de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Libellés	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts	70,32	84,94	102,87	76,6	58,1
Remboursement en capital	340,81	477,18	353,83	382,85	353,58
Total	411,13	562,12	456,7	459,45	411,68
Evolution du service total (%)	Na	36,72%	-18,75%	0,60	-10,40%

Source : PLR 2015 à 2019 ; Na : Non applicable

Le service de la dette intérieure a évolué d'une manière erratique entre 2015 et 2019. Le remboursement de la dette en capital occupe une part prépondérante établi à 82,90% du service total contre 17,10% pour les intérêts.

Tableau n°20 : Le service de la dette intérieure en 2019

En milliards de F CFA

Libellé	Principal	Intérêts et commissions	Total	Parts (%)
Rachats DTS/FMI	23,50	-	23,50	5,71
Dépôt koweïtien	-	-	-	-
Obligations du Trésor par adjudication	201,00	24,30	225,30	54,78
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	60,90	12,80	73,70	17,92
Bon du Trésor par adjudication	-	0,10	0,10	0,02
SUKUK 2014 et 2016	25,00	11,80	36,80	8,95
Autres Emprunts bancaires	43,10	8,70	51,90	12,62
Total	353,50	57,70	411,30	100

Source DDP

L'analyse du service de la dette par composante révèle que les obligations du Trésor par adjudication, les obligations du Trésor par appel public à l'épargne, les emprunts bancaires et les Sukuk représentent respectivement 54,78%, 17,92%, 12,62% et 8,95% du service de la dette.

2.1.2. Autres dépenses ordinaires

Les autres dépenses ordinaires sont évaluées dans la LFI à 1 640,29 milliards de F CFA et réévaluées dans la LFR2 à 1 782,78 milliards de CFA, soit une hausse de 142,29 milliards de F CFA.

Elles sont réalisées à 1 835,2 milliards de F CFA, soit 102,94% par rapport à la LFR 2. En glissement annuel, elles ont augmenté de 416,7 milliards de F CFA, soit 29,37%.

Les autres dépenses ordinaires connaissent une progression dans la période 2015-2019, passant de 1 237,99 milliards de F CFA à 1 835,20 milliards de F CFA, soit une hausse de 597,21 milliards de F CFA et un taux de croissance moyen annuel de 8,19%.

- **Analyse des autres dépenses ordinaires par nature**

Les autres dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts courants.

2.1.2.1. Dépenses de personnel

Prévues par la LFI à 743,41 milliards de F CFA, les dépenses de personnel sont portées à 744,06 milliards de F CFA par la LFR2, soit une variation de 0,65 milliard de F CFA. La situation d'exécution des dépenses de personnel en 2019 est présentée au tableau n°21 ci-dessous.

Tableau n°21 : Situation d'exécution des dépenses de personnel en 2019

Rubriques	Prévisions	Réalizations	Ecart	En milliards de F CFA
				Taux d'exécution (%)
Pouvoirs publics	12,74	13,62	0,88	106,91
Ministères	689,21	690,92	1,71	100,25
Charges non réparties	42,11	40,42	-1,69	95,99
Totaux	744,06	744,96	0,90	100,12

Source : PLR 2019

En 2019, les dépenses de personnel sont réalisées à 744,96 milliards de F CFA. Sur la période, elles se répartissent entre les ministères qui représentent 92,75%, les dépenses communes pour une part de 5,43% et les Pouvoirs publics pour 1,82%.

Les parts les plus significatives des dépenses de personnel, comme indiqué à l'annexe n°5, sont celles du Ministère de l'Éducation nationale, du Ministère des Forces armées, du Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique, du Ministère de la Santé et de l'Action sociale et des « charges non réparties » avec respectivement 50,49%, 14,59%, 7,47%, 5,65% et 5,43%.

La Cour constate une faible exécution des dépenses de personnel du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur qui se sont établies à 13,12 milliards de F CFA pour des prévisions de 25,65 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 51,15%.

- **Masse salariale et critère de convergence**

L'évolution du ratio masse salariale/recettes fiscales est retracée comme suit :

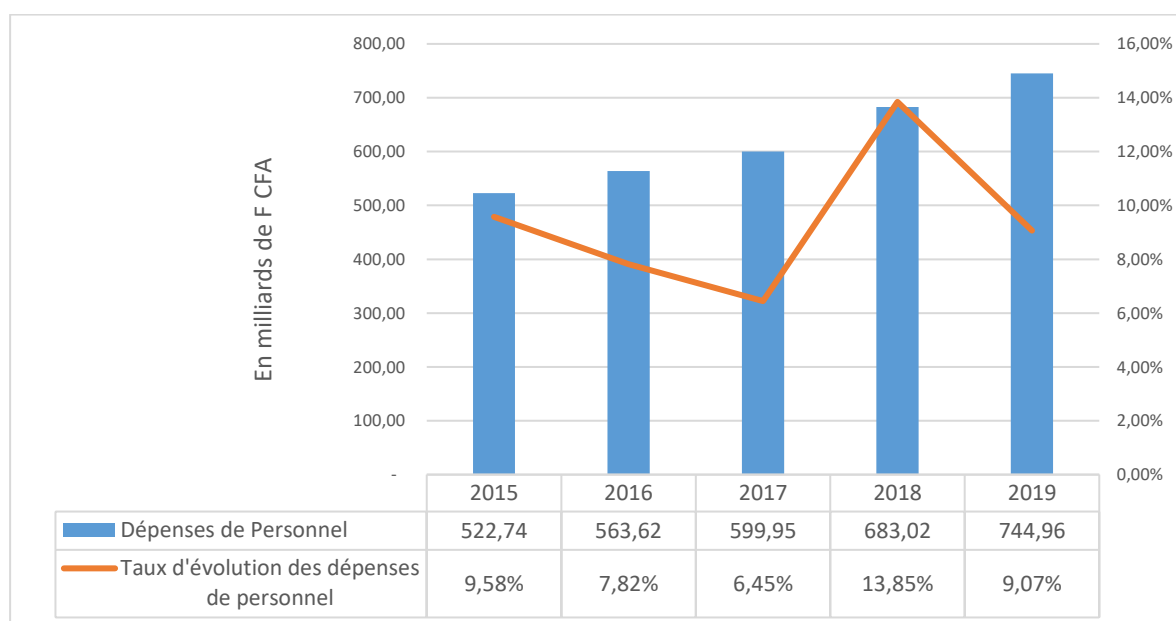
Critères de second rang							
Critères de convergence	Normes	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne
Masse salariale /recettes fiscales	<= à 35%	32,98%	31,56%	32,61%	34,48%	31,59%	32,65%

En 2019, sur la base des dépenses de personnel inscrites au Titre 2 du budget de l'Etat, le ratio masse salariale/recettes fiscales est de 31,59%. Ainsi, le Sénégal respecte ce critère de convergence de l'UEMOA qui fixe le plafond à 35%.

Par rapport à 2018, le ratio masse salariale sur les recettes fiscales a baissé de 2,89%, en raison du rythme annuel de progression des recettes fiscales plus rapide (19,05%) que celui des dépenses de personnel (9,06%).

L'évolution des dépenses de personnel sur les 5 dernières années est représentée au graphique n°13 ci-dessous.

Graphique n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2015 à 2019



Entre 2015 et 2019, les dépenses de personnel sont passées de 522,74 milliards de F CFA à 744,96 milliards de F CFA, soit un taux de croissance moyen annuel de 9,26%.

2.1.2.2. Dépenses de fonctionnement (acquisitions de biens et services)

Prévues par la LFI à 314,65 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement sont réévaluées à 296,52 milliards de F CFA par la LFR2, soit une baisse de 18,13 milliards de F CFA. Elles représentent 14,56% des dépenses sur ressources internes et sont exécutées à 384,83 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 129,96%.

La situation d'exécution des dépenses d'acquisition de biens et services est présentée au tableau n°22 suivant :

Tableau n°22: Prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement en 2019

En milliards de F CFA

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)
Pouvoirs publics	9,42	8,74	-0,68	92,78
Ministères	234,91	217,35	-17,56	92,52
Charges non réparties	51,78	158,74	106,96	306,57
Totaux	296,52	384,83	88,72	129,96

Source : PLR 2019

Les « charges non réparties » enregistrent le taux d'exécution le plus élevé avec 306,56%.

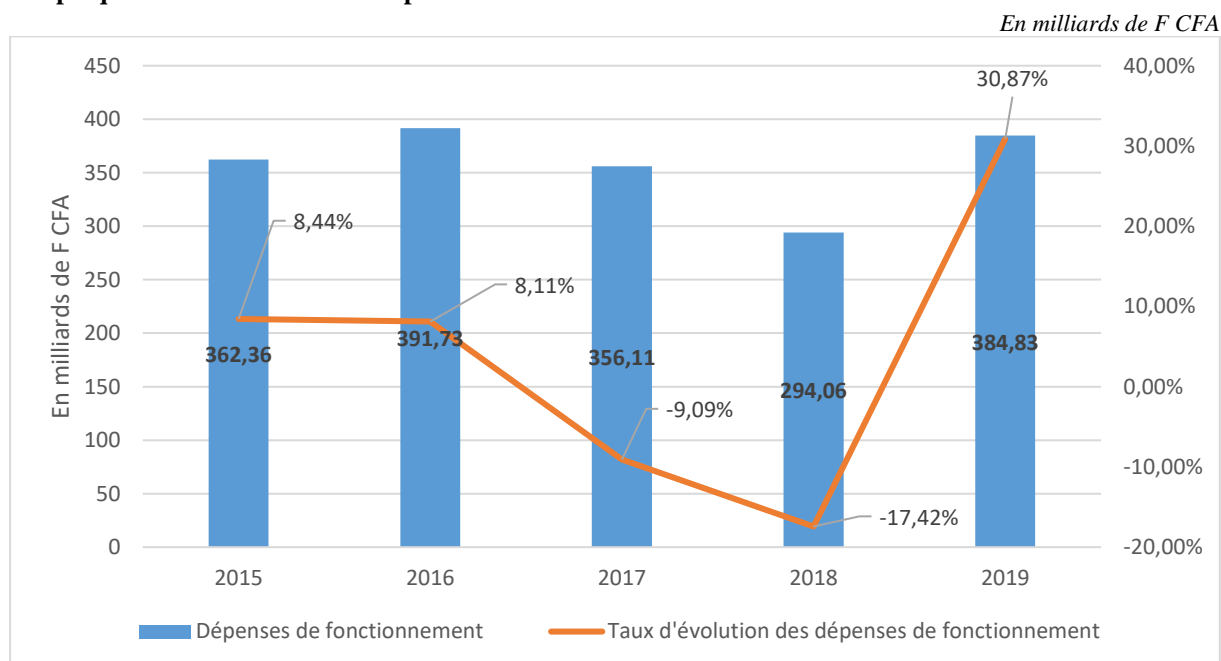
Dans l'exécution des dépenses d'acquisition de biens et services, les parts les plus significatives sont enregistrées par les « charges non réparties », le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Forces armées, le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, du Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique et le Ministère de la Santé et de l'Action sociale avec respectivement 41,25%, 17,23%, 11,50%, 4,70%, 4,36% et 4,10%. (Cf. annexe n°6)

En glissement annuel, les dépenses d'acquisition de biens et services ont augmenté de 90,77 milliards de F CFA en valeur absolue et de 30,87% en valeur relative. Cette hausse est tirée

pour l'essentiel par les dépenses communes exécutées à hauteur de 158,74 milliards de F CFA pour des prévisions de 51,78 milliards de F CFA.

Le graphique n°14 présente l'évolution des dépenses d'acquisitions de biens et services entre 2015 et 2019.

Graphique n°14 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2019



La Cour constate que les dépenses d'acquisitions de biens et services ont augmenté durant la période sous revue passant de 362,36 milliards de F CFA en 2015 à 384,83 milliards de F CFA en 2019, soit un taux de croissance moyen annuel de 1,51%.

2.1.2.3. Dépenses de transferts courants

Prévues par la LFI à 582,23 milliards de F CFA, les dépenses de transferts courants sont portées à 742,20 milliards de F CFA par la LFR2, soit une hausse de 159,97 milliards de F CFA.

Les transferts courants sont exécutés à hauteur de 705,41 milliards de F CFA, soit un taux de 94,99%, représentant un accroissement de 137,04 milliards de F CFA en glissement annuel.

Tableau n°23 : Prévisions et réalisations des dépenses de transferts courants en 2019

En milliards de F CFA

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)
Pouvoirs publics	68,74	68,74	0,00	100,00
Ministères	626,09	589,78	-36,31	94,20
Charges non réparties	47,78	46,89	-0,89	98,14
Totaux	742,61	705,41	-37,20	94,99

Source : PLR 2019

Les dépenses de transferts courants des ministères représentent 83,61% du total du titre 4. Elles sont exécutées soit par des services non personnalisés de l'Etat soit, par des structures autonomes qui leurs sont rattachés.

L'analyse détaillée de la situation d'exécution en 2019 montre que les parts les plus significatives des dépenses de transferts courants sont celles du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère du Pétrole et des Energies, des

charges non réparties, de la Présidence de la République, du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et du Ministère de la Santé et de l'Action sociale avec respectivement 25,31%, 19,30%, 6,65%, 4,96%, 4,62% et 4,30%.

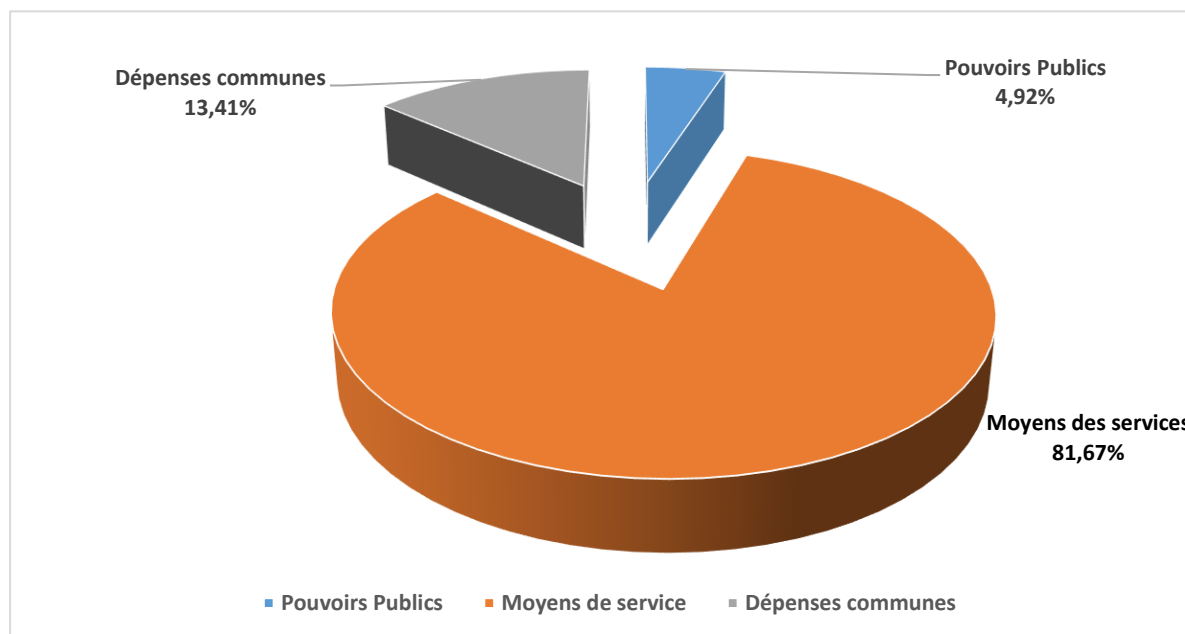
Les transferts courants ont été mobilisés à plus de 94% par les structures bénéficiaires. Le ministère de l'Éducation nationale a réalisé le plus faible taux avec 36,74%. Cf. annexe n°7

Selon le MFB, le faible taux d'exécution des transferts courants du Ministère de l'Éducation nationale s'explique par la non mobilisation des crédits destinés aux écoles élémentaires, d'un montant de 4 450 000 000 F CFA, en raison des modalités de transfert de ces crédits aux comités de gestion de ces établissements n'étaient pas définies.

- **Analyse des dépenses ordinaires selon la destination**

Les dépenses ordinaires hors dette publique se répartissent, selon la destination, entre les Pouvoirs publics, les Moyens des services et les dépenses communes comme indiqué dans le graphique n°15 suivant.

Graphique n°15 : Répartition des autres dépenses ordinaires selon la destination



Source : PLR 2019

La répartition par destination des dépenses fait apparaître une part plus importante des services (ministères et structures rattachées)

a/ Dépenses des pouvoirs publics

Les dépenses des pouvoirs publics s'élèvent à 90,33 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 90,13 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,23%. Elles représentent 4,92% des dépenses ordinaires hors service de la dette publique. La Présidence de la République et l'Assemblée nationale enregistrent les parts les plus importantes avec respectivement 60,71% et 16,89%.

b/ Dépenses des ministères et services

S'agissant des dépenses courantes des services, elles s'élèvent à 1 498,82 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 96,64% et se répartissent selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique et Action culturelle et sociale pour des parts respectives de 22,71%, 19,58% et 57,72%.

c/ Dépenses communes de fonctionnement

Pour ce qui concerne les dépenses communes, sur des prévisions de 141,67 milliards de F CFA, elles ont été exécutées à 246,05 milliards, soit un taux d'exécution 173,68%. Les dépenses de fonctionnement inscrites dans cette section sont exécutées à un taux particulièrement élevé de 306,57% porté par les impôts et taxes payés par l'Etat qui enregistrent un dépassement de 110,53 milliards de F CFA. Les dépenses de personnel et de transferts courants sont exécutées respectivement à 95,98% et 98,13%.

2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées des dépenses sur ressources internes et des dépenses sur ressources externes.

En 2019, les dépenses d'investissement représentent 39,74% des dépenses totales du budget général hors remboursements de la dette en capital. Elles sont évaluées dans la LFI à 1 434,16 milliards de F CFA et réévaluées dans la LFR2 à 1 310,84 milliards de F CFA soit une baisse de 123,32 milliards de F CFA. Leur exécution s'établit à 1 388,34 milliards de F CFA, soit un taux de 102,95%. En glissement, elles ont progressé de 232,75 milliards de F CFA, soit 20,15%.

Sur la période 2015-2019, les dépenses d'investissement passent de 955,25 milliards de F CFA à 1 388,34 milliards de F CFA, soit une hausse de 433,09 milliards de F CFA, et un taux de croissance moyen annuel de 9,79%.

2.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes

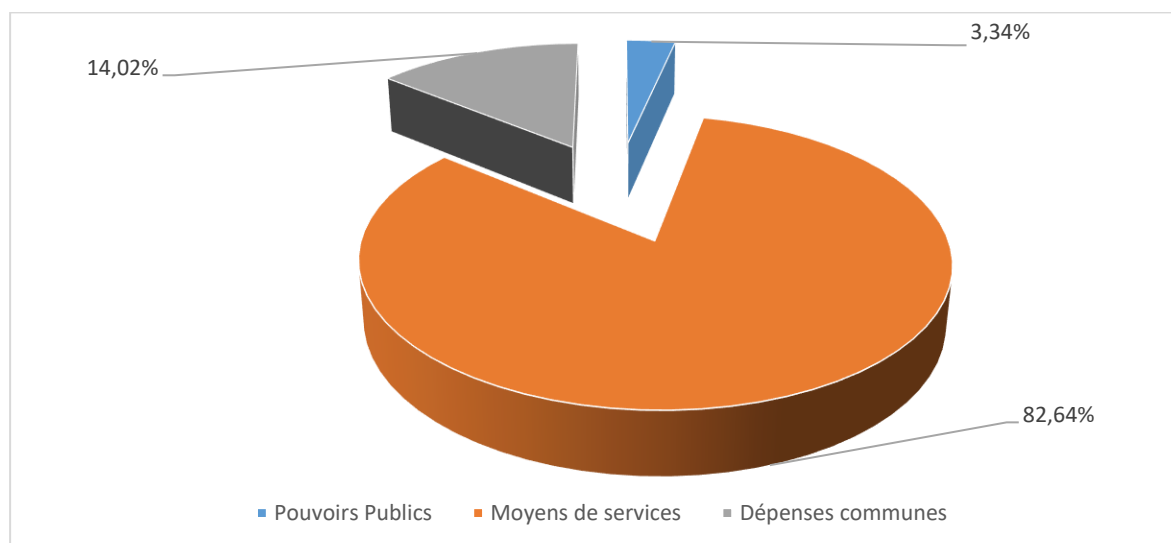
En 2019, les dépenses d'investissement sur ressources internes sont réalisées à 626,03 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 88,47% par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 707,65 milliards de F CFA. En variation annuelle, elles ont connu une hausse de 84,31 milliards de F CFA, soit un taux d'accroissement 15,56%, représentant 45,09%. Elles sont réparties entre les investissements exécutés par l'Etat et les transferts en capital.

Le montant des investissements exécutés par l'Etat s'établit à 62,45 milliards de F CFA sur des crédits ouverts de 85,51 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 73,03%, représentant 9,98% des investissements sur ressources internes.

Les transferts en capital sont exécutés pour un montant de 563,58 milliards de F CFA sur des crédits ouverts de 622,13 milliards de F CFA, soit 90,59%. Ces transferts représentent 90,02% des dépenses d'investissement sur ressources internes.

La répartition des dépenses d'investissement selon la destination est illustrée par le graphique n°16 ci-après :

Graphique n°16 : Répartition des dépenses d'investissement sur ressources internes selon la destination

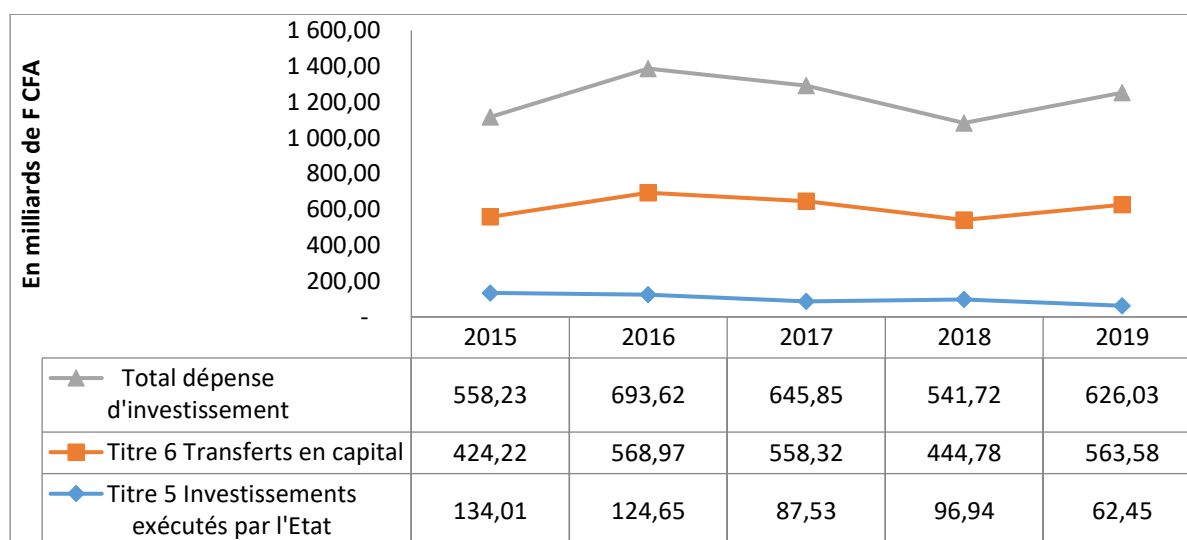


Source : PLR 2019

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat ont profité, par ordre d'importance, au Ministère des Forces armées (24,33%), au Ministère des Finances et du Budget (17,06%), au Ministère de la Santé et de l'Action sociale (10,52%), au Ministère de l'Intérieur (8,04%), au Ministère de l'Éducation nationale (5,65%) et au Ministère de la Justice (4,66%). Les annexes n°8 et n°9 dressent la situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes pour l'ensemble des sections.

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2015 à 2019 est illustrée par le graphique n°17 ci-dessous.

Graphique n°17 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2015 à 2019



Sur la période 2015-2019, les dépenses d'investissement exécutées sur ressources internes ont connu une évolution contrastée, augmentant de 135,39 milliards de F CFA entre 2015 et 2016 avant de connaître une baisse entre 2016 et 2018, passant de 693,62 milliards de F CFA à 541,72 milliards de F CFA. En 2019, elles ont augmenté de 84,31 milliards de F CFA pour s'établir à

626,03 milliards de F CFA. Cette évolution erratique suit l'allure des transferts en capital eu égard, à leur part prépondérante dans les investissements sur ressources internes.

Cependant, sur la même période, les investissements exécutés par l'État enregistrent une baisse de 17,37% entre 2015 et 2019 avec un taux de croissance moyen annuel de 7,36%.

Par ailleurs, la Cour relève des écarts entre les ordonnancements inscrits au PLR et ceux du CGAF au niveau des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (titre 5). Ces écarts qui concernent le Ministère de la Santé et de l'Action sociale et le Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat s'expliquent par la différence de comptabilisation des dépenses financées sur les ressources du PIC III, déjà évoquée au point 1.2.1 « Réalisations de recettes externes ».

Tableau n°24 : Ecarts sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF

En F CFA

Ministères	CGAF	PLR	Ecart
Ministère de la Santé et de l'Action sociale	7 695 464 506	6 725 394 614	970 069 892
Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	1 691 505 364	1 204 558 564	486 946 800

Sources : PLR/CGAF/CAO 2019

2.2.2. Dépenses d'investissement sur ressources externes

Les dépenses d'investissement sur ressources externes sont réalisées à 762,31 milliards de F CFA pour des prévisions de 640,86 milliards de F CFA, soit un écart de 121,45 milliards de F CFA et un taux d'exécution de 118,95%.

Le MFB explique les dépassements sur dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, d'une part par l'accélération de la mise en œuvre de certains projets urgents à fort impact social et, d'autre part par les contraintes de suivi comptable de la consommation des crédits destinés aux dépenses d'investissement sur ressources externes.

En effet, l'exécution des projets financés sur ressources extérieures n'étant pas faite dans le système national d'exécution des dépenses, le MFB effectue simplement un suivi statistique par le biais de la Direction de l'Ordonnancement des Dépenses publiques (DODP). Cette pratique n'offre pas la possibilité d'un contrôle comptable de la disponibilité des crédits avant engagement, comme c'est le cas pour les dépenses sur ressources internes.

La Cour rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 19 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances (LOLF), « *Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées au cours de l'exercice* ». L'article 20 de la même loi prévoit également que « *Toutes les autorisations d'engagement et tous les crédits de paiement ainsi que les plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat sont limitatifs (...)* »

Sauf dispositions spéciales d'une loi de finances prévoyant un engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts (...) »

Par conséquent, les dépassements constituent une violation du caractère limitatif des crédits et de l'autorisation préalable des dépenses, quelle que soit la provenance des ressources.

Recommandation n°06 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de veiller au respect du caractère limitatif des crédits conformément aux articles 19 et 20 de la LOLF 2011-15.

En 2019, les ressources extérieures ont financé 54,90% des dépenses d'investissement. Elles ont progressé de 17,71% sur la période 2015-2019. Elles sont composées, pour l'essentiel, d'emprunts pour un montant de 554,44 milliards de F CFA et de subventions pour 207,87 milliards de F CFA et sont répartis par secteur d'activités comme indiqué au tableau n°25 qui suit.

Tableau n°25 : Répartition des investissements sur ressources extérieures par secteur

Secteurs	Emprunt	Subvention	Total secteur	Part secteur (%)
PRIMAIRE	54 823 863 581	32 096 274 210	86 920 137 791	11,40%
SECONDAIRE	78 700 033 277	31 978 360 022	110 678 393 299	14,52%
TERTIAIRE	176 663 239 162	3 908 061 021	180 571 300 183	23,69%
QUATERNAIRE	244 252 882 141	139 889 568 276	384 142 450 417	50,39%
TOTAL	554 440 018 161	207 872 263 529	762 312 281 690	100%

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses sur ressources extérieures par secteur révèle, que le secteur quaternaire a exécuté plus de la moitié de ces dépenses avec 50,39%. Il est suivi respectivement par le tertiaire (23,69%), le secondaire (14,52%) et le primaire (11,40%).

- **Secteur primaire**

Les dépenses d'investissements sur ressources extérieures ont été réalisées pour un montant de 86,92 milliards de F CFA dans le secteur primaire. Celles-ci sont essentiellement effectuées dans le sous-secteur de l'Agriculture qui représente 7,5% des dépenses globales et 65,79% des dépenses du secteur.

Les subventions mobilisées au profit de ce secteur sont allouées, par ordre d'importance, au projet d'appui aux chaînes des valeurs, financé par l'USAID pour 16 975 199 300 F CFA, au projet d'appui à la sécurité alimentaire à Louga, Kaffrine et Matam, financé par la BAD pour 1 304 118 404 F CFA et au projet d'approvisionnement en eau potable 2^{ème} phase, financé par la Corée du Sud pour 3 000 000 000 F CFA.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement financées sur ressources d'emprunts, elles concernent principalement les programmes et projets relatifs à la réalisation d'adduction d'eau potable en milieu rural par l'Agence chinoise de Coopération internationale pour 8 107 863 240 F CFA, le développement inclusif et durable de l'agrobusiness pour 5 572 874 092 F CFA sur financement de la Banque mondiale et le renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et la nutrition pour 5 911 134 681 F CFA financé par l'AFD.

- **Secteur secondaire**

Les dépenses d'investissement réalisées sur ressources extérieures au profit du secteur secondaire s'élèvent à 110,68 milliards de F CFA. Le sous-secteur de l'énergie a exécuté 98,58% des dépenses du secteur et, 14,31% de l'ensemble des dépenses d'investissements sur ressources externes.

Le secteur secondaire a mobilisé des ressources d'emprunts d'un montant de 78,7 milliards de F CFA et des subventions d'un montant de 31,98 milliards de F CFA.

Les dépenses gagées sur les ressources de subventions sont réparties entre trois projets et programmes financés par KFW : le projet de promotion de l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie pour 14 860 617 751 F CFA, le programme énergie durable pour 13 600 328 409 F CFA et le projet de mise en place d'une centrale photovoltaïque interconnectée à la zone économique spéciale intégrée de Dakar pour 3 517 413 862 F CFA.

Les dépenses financées sur ressources d'emprunt concernent principalement celles des projets énergétiques, notamment le projet d'aménagement hydro électrique financé par la Chine pour 18 075 405 772 F CFA, le projet d'appui au secteur de l'électricité pour 14 289 282 230 F CFA sur financement de la Banque mondiale, le projet d'interconnexion entre le Sénégal et la Mauritanie pour 9 489 296 685 F CFA appuyé par la BID ainsi que le projet de construction de la ligne 225 kv Kolda-Tambacounda-Ziguinchor pour 9 417 576 068 F CFA financé par l'Inde.

- **Le secteur tertiaire**

Les dépenses d'investissement sur ressources externes du secteur tertiaire s'élèvent à 180,57 milliards de F CFA. Elles sont réalisées particulièrement dans le sous-secteur des transports terrestres qui consomme 81,12% des dépenses et 19,21% des dépenses globales sur ressources extérieures.

Les ressources extérieures du secteur tertiaire se répartissent entre les emprunts pour un montant de 176,66 milliards de F CFA et les subventions pour 3,91 milliards de F CFA. Les projets et programmes dudit secteur sont financés essentiellement sur ressources d'emprunts et les montants les plus importants concernent :

- les dépenses d'un montant de 58 866 631 317 F CFA du projet de la « construction de la desserte Dakar -AIBD » financé par l'AFD, la BID et la BAD ;
- les dépenses d'un montant de 20 240 941 881 F CFA du projet de « réhabilitation de la route Ndioum-Ourossgui- Bakel et d'aménagement d'infrastructures connexes à l'Ile à Morphil » financé par la BID ;
- les dépenses d'un montant de 9 095 058 104 F CFA du projet de « réhabilitation de la route Fatick – Foundiougne- Passy et Kaffrine-Mbacké », financé par la BOAD.

- **Le secteur quaternaire**

Les investissements sur ressources extérieures réalisés au profit du secteur quaternaire s'élèvent à 384,14 milliards de F CFA. Les sous-secteurs de l'Hydraulique urbaine-assainissement, de l'Habitat-urbanisme et l'Education-Formation mobilisent les parts les plus significatives avec respectivement 18,40%, 14,01% et 7,24%.

Les dépenses d'investissement sur ressources extérieures du secteur sont financées par emprunts pour 244,25 milliards de F CFA et par subventions pour 139,89 milliards de F CFA.

Les subventions les plus importantes sont octroyées par l'USAID 59 180 028 560 F CFA destinées à la réalisation des projets « KMS3 » (42 114 853 280 F CFA) et construction de collèges de proximité (17 065 175 280 F CFA), ainsi que la Chine dont les subventions d'un

montant de 10 000 000 000 F CFA ont servi à financer la construction et l'équipement du pôle mère-enfant de Diamniadio.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources d'emprunts et exécutées sous forme de prêts-projets concernent essentiellement :

- ✓ le projet KMS 3 pour un montant de 86 676 986 204 F CFA du fait de la BEI, de l'AFD et de la BID pour respectivement 39 262 008 168 F CFA, 35 279 540 645 F CFA et 12 135 437 391 F CFA ;
- ✓ le programme de construction et d'équipement des hôpitaux de Kaffrine, Kédougou, Sédhiou et Touba financé par la Société générale pour 21 834 479 227 F CFA ;
- ✓ le programme « PROMOVILLE » pour 13 710 056 846 F CFA financé par la BID.

La synthèse des contributions de partenaires financiers au titre de l'année 2019 est présentée à l'annexe n°10 qui indique, en substance, que 32 bailleurs ont consenti le financement des dépenses d'investissement sur ressources extérieures d'un montant de 762,31 milliards de F CFA, au titre de l'année 2019. Les bailleurs ci-après ont consenti 75,63% dudit financement.

- ✓ AFD : 107 396 409 164, soit 14,09% ;
- ✓ Banque mondiale : 102 094 795 333, soit 13,39% ;
- ✓ BID : 92 646 819 915 F CFA, 12,15% ;
- ✓ USAID : 80 426 396 000 F CFA, soit 10,55% ;
- ✓ BAD : 56 561 865 534 F CFA, soit 7,42% ;
- ✓ EXIM BANK Chine : 50 614 269 823, soit 6,64%
- ✓ BEI : 47 259 604 401 F CFA, soit 6,20%
- ✓ BOAD : 39 521 430 203 F CFA, soit 5,18%.

En outre, dans les ressources extérieures de 2019, les emprunts représentent 72% contre 28% pour les subventions. Les emprunts sont consentis à l'Etat du Sénégal au titre de la gestion sous revue pour 88,03% par l'AFD, la Banque mondiale, la BAD, la BID, la BOAD, la BEI, Exim China et la Société générale des Banques pour respectivement 18,5%, 9,4%, 16,7%, 7,1%, 16,5%, 8,5%, 7,3% et 3,9%.

Quant aux subventions, elles proviennent pour 74,72% de l'USAID, de l'Allemagne (GIZ et KFW), de la Banque mondiale, de l'Union Européenne, du Japon et du Luxembourg.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes et les dépenses des CST sont prévues en équilibre à 135,95 milliards de F CFA. Les réalisations des CST s'élèvent à 138,95 milliards de F CFA pour les recettes et à 110,23 milliards de F CFA pour les dépenses ; d'où un solde créditeur de 28,72 milliards de F CFA.

1. RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des CST sont prévues à 135,95 milliards de F CFA dans la deuxième LFR. La comparaison entre les prévisions définitives et les réalisations de recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°26 suivant :

Tableau n°26 : Prévisions et réalisations des recettes des CST en 2019

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Exécution 2019	Ecart Exéc.-LFR2	Taux d'exécution %	Parts %
	LFI	LFR1	LFR2				
Comptes d'affectation spéciale	111,95	113,75	113,75	132,21	18,46	116,23	95,15
Comptes de commerce	0,15	0,15	0,15	0	-0,15	0,00	0,00
Comptes de prêts	20,75	20,75	20,75	6,74	-14,01	32,48	4,85
Comptes d'avances	0,8	0,8	0,8	0	-0,8	0,00	0,00
Compte de garantie et d'aval	0,5	0,5	0,5	0	-0,5	0,00	0,00
Total	134,15	135,95	135,95	138,95	3	102,21	100

Source : DGCP

Les prévisions de recettes et de dépenses ont été modifiées par la LFR1 en enregistrant une progression de 1,8 milliard de F CFA par rapport à la prévision initiale, soit 1,34%.

Les recettes des CST, inscrites pour 134,15 milliards de F CFA en LFI, portées à 135,95 milliards de F CFA en LFR 1 et LFR 2, ont été exécutées à hauteur de 138,95 milliards de F CFA, soit une plus-value de 3 milliards de F CFA en 2019 contre 7,66 milliards de F CFA en 2018, imputable essentiellement :

- au compte d'affectation spéciale « *Fonds national de Retraite* » qui présente une plus-value de 18,46 milliards de F CFA à la suite de la réforme paramétrique intervenue en juillet 2019 ;
- aux comptes de prêts qui font ressortir une moins-value de 14,01 milliards de F CFA en raison de l'absence totale de recouvrement des recettes prévues pour les comptes « *Prêts aux collectivités territoriales* » et « *Prêts à divers organismes* » et de la faiblesse des remboursements enregistrés sur le compte « *Prêts aux particuliers* ».

Les comptes de commerce, les comptes de garantie et d'aval ainsi que les comptes d'avances n'ont connu également aucune réalisation alors que les prévisions y afférentes s'établissent respectivement à 0,15 milliard de F CFA, 0,50 milliard de F CFA et 0,80 milliard de F CFA.

▪ Plus-value de recettes

Des CST ont dégagé des plus-values de recettes durant la gestion 2019 comme le montre le tableau n°27 ci-après.

Tableau n°27 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2019

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %
Fonds National de retraite	111 750 000 000	130 249 425 594	18 499 425 594	99,14
Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes	1 300 000 000	1 400 054 748	100 054 748	0,54
Frais de contrôle des entreprises publiques	500 000 000	561 305 206	61 305 206	0,33
Total	113 550 000 000	132 210 785 548	18 660 785 548	100

Les plus-values de recettes des CST d'un montant globale de 18,66 milliards de F CFA se répartissent entre le « *Fonds national de Retraite* » (18,49 milliards de F CFA), la « *Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes* » (0,18 milliard de F CFA) et le compte « *Frais de contrôle des entreprises publiques* » (0,06 milliard de F CFA).

▪ **Moins-value de recettes**

Des moins-values sont aussi constatées suite à l'exécution des opérations sur CST, comme l'indique le tableau n°28 ci-dessous.

Tableau n°28 : Répartition des moins-values de recettes des CST en 2019

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en %
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	-	- 200 000 000	1,28
Opérations armées à caractère industrielle et commerciale	150 000 000	-	- 150 000 000	0,96
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	5,11
Prêts à divers organismes	850 000 000	-	- 850 000 000	5,43
Prêts aux particuliers	19 100 000 000	6 737 064 089	- 12 362 935 911	78,93
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	5,11
Garantie et avals	500 000 000	-	- 500 000 000	3,19
Total	22 400 000 000	6 737 064 089	- 15 662 935 911	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 15,66 milliards de F CFA en 2019 contre 8,74 milliards de F CFA en 2018. Ces moins-values de recettes concernent les comptes :

- « *Prêts aux particuliers* » pour 12,36 milliards de F CFA, soit 78,93% ;
- « *Prêts à divers organismes* » pour 0,85 milliard de F CFA, soit 5,43% ;
- « *Avances aux collectivités locales* » et « *Prêts aux collectivités locales* » pour le même montant de 0,80 milliard de F CFA, soit 5,11% chacun ;
- « *Opérations des armées à caractère industriel et commercial* » pour 0,15 milliard de F CFA, soit 0,96% ;
- « *Garanties et avals* » pour 0,5 milliard de F CFA, soit 3,19%.

2. CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Prévues à 135,95 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor sont exécutées à hauteur de 110,23 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 81,08%.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°29 suivant.

Tableau n°29 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2019*En milliards de F CFA*

Catégories de comptes	Dépenses			Exéc. 2019	Ecart Exéc.- LFR2	Taux d'exécution	Parts en %
	LFI	LFR1	LFR2				
Comptes d'affectation spéciale	111,95	113,75	113,75	109,49	-4,26	96,25	99,33
Comptes de commerce	0,15	0,15	0,15	0	-0,15	0,00	0,00
Comptes de prêts	20,75	20,75	20,75	0,74	-20,01	3,57	0,67
Comptes d'avances	0,8	0,8	0,8	0	-0,8	0,00	0,00
Compte de garantie et d'aval	0,5	0,5	0,5	0	-0,5	0,00	0,00
Total	134,15	135,95	135,95	110,23	-25,72	81,08	100

Source : PLR et CGAF 2019

Les dépenses des CST ont connu un recul de 1 milliard de F CFA en s'établissant à 110,23 milliards de F CFA en 2019 contre 111,30 milliards de F CFA en 2018 et sont réparties principalement entre les comptes d'affectation spéciale (109,49 milliards de F CFA) et les comptes de prêts (0,74 milliard de F CFA), avec des parts respectives de 99,3% et 0,7%.

En effet, relativement aux comptes de prêts, l'examen du compte 96.507 « prêts aux particuliers », affiche, en exécution, un faible montant de 0,74 milliard de F CFA sur une inscription de crédits de 19,1 milliards de F CFA en 2019, soit un taux d'exécution de 3,87%.

Quant aux comptes d'affectation spéciale, les crédits ouverts d'un montant de 111,75 milliards de F CFA, en 2019, sont exécutés à hauteur de 107,72 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 96,39 %.

En ce qui concerne les comptes de commerce, les comptes d'avances et les comptes de garantie et d'aval, aucune exécution n'a été notée malgré les ouvertures de crédits pour des montants respectifs de 0,15 milliard de F CFA, 0,8 milliard de F CFA et 0,5 milliard de F CFA, soit un total de 1,45 milliard de F CFA.

3. SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les comptes spéciaux du Trésor ont dégagé, au 31 décembre 2019, un solde créditeur de 28,72 milliards de F CFA contre 7,10 milliards de F CFA en 2018.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°30 qui suit

Tableau n°30 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2019*En F CFA*

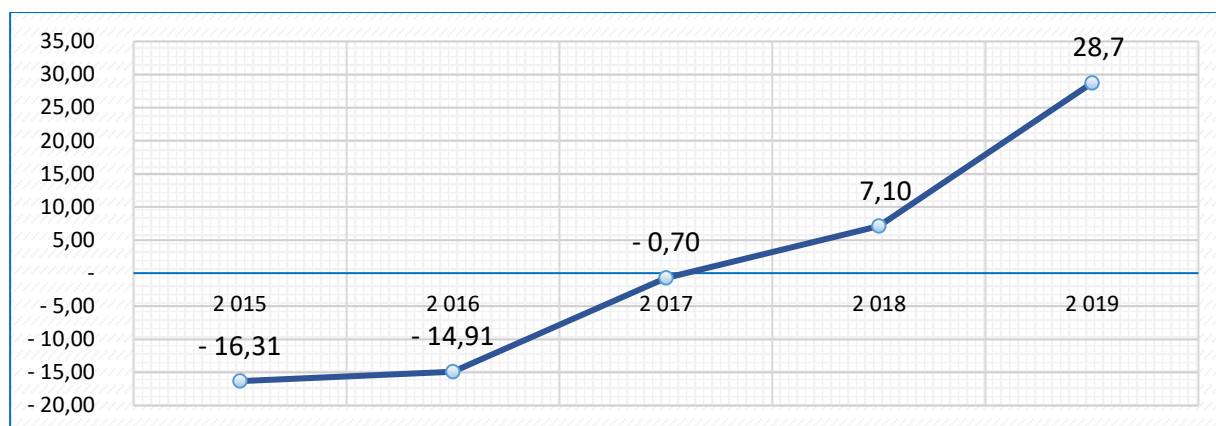
Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	132 210 785 548	109 487 942 755	22 722 842 793
Comptes de commerce	-	-	-
Comptes de prêts	6 737 064 089	738 919 667	5 998 144 422
Comptes d'avances	-	-	-
Comptes de garanties et d'aval	-	-	-
Total	138 947 849 637	110 226 862 422	28 720 987 215

Source : PLR 2019

Le solde de 28,72 milliards de F CFA indiqué dans la situation d'exécution des CST est imputable aux comptes d'affectation spéciale qui affichent un solde de 22,72 milliards de F CFA contre 1,3 milliard de F CFA en 2018 et aux comptes de prêts qui enregistrent un solde de 6 milliards de F CFA contre 5,77 milliards de F CFA en 2018. Tous les autres comptes n'ont mobilisé aucune recette et n'ont exécuté aucune dépense.

L'évolution des soldes des CST sur la période 2014-2019 est retracée au graphique n°18 qui suit.

Graphique n°18 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor sur la période 2015-2019



Le solde des CST, débiteur sur la période 2014-2017 s'est amélioré de 14 milliards de F CFA entre 2016 et 2017. Le solde est devenu créditeur en 2018 et en 2019 avec des valeurs respectives de 7,10 milliards de F CFA et 28,72 milliards de F CFA.

3.1. Soldes des comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale sont exécutés à hauteur de 132,21 milliards de F CFA en recettes et en dépenses pour 109,49 milliards de F CFA, soit un solde créditeur de 22,72 milliards de F CFA.

Le tableau n°31 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale de 2018 à 2019.

Tableau n°31 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2018 et 2019

En milliards de F CFA

Comptes d'affectation spéciale	Recettes			Dépenses			Solde
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	
Fonds National de retraite	110,48	130,25	17,89	109,64	107,72	-1,75	22,53
Frais de contrôle des entreprises publiques	0,42	0,56	33,33	0,28	0,48	71,43	0,08
Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes	1,33	1,40	5,26	0,98	1,29	31,63	0,11
Fonds de lutte c/ incendies	0,00	0,00	Na	0,00	0,00	Na	-
Total	112,23	132,21	17,80	110,90	109,49	-1,27	22,72

Na : Non applicable

Les recettes des comptes d'affectation spéciale sont passées de 112,23 milliards de F CFA en 2018 à 132,21 milliards de F CFA en 2019, soit une progression de 18%, imputable essentiellement au compte « *Frais de contrôle des entreprises publiques* » (+33%) et au compte FNR (+17,89%).

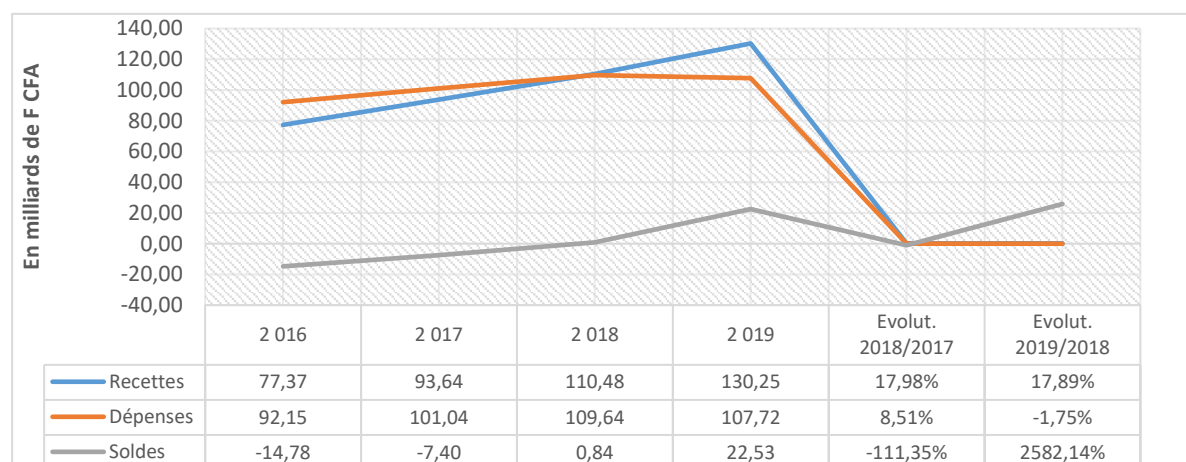
Par contre, les dépenses des comptes d'affectation spéciale se sont inscrites en retrait de 1,27%, passant de 110,9 milliards de F CFA en 2018 à 109,49 milliards de F CFA en 2019, un recul dû au FNR qui a connu une régression de 1,75% faiblement atténué par la hausse de 31,63% du compte « *Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes* ».

3.1.1 Solde du Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR sont prévues pour 111,75 milliards de F CFA en 2019. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 130,25 milliards de F CFA et des dépenses de 107,72 milliards de F CFA, soit un solde créditeur de 22,53 milliards de F CFA.

L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2016 à 2019 est illustrée par le graphique n°19 suivant :

Graphique n°19 : Evolution du solde du FNR de 2016 à 2019



Le solde débiteur du FNR connaît une amélioration continue sur toute la période : de -14,78 milliards de F CFA en 2016, il est passé à -7,40 milliards de F CFA en 2017, ensuite à 0,84 milliard de F CFA en 2018 et à 22,53 milliards de F CFA en 2019.

L'évolution du FNR en 2019 est expliquée à travers le PLR (page 8) par « (...) la hausse des cotisations des actifs du Fonds national de Retraite (FNR) à la suite de la réforme paramétrique intervenue en juillet 2019 ».

Selon le MFB, la réforme du FNR sera complètement mise en œuvre dès la signature du projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARF).

Recommandation n°07 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective de la réforme institutionnelle du FNR.

3.1.2. Soldes des autres comptes d'affectation spéciale

Pour des recettes totales d'un montant de 1,96 milliard de F CFA contre des dépenses totales de 1,77 milliard de F CFA, le solde global des autres comptes d'affectation spéciale est créditeur de 0,19 milliard de F CFA.

3.2. Soldes des autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 6,74 milliards de F CFA en recettes et de 0,74 milliard de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde créditeur de 6 milliards de F CFA qui est égal au solde des comptes de prêts.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée au tableau n°32 suivant.

Tableau n°32 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2019

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,15	-	0,00	-
Comptes de prêts	20,75	6,74	32,48	20,75	0,74	3,57	6,00
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	-	0,00	-
Comptes de garantie et d'aval	0,50	-	0,00	0,50	-	0,00	-
Total	22,2	6,74	30,36	21,7	0,74	3,41	6,00

3.2.1. Solde des comptes de commerce

En 2019, parmi les comptes de commerce, le compte « *Opérations des armées à caractère industriel et commercial* » a enregistré des prévisions pour un montant de 0,15 milliard de F CFA en recettes et en dépenses. Cependant, aucune réalisation n'est effectuée.

3.2.2. Solde des comptes de prêts

Pour des prévisions de 20,75 milliards de F CFA en recettes et en dépenses, les recettes effectives des comptes de prêts s'élèvent à 6,74 milliards de F CFA. Les dépenses s'élèvent à 0,74 milliard de F CFA, d'où un solde débiteur de 6 milliards de F CFA qui concerne le compte « *Prêts aux particuliers* » qui est le seul à avoir fonctionné en 2019.

Avec une progression des recettes de 0,15% entre 2018 et 2019 et un recul des dépenses de 22,92%, le solde du compte « *Prêts aux particuliers* » est ressorti à 6 milliards de F CFA en 2019 contre 5,77 milliards de F CFA en 2018, soit une amélioration de 0,23 milliard de F CFA.

L'évolution du solde des comptes de prêts sur la période 2015-2019 est retracée au tableau n°33 qui suit.

Tableau n°33 : Opérations des comptes de prêts de 2015 à 2019

En milliards de F CFA

Compte de prêts	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	9,3	10,73	7,8	6,73	6,74
Dépenses	10,54	10,93	1,74	0,96	0,74
Solde de l'année	-1,24	-0,2	6,06	5,77	6

Par ailleurs, la Cour constate que la subvention destinée au compte de « *Prêts aux particuliers* » n'a pas été ordonnancée. Cette situation perdure depuis la gestion 2017.

La situation au 31 décembre 2019 des demandes de prêt est retracée au tableau n°34 ci-dessous.

Tableau n°34 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2019

Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre 2019	0
Mois d'apurement au 31 décembre 2019	Mars 2010
Montant réordonnancé, représentant les prêts au logement accordés, en 2016, à 42 agents de l'Etat suite du rejet de leurs mandats par la PGT	194 500 000
Nombre de demandes en attente de traitement au 31 décembre 2019	37 163
Montant des demandes en attente de traitement au 31 décembre 2019 en F CFA	148 652 000 000*

Source : Direction de la Monnaie et du Crédit/MFB

*Ce chiffre est estimé sur la base d'un prêt moyen de quatre millions (4.000.000) de francs CFA par agent.

L'évolution de la situation des demandes de prêts de 2016 à 2019 est indiquée au tableau n°35 ci-dessous.

Tableau n°35 : Evolution des demandes de prêts de 2016 à 2019

Nature	2016	2017	2018	2019
Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre	2 615	Néant	Néant	Néant
Nombre de demandes en attente de traitement	27 825	32 452	37 614	37 163
Date d'apurement	mars 2010	mars 2010	mars 2010	mars 2010

Source : DMC

3.2.3. Solde des comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances sont prévues pour 0,80 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'est relevée.

3.2.4. Solde des comptes de garanties et d'avaux

Les recettes et les dépenses des comptes de garanties et d'avaux sont prévues pour 0,5 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'est relevée.

En ce qui concerne l'inertie de certains comptes, la Cour constate que sur la période 2015-2019, les comptes « *Fonds de lutte contre les incendies* », « *Opérations des armées à caractère industriel et commercial* », « *Prêts aux collectivités locales* », « *Avance aux collectivités locales* » et « *Garantie et avaux* » n'ont connu quasiment aucun mouvement alors que leurs prévisions de recettes et de dépenses sont reconduites systématiquement d'année en année, comme indiqué par le tableau n°36 ci-dessous.

Tableau n°36 : Prévisions et réalisations de recettes et de dépenses des CST sur la période 2014-2019

En milliards de F CFA

Prévisions/ Exécution	CST	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Prévisions de recettes et de dépenses	Fonds de lutte contre les incendies	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
	Opérations des armées à caractère industriel et commercial	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
	Prêts aux collectivités locales	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
	Avance aux collectivités locales	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
	Garanties et avaux	4	0,50	0,50	0,50	0,50
Recettes encaissées	Fonds de lutte contre les incendies	0,0006	0,0011	0,0005	0	0
	Opérations à caractère industriel des armées	0	0		0	0
	Prêts aux collectivités locales	0	0	0	0	0
	Avance aux collectivités locales	0	0	0	0	0
	Garanties et avaux	0	0	0	0	0
Dépenses ordonnancées	Fonds de lutte contre les incendies	0	0	0	0	0
	Opérations à caractère industriel des armées	0	0	0	0	0
	Prêts aux collectivités locales	0	0	0	0	0
	Avance aux collectivités locales	0	0	0	0	0
	Garanties et avaux	0	0	0	0	0

Au total, après analyse des opérations de recettes et de dépenses des CST, la Cour fait trois constats majeurs : (i) l'inertie de certains comptes, (ii) l'amélioration du solde des comptes d'affectation spéciale en particulier le Fonds national de retraite et, enfin, (iii) l'absence de satisfaction des demandes de prêts.

CHAPITRE III : OPERATIONS DE TRESORERIE

L'analyse des opérations de trésorerie porte sur les pertes et profits indiqués au PLR.

PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le projet de loi de règlement (PLR) dispose, en son article 12, que « les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie au 31 décembre 2019 sont arrêtés comme suit :

- Profits : 0 F CFA ;
- Pertes : 2 260 559 883 F CFA ;
- Pertes nettes : 2 260 559 883 F CFA. »

Les pertes de 2 260 559 883 de F CFA, considérées comme résultat de l'exécution des opérations de trésorerie au titre de la gestion (article 12 du PLR) ne sont pas détaillées en ressources et en charges.

Cependant, au regard du CGAF, les pertes sur opérations de trésorerie résultent de « *remises aux débiteurs de timbres* », de « *litiges douaniers à régulariser* » et de « *remboursements de retenues à la source* ».

Ces opérations figurant au tableau ci-dessous ne sont pas en réalité des opérations de trésorerie. Elles constituent plutôt des dépenses à régulariser conformément au décret n°2008-1377 du 28 novembre 2008 relatif aux dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable.

Tableau n°37 : Pertes résultant des opérations de trésorerie en 2019

En milliards de F CFA

Opérations	Débit	Crédit	Pertes	Profits
Remises aux débiteurs de timbres	3 909 320	0	- 3 909 320	
Litiges douaniers à régulariser	851 826 294	0	- 851 826 294	
Retenues à la source	1 404 824 269		- 1 404 824 269	
Total	2 260 559 883	0	- 2 260 559 883	0
Pertes nettes			- 2 260 559 883	

Source : CGAF

Recommandation n°08 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget d'inscrire des crédits suffisants pour couvrir les dépenses relatives aux « remises aux débiteurs de timbres », aux « litiges douaniers à régulariser » et aux « remboursements de retenues à la source ».

Par ailleurs, le PLR ne donne pas le détail des opérations de trésorerie ni en prévisions ni en réalisations. Toutefois, la Cour a procédé à la reconstitution des ressources et des charges de trésorerie ainsi que le solde y afférent dans l'annexe n°19 du présent rapport, conformément aux dispositions utiles de la loi organique n°2011-15.

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Dans cette partie l'objectif visé est de s'assurer de la conformité de la gestion des crédits votés par l'Assemblée Nationale, au regard de la réglementation applicable. A cet effet, il est successivement examiné la gestion des crédits du budget général (chapitre premier) et celle des comptes spéciaux du Trésor (chapitre 2).

CHAPITRE PREMIER : GESTION DES CREDITS DU BUDGET GENERAL

L'analyse de la gestion des crédits du budget général consiste à, d'abord, faire le point sur les statistiques des modifications avant d'examiner, sous l'angle de la régularité, d'une part, les modifications de crédits, intervenues en cours de gestion, par voie législative ou par voie réglementaire, en vue d'en apprécier la fréquence et l'ampleur, et d'autre part, l'utilisation des crédits ouverts au titre de ladite gestion.

1. Aperçu des modifications des crédits du budget général

Les modifications de crédits auxquelles le Gouvernement fait recours en cours de gestion constitue une pratique régulière mais encadrée par des principes et règles de gestion prédéfinis.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi organique^o2001-09 relative aux lois de finances, « *la loi de finances de l'année prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État.*

...seules les lois de finances dites rectificatives peuvent, en cours d'année, modifier les dispositions de la loi de finances de l'année ».

Toutefois, en application de la loi organique précitée, des modifications réglementaires peuvent intervenir conformément à l'article 3 du décret portant Règlement général sur la Comptabilité publique : « *en cours d'année, des actes modificatifs de la loi de finances peuvent intervenir pour changer la répartition initiale sous la forme d'ouverture de crédits, de transferts de crédits, de virements de crédits, de fonds de concours, de reports de crédits et de rétablissement de crédits (...)* ».

A la lumière des dispositions sus évoquées, les modifications budgétaires se font par voie législative ou réglementaire et peuvent affecter le budget général et les comptes spéciaux du Trésor, tant en ce qui concerne le montant des crédits que leur répartition.

Ainsi, le projet de loi de Règlement de l'année 2019 indique clairement les recours du Gouvernement aux modifications budgétaires par voie législative et par voie réglementaire avec comme impact la **révision substantielle des prévisions de recettes et de dépenses présentées dans la loi de finances initiale.**

1.1. Modifications par voie législative

- **Deux lois de finances rectificatives impactant le montant et la répartition des crédits**

Au cours de la gestion, les modifications budgétaires par voie législative ont été opérées par les lois de finances rectificatives n^o2019-598 du 27 février 2019 et n^o2019-15 du 22 novembre 2019. Les modifications apportées se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau n°38 : Situation des modifications budgétaires par voie législative en 2019

Titres	LFI	LFR1	Taux de variation LFR1/LFI	LFR2	Taux variation LFR2/LFR1	Taux variation LFR2/LFI
Dettes publiques	863 170 000 000	863 170 000 000	0,00%	863 170 000 000	0,00%	0,00%
Dépenses de personnel	743 410 000 000	743 410 000 000	0,00%	744 060 000 000	0,09%	0,09%
Dépenses de fonctionnement	314 646 669 073	305 803 164 841	-2,81%	296 523 549 789	-3,03%	-6,11%
Dépenses de transferts courants	582 233 330 927	606 119 299 171	4,10%	742 194 649 271	22,45%	27,47%
Total dépenses ordinaires	2 503 460 000 000	2 518 502 464 012	0,60%	2 645 948 199 060	5,06%	5,69%
Investissements exécutés par l'Etat	72 350 000 000	72 350 000 000	0,00%	72 960 000 000	0,84%	0,84%
Transferts en capital	620 970 000 000	620 970 000 000	0,00%	597 020 000 000	-4,01%	-4,01%
Total dépenses d'investissement	693 320 000 000	693 320 000 000	0,00%	669 980 000 000	-3,48%	-3,48%

En 2019, les modifications par voie législative ont porté aussi bien sur les crédits des dépenses ordinaires que sur ceux destinés à l'investissement. Les lois de finances rectificatives ont eu également pour effet de modifier le déficit prévisionnel arrêté dans la loi de finances initiale de l'année.

- **Une augmentation moyenne de 5,7% des dépenses ordinaires**

Par rapport à la loi de finances initiale, les deux lois de finances rectificatives pour 2019 ont globalement augmenté le montant des crédits destinés aux dépenses ordinaires. Les modifications les plus substantielles concernent les transferts courants dont les prévisions définitives ont augmenté de plus 27% par rapport à la loi de finances initiale. Cependant, les lois de finances rectificatives n'ont pas modifié les prévisions initiales de la dette publique.

- **Une diminution moyenne de 3,5% des crédits d'investissement**

Conformément au tableau n°42 ci-dessus, la LFR2 a fait passer les crédits de paiement de 693,32 milliards à 669,98 milliards de F CFA, soit une diminution de 23,34 milliards de F CFA. Globalement, les autorisations budgétaires relatives aux crédits destinés à l'investissement ont été réduites de 3,5% dans la LFR2 impactant essentiellement les transferts en capital.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement et la diminution des dépenses d'investissement ne sont pas en cohérence avec les grandes orientations de la politique budgétaire du Sénégal qui prône une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un renforcement des dépenses d'investissement à fort impact sur la croissance et la formation brute de capital fixe.

- **Aggravation du déficit prévisionnel**

Aux termes des deux lois de finances rectificatives le déficit initialement prévu au titre de l'année 2019 a augmenté de 127,83 milliards de F CFA.

1.2. Modifications par voie réglementaire

La situation des actes réglementaires modificatifs du budget se présente ainsi qu'il suit :

Tableau n°39 : Situation des actes modificatifs tous titres confondus pour la gestion 2019

Nature des actes	Nombres
Décret d'avances	01
Arrêté d'annulation de crédits	01
Arrêté de constatation et d'affectation de fonds de concours	01
Arrêtés de report de crédits	03
Arrêtés de transfert de crédits	252
Arrêtés de virements de crédits	355
Total des actes	613

La Cour relève un nombre important et varié d'actes modificatifs. En effet, les actes réglementaires modificatifs intervenus en 2019 sont au nombre de 613. Cette situation est susceptible de remettre en cause la crédibilité de la programmation budgétaire.

2. Gestion des crédits du budget général

2.1. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

Les crédits relatifs aux dépenses ordinaires comprennent ceux destinés à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux transferts courants dont la modification des montants et la répartition sont analysées dans les développements qui suivent.

2.1.1. Modifications des crédits

Les modifications de crédits analysées concernent d'une part, les annulations et ouvertures de crédits et d'autre part, les virements et transferts de crédits.

- **Annulation de crédits et ouvertures de crédits**

Les modifications de crédits relatives aux annulations de crédits portent sur un montant de 6 905 526 000 F CFA. Le tableau détaillé des annulations sur les crédits de fonctionnement se présente comme suit :

Tableau n°40 : Annulation de crédits de fonctionnement

N° Actes	Dates	Sections et Titre	Montant
Arrêté n°003993	27/02/2019	37.3	30 000 000
		38.3	160 000 000
		40.3	10 000 000
		53.3	20 000 000
		56.3	70 000 000
		60.3	15 526 000
		62.3	80 000 000
Total titre 3			385 526 000
Arrêté n°003993	27/02/2019	40.4	800 000 000
		41.4	1 300 000 000
		42.4	1 000 000 000
		46.4	550 000 000
		49.4	250 000 000
		60.4	2 450 000 000
		62.4	70 000 000
82.4	100 000 000		
Total titre 4			6 520 000 000
Total général			6 905 526 000

Ces annulations de crédits de fonctionnement ont permis d'ouvrir des crédits d'investissement supplémentaires au profit du secteur de l'agriculture. Toutefois aucune ouverture de crédits de fonctionnement supplémentaires, par voie réglementaire, n'a été effectuée au cours de l'année.

- **Transferts et virements de crédits**

S'agissant des transferts et virements de crédits, la Cour note qu'ils ont tous été pris, dans le cadre de la gestion 2019, dans le respect des dispositions de l'article 15 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances. Les modifications y relatives sont retracées dans le tableau n°41 suivant :

Tableau n°41 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2019

Titres	Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 3	0	0,31	2,62	0,54	0	2,19	2,62	3,04
Titre 4	0,68	3,94	29,02	20,65	0	4,69	29,7	29,28
Total	0,68	4,25	31,64	21,19	0	6,88	32,32	32,32
Part sur total (%)	2,10	13,15	97,90	65,56	0	21,29	100	100

Les modifications des crédits de la gestion concernent aussi bien des montants en diminution qu'en augmentation, pour un total de 32,32 milliards de F CFA.

Les ministères enregistrent les taux les plus importants avec respectivement 97,90% en augmentation et 65,56% en diminution. A titre illustratif les départements ministériels qui enregistrent les augmentations les plus importantes sont le Ministère des Finances et du Budget avec 55,50% et le Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation avec 23,57%. Les diminutions concernent essentiellement le Ministère du Pétrole et des Energies avec 59,22%.

Par ailleurs, le rythme et le volume des modifications des crédits sont retracés dans le tableau n°42 ci-après.

Tableau n°42 : Situation des modifications réglementaires par trimestre

Périodes	Libelle Section	Nombre d'actes	Part (%)	Augmentation	Diminution
Trimestre 1	Total Actes dont :	129	100	71 373 175 806	53 957 567 728
	Ministère de l'Intérieur	22	17,05	7 902 675 690	11 015 927 112
	Ministère des Finances et du Budget	31	24,03	9 716 085 690	7 236 401 362
Trimestre 2	Total Actes dont :	84	100	221 232 276 741	213 793 292 793
	Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	9	10,71	1 649 722 396	441 945 000
	Ministère des Finances et du Budget	24	28,57	23 957 815 472	18 888 587 618
	Présidence de la République	10	11,90	22 569 976 122	24 770 286 051
Trimestre 3	Total Actes dont :	181	100	46 218 787 884	51 265 500 541
	Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	20	11,05	1 057 108 134	1 500 802 791
	Ministère des Finances et du Budget	49	27,07	4 219 478 515	4 414 269 294
	Présidence de la République	23	12,71	9 221 908 000	4 636 000 000
Trimestre 4	Total Actes dont :	179	100	88 173 538 826	85 371 918 600
	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	18	10,06	2 101 782 121	1 774 912 484
	Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	18	10,06	948 811 684	714 971 128
	Ministère des Finances et du Budget	42	23,46	20 327 312 356	2 476 315 397
	Présidence de la République	23	12,85	1 102 825 908	5 418 322 799

NB : l'appréciation du rythme des modifications n'intègre pas la section 60

Sur les 613 actes modificatifs du budget, 129 sont intervenus dès le premier trimestre, essentiellement entre janvier et février 2019.

Le MFB explique le volume important des actes modificatifs au premier trimestre 2019 par la ventilation des crédits des élections inscrites à la Direction générale des Elections au profit de l'Administration territoriale (gouvernances, préfetures et sous-préfetures).

La Cour note que sur les 129 actes modificatifs du premier trimestre, seuls 22 actes, soit 17,05%, concernent le Ministère de l'intérieur.

- **2.1.2. Utilisation des crédits relatifs aux dépenses ordinaires**

L'utilisation des crédits affectés aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés. La situation des dépassements et des crédits non utilisés est retracée au tableau n°43 ci-après.

Tableau n°43 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2019

En milliards de F CFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponibles	Dépassements	Disponibles	Dépassements	Disponibles	Dépassements	Disponibles	Dépassements	Disponibles	Dépassements
Titre 1	55,35								55,35	0
Titre 2			0,25	1,13	25,94	27,66	1,69		27,88	28,79
Titre 3			0,68		17,57			106,96	18,25	106,96
Titre 4					36,31		0,89		37,2	0
Total	55,35	0	0,93	1,13	79,82	27,66	2,58	106,96	138,68	135,75

Le montant des dépassements est de 135,75 milliards de F CFA. Il porte sur les dépenses de personnel (titre2) et les dépenses de fonctionnement (titre3).

2.1.2.1. Dépassements de crédits

Le PLR de l'année 2019 mentionne à son article 7 un dépassement global d'un montant de 135,74 milliards de F CFA relatif aux « dépenses de personnel » pour 28,78 milliards de F CFA et à la ligne « impôts et taxes sur marchés financés sur ressources extérieures » pour 106,96 milliards de F CFA nécessitant l'ouverture de crédits complémentaires.

Toutefois, cette présentation globale des dépassements sur dépenses de personnel dans le PLR ne spécifie pas les lignes de crédits à caractère évaluatif et celles dont les crédits sont limitatifs. C'est, plutôt l'exploitation de la situation des dépassements sur crédits évaluatifs au titre des dépenses de personnel réclamée par la Cour et produite par le MFB qui a permis, par déduction, d'établir le montant des dépassements sur crédits limitatifs de dépenses de personnel.

Les dépassements sur les dépenses de personnel portent donc sur des crédits évaluatifs et des crédits limitatifs.

A. Dépassements sur crédits évaluatifs

L'article 11 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances dispose : « les crédits évaluatifs (...) s'appliquent aux charges de la dette publique, aux frais de justice, aux réparations civiles, aux remboursements, aux dégrèvements et aux restitutions, ainsi qu'aux dépenses (...) dont l'énumération figure à un état spécial annexé à la loi de finances ».

Ainsi, lorsque les crédits sont de nature évaluative, leur exécution en dépassement est conforme à la réglementation. C'est le cas des lignes « *impôts et taxes sur marchés financés sur ressources extérieures* », « *soldes et accessoires* » et « *indemnités de logement* ».

- **Au niveau des dépenses de personnel**

S'agissant des dépenses de personnel, les dépassements sur crédits évaluatifs concernent les crédits inscrits sur les lignes « *soldes et accessoires* » et « *indemnités de logement* ».

La situation des dépassements est décrite dans le tableau n°44 ci-dessous :

Tableau n°44 : Situation des dépassements sur crédits évaluatifs du titre 2

Libellés	Prévision	Exécution	Dépassement	Part%
Soldes Accessoires	2 818 568 166	3 475 035 210	-656 467 044	5,13%
Indemnités de logement	92 652 734 000	104 784 578 089	-12 131 844 089	94,87%
Total global	95 471 302 166	108 259 613 299	-12 788 311 133	100,00%

Source : MFB (Détail voir annexes n°11 et n°12)

Selon le PLR, les « *indemnités de logement* » affichent plus de 12 milliards de FCFA en dépassement, résultant, en partie, de la hausse des effectifs qui sont passés de 140 134 agents à 145 299 agents et de l'augmentation de l'indemnité de logement, pour un montant de 10 000 F CFA, accordée aux enseignants, à partir de janvier 2019.

Toutefois, la Cour observe que les LFR intervenues postérieurement à l'entrée en vigueur de la mesure sus visée devaient procéder à la mise à niveau des lignes et éviter ainsi les dépassements.

Dans le détail, le dépassement le plus important dans les dépenses de personnel concerne effectivement la ligne « *indemnités de logement* » qui représente 94,87% du total. Le Ministère de l'Éducation nationale, pour un montant de 9,68 milliards de F CFA, occupe 79,78% des dépassements relevés sur cette ligne.

- **Au niveau des dépenses de fonctionnement**

S'agissant des crédits de fonctionnement, la Cour relève des dépassements sur la ligne à crédits évaluatifs « *impôts et taxes payés par l'État* » de la section 60, pour un montant de 110,53 milliards de F CFA. En effet, pour des prévisions de 5 milliards de F CFA au titre de cette ligne, l'exécution s'élève à 115,52 milliards de F CFA, soit plus de 23 fois le montant inscrit en prévision.

Le MFB justifie, entres autres, les dépassements enregistrés par les impôts et taxes payés en urgence pour le compte du projet KMS3.

Toutefois, comme observé lors des RELF précédents, la faible inscription budgétaire de « *la ligne impôts et taxes payés par l'État* » est une pratique récurrente du MFB. Cette ligne a enregistré des dépassements respectifs de 40,66 milliards de F CFA, de 44,60 milliards de F CFA, 14,41 milliards de FCFA et 110,53 milliards de F CFA au titre des gestions 2016, 2017, 2018 et 2019.

La Cour estime que, même si les dépassements sur crédits évaluatifs ne constituent pas en soi une irrégularité, leur montant important doit être analysé dans une perspective d'amélioration de la qualité des prévisions budgétaires.

Recommandation n°09:

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à veiller à une bonne maîtrise des prévisions des dépenses de la ligne impôts et taxes payés par l'Etat.

B. Dépassements sur crédits limitatifs

Les crédits dédiés aux dépenses de personnel sont à caractère soit limitatif soit évaluatif. L'examen de certaines lignes à crédits limitatifs de dépenses de personnel fait ressortir des dépassements d'un montant total de 75,11 milliards de F CFA. La situation de ces dépassements est présentée par section à l'annexe n°13.

Ces dépassements qui ne sont pas présentés de manière explicite dans le PLR constituent une violation des dispositions de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances en vertu desquelles : « (...) les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

Selon le MFB, les dépassements constatés sur les lignes à crédits limitatifs de dépenses de personnel s'expliquent d'une part, par les changements de périmètre ministériel intervenus en cours d'année et d'autre part par les mouvements du personnel qui ne sont pas suivis sur le plan budgétaire. Le MFB indique également que les dépassements sur dépenses de personnel n'excèdent pas globalement 0,89 milliard de F CFA.

Cependant, la Cour constate que le MFB fait une analyse globale des dépassements sur dépenses de personnel à l'échelle du titre, sans distinguer la nature des crédits relativement à leur caractère limitatif ou évaluatif. Cette démarche ne permet pas d'afficher les dépassements sur crédits limitatifs, interdits par la réglementation (art. 12 de la LOLF de 2001).

Recommandation n°10 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de respecter le caractère limitatif des crédits consacrés par la LOLF.

2.1.2.2. Crédits non consommés

- Importance des crédits non consommés en fin de gestion**

Les crédits non consommés à la clôture de la gestion et relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 138,68 milliards de F CFA. Ils sont analysés selon la nature et la destination.

A. Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés, selon la nature, est retracée au tableau n°45 ci-dessous.

Tableau n°45 : Crédits non consommés par titre en 2019*En F CFA*

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation %	Part en %
Titre 1	863 170 000 000	807 820 256 651	55 349 743 349	6,41	39,91
Titre 2	266 323 541 989	238 438 416 197	27 885 125 792	10,47	20,11
Titre 3	243 858 728 609	225 615 579 536	18 243 149 073	7,48	13,16
Titre 4	527 078 726 859	489 879 822 345	37 198 904 514	7,06	26,82
Total	1 900 430 997 457	1 761 754 074 729	138 676 922 728	7,30	100

Les crédits non consommés sont évalués à plus de 138 milliards de F CFA, soit un taux global de 7,30% par rapport au crédit de la gestion.

Ils concernent la dette publique pour 55,35 milliards de F CFA, les dépenses de personnel pour 27,88 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement pour 18,24 milliards de F CFA et les transferts courants pour 37,20 milliards de F CFA.

Les dépenses de personnel enregistrent le taux de crédits non consommés le plus important avec 10,47%.

B. Crédits non consommés selon la destination

Les crédits non consommés en fin de gestion se rapportent à la dette publique, aux Pouvoirs publics et aux Moyens de services. Leur répartition entre les sections se présente ainsi qu'il suit.

Tableau n°46 : Crédits non consommés par destination en 2019

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation %	Part %
10 Dette publique	863 170 000 000	807 820 256 651	55 349 743 349	6,41%	39,91%
Pouvoirs Publics	10 761 395 742	9 837 553 699	923 842 043	8,58%	0,67%
Dont :					
21 Présidence de la République	9 415 472 805	8 738 988 463	676 484 342	7,18%	0,49%
Action Administrative	274 117 549 127	239 725 902 459	34 391 646 668	12,55%	24,80%
Dont :					
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	62 495 840 556	35 427 834 082	27 068 006 474	43,31%	19,52%
32 Ministère des Forces armées	158 495 540 494	152 960 131 868	5 535 408 626	3,49%	3,99%
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	35 635 816 481	34 624 362 681	1 011 453 800	2,84%	0,73%
Action Economique	204 678 168 747	183 190 466 202	21 487 702 545	10,50%	15,49%
Dont :					
44 Ministère du pétrole et des Energies	156 300 933 307	136 624 743 811	19 676 189 496	12,59%	14,19%
Action Culturelle et sociale	457 813 068 694	433 873 603 181	23 939 465 513	5,23%	17,26%
Dont :					
50 Ministère de l'Education nationale	74 905 371 955	69 219 439 948	5 685 932 007	7,59%	4,10%
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	94 130 967 554	88 194 487 720	5 936 479 834	6,31%	4,28%
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat	28 650 345 937	25 099 344 643	3 551 001 294	12,39%	2,56%
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	7 078 136 412	5 755 345 662	1 322 790 750	18,69%	0,95%
84 Ministère du Develop communaut, Equité Soc et Territoriale	17 350 643 144	12 737 854 141	4 612 789 003	26,59%	3,33%
60 Charges non réparties	89 890 815 147	87 306 292 537	2 584 522 610	2,88%	1,86%
Total général	1 900 430 997 457	1 761 754 074 729	138 676 922 728	7,30%	100%

* voir détail à l'annexe n°14

La dette publique, les ministères de l'Action administrative, ceux de l'Action culturelle et sociale présentent les parts les plus significatives dans les crédits non consommés avec, respectivement, 39,91%, 24,80% et 17,26%.

Les crédits non consommés au titre des Moyens des services s'élèvent à 82,40 milliards de F CFA et se répartissent entre les ministères et les dépenses communes.

Les Dépenses communes enregistrent des crédits non consommés de 2,58 milliards de F CFA, soit 1,86% du volume global de crédits disponibles.

S'agissant, des crédits non consommés des ministères, ils s'élèvent à 79,82 milliards de F CFA, soit 57,55% du total desdits crédits. Ils concernent en particulier et par ordre d'importance le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, le Ministère du Pétrole et des Énergies, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Santé et de l'Action sociale.

En outre, une analyse de la situation des crédits non consommés sur la période 2015-2019 montre que certains ministères se distinguent particulièrement par la récurrence et le volume croissant de leur crédit non consommé, comme indiqué dans le tableau n°47 ci-dessous.

Tableau n°47 : Evolution des crédits non consommés par les ministères de 2015 à 2019

Gestions	Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation en %
2015	31. Ministère des Aff. Etrang. et Sén. Ext.	49 827 703 178	32 152 126 997	17 675 576 181	35,47%
	75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	111 816 651 806	104 317 562 568	7 499 089 238	6,71%
	54. Ministère de la Santé et de l'Action sociale	80 129 685 702	75 905 438 562	4 224 247 140	5,27%
	50. Ministère de l'Education nationale	335 979 554 625	328 631 349 402	7 348 205 223	2,19%
2016	31. Ministère des Aff. Etrang. et Sén. Ext.	58 630 732 024	46 156 514 540	12 474 217 484	21,28%
	82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6 501 918 741	5 633 652 946	868 265 795	13,35%
	43. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 156 203 427	18 200 394 656	955 808 771	4,99%
	21.Présidence de la République	36 729 310 191	35 014 845 063	1 714 465 128	4,67%
2017	31. Ministère des Aff. Etrang. et Sén. Ext.	56 849 774 644	43 937 042 122	12 912 732 522	22,71%
	43. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	42 276 485 075	37 301 539 268	4 974 945 807	11,77%
	33. Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	81 076 442 137	71 963 825 148	9 112 616 989	11,24%
	32. Ministère des Forces armées	28 899 272 357	27 296 940 399	1 602 331 958	5,54%
	75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	135 783 624 478	131 425 929 300	4 357 695 178	3,21%
2018	31. Ministère des Aff. Etrang. et Sén. Ext.	58 263 503 560	39 784 573 102	18 478 930 458	31,72%
	34. Ministère de la Justice	36 585 733 798	29 989 532 744	6 596 201 054	18,03%
	43. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	48 215 288 282	41 036 937 329	7 178 350 953	14,89%
	33. Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	31 081 255 390	26 981 366 187	4 099 889 203	13,19%
2019	31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	62 495 840 556	35 427 834 082	27 068 006 474	43,31%
	44 Ministère du Pétrole et des Energies	156 300 933 307	136 624 743 811	19 676 189 496	12,59%
	50 Ministère de l'Education nationale	74 905 371 955	69 219 439 948	5 685 932 007	7,59%
	54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	94 130 967 554	88 194 487 720	5 936 479 834	6,31%
Total		1 605 636 252 787	1 425 196 075 894	180 440 176 893	9,71%

Les ministères en charge des affaires étrangères, des Finances, des Forces armées et des affaires intérieures affichent de manière récurrente les taux de crédits non consommés les plus élevés.

Pour expliquer l'importance des crédits de fonctionnement disponibles en fin de gestion, le MFB invoque :

- pour le MAESE, la non-régularisation de certaines autorisations d'exécution liées aux dépenses de personnel local et de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires ;
- pour les autres ministères, les mesures de régulation budgétaire en lien avec le déficit budgétaire cible retenu avec le FMI d'une part, les lenteurs notées dans les passations de certains marchés publics, d'autre part.

Cette réponse du MFB relative à la non régularisation à temps des dépenses des postes diplomatiques est récurrente et avait fait l'objet de la recommandation n°13 du RELF 2018.

Toutefois, la Cour constate que ce retard introduit un biais dans l'analyse de la situation d'exécution des dépenses présentées dans le PLR, en violation des dispositions de la circulaire n°003380/MEF/MAESE/MFA du 03 avril 2013 prise en application de l'article 194 du RGCP 2003.

Recommandation n°11 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de faire procéder, au plus tard avant la fin de la période complémentaire, à la régularisation des autorisations d'exécution des dépenses des postes diplomatiques et consulaires.

2.1.2.3. Annulations et ouvertures de crédits complémentaires relatifs aux dépenses de fonctionnement

Les ajustements de crédits s'opèrent par des annulations de crédits non consommés, non reportés et par des ouvertures de crédits complémentaires. Les annulations et les ouvertures de crédits sont soumises à l'approbation des parlementaires lors du vote de la loi de règlement.

Ainsi, le PLR, en son article 8, a proposé, au titre de la gestion 2019, les annulations et les ouvertures de crédits ordinaires d'un montant de 138 676 922 728 F CFA, présentées dans le tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En F CFA

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	55 349 743 349	
Titre 2 Personnel	27 885 125 792	27 657 081 313
Titre 3 Fonctionnement	18 243 149 073	110 529 122 951
Titre 4 Autres transferts courants	37 198 904 514	0
Total	138 676 922 728	138 186 204 264

2.2. Gestion des crédits applicables aux dépenses d'investissement

Le présent point du rapport s'intéresse à l'examen de la gestion des autorisations de crédits relatives aux dépenses d'investissement sur ressources internes et externes.

2.2.1. Crédits applicables aux dépenses d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits applicables aux dépenses d'investissement sur ressources internes est axée sur leur modification en cours de gestion et leur utilisation.

2.2.1.1. Modifications des crédits

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement sur ressources internes sont effectuées par voie législative à travers les lois de finances rectificatives et par voie réglementaire.

En effet, au plan réglementaire, des modifications ont été apportées par des reports de crédits, des ouvertures et des annulations de crédits.

A. Reports de crédits relatifs aux dépenses d'investissement

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2018 d'un montant de 188,16 milliards de F CFA, des reports sont effectués, dans la limite du montant réglementaire, pour un montant de 32,16 milliards de F CFA en 2019, soit 17,09%.

Sur la base des crédits d'investissement alloués par la LFI s'élevant à 643 300 000 000 F CFA, la limite de 5% des crédits pouvant être reportés est estimée, en effet, à 32 165 000 000 F CFA.

Par conséquent, les reports de crédits d'un montant de 32,13 milliards de F CFA sur la gestion 2019 respectent la limite règlementaire de 5%, prévue à l'article 6 du décret n°2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général.

B. Ouvertures et Annulations de crédits relatifs aux dépenses d'investissement

Le décret n°2019-598 du 27 février 2019, pris deux mois après la mise en place des crédits, consacre une ouverture de crédits pour un montant de 25 milliards de F CFA gagée sur les annulations de crédits d'égal montant opérées par l'arrêté n°003993 du 27/02/2019. Les crédits ainsi ouverts au profit du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural sont destinés à couvrir les dépenses liées au remboursement du crédit octroyé par la Société internationale islamique de Financement du Commerce à la SONACOS, dans le cadre de la campagne agricole et de la subvention des intrants agricoles. (Cf. annexe n°15)

La Cour estime que l'autorisation parlementaire des dépenses relatives à ces paiements pouvait être sollicitée à l'occasion du vote de la LFI, et par conséquent ne pas donner lieu à un décret d'avance.

Dans le même sillage, le décret d'avances précité n'a pas été soumis à l'Assemblée nationale, pour ratification, lors du vote de la LFR1, conformément à l'article 12 de la LOLF de 2001 qui dispose que « *les crédits ouverts dans le cadre de décret d'avance doivent être ratifiés dans la plus prochaine loi de finances* ».

En réponse à ces constatations, le MFB a expliqué pour ce qui concerne la dette de la SONACOS que l'information lui est parvenue après l'élaboration du projet de loi de finances initiale. Ainsi, pour garantir le bon déroulement de la campagne de commercialisation, le Gouvernement a jugé nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires, par décret d'avances, pour honorer ladite dette.

S'agissant de la non-ratification du décret susvisé dans la première LFR, le MFB a expliqué qu'il s'agit d'une omission de sa part.

Recommandation n°12 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de veiller à la ratification des décrets d'avances dans la plus prochaine loi de finances.

Par ailleurs, l'arrêté n°026103 du 25 novembre 2019 a constaté et procédé à l'affectation d'un fonds de concours d'un montant de 5,5 milliards de F CFA dans le cadre de la mise en œuvre du PACASEN, pour renforcer le Fonds d'équipement des Collectivités territoriales.

Ce qui, au total, porte le montant des annulations de crédits d'investissement à 18,09 milliards de F CFA, soit 72,38% des crédits ouverts. Leur situation détaillée est jointe en annexe n°13.

C. Modification de la répartition des crédits relatifs aux dépenses d'investissement

En 2019, des transferts et virements de crédits opérés par arrêtés ont modifié la répartition des crédits de paiement. Les détails sont indiqués à l'annexe n°17.

Le tableau n°49 ci-après présente, par titre, la synthèse des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits d'investissement reçus par la Cour.

Tableau n°49 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2019 par titre*En F CFA*

Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
Total	5	868 291 319	2,87%	868 291 319	2,87%
Total	6	29 400 000 380	97,13%	29 400 000 380	97,13%
Total investissements		30 268 291 699	100	30 268 291 699	100

Source : MFB (Détail voir annexe n°16)

Les modifications des crédits effectuées en 2019 concernent des augmentations et des diminutions de crédits.

- Augmentations de crédits

Les transferts en capital (titre 6) ont particulièrement bénéficié des augmentations de crédits pour un montant de 29,40 milliards de F CFA, soit 97,13%.

L'accroissement des transferts en capital concerne, pour l'essentiel, les dépenses communes pour 12,90 milliards de F CFA, la Primature pour 6,37 milliards de F CFA et le Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale pour 6,01 milliards de F CFA représentant respectivement 42,62%, 21,06% et 19,86%.

Quant aux dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5), elles enregistrent, par le biais des modifications, une faible augmentation de 0,87 milliard de F CFA, soit 2,87%. Leur augmentation a profité principalement au Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime pour 0,24 milliard de F CFA, au Ministère de l'Environnement et du Développement durable pour 0,18 milliard de F CFA et au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération pour 0,15 milliard de F CFA, représentant respectivement 0,81%, 0,59% et 0,51%.

- Diminutions de crédits

Les diminutions de crédits des dépenses d'investissement concernent les dépenses exécutées par l'Etat (Titre 5) pour 0,87 milliard de F CFA, soit 2,87% et les transferts en capital (Titre 6) pour 29,40 milliards de F CFA, soit 97,13%. Ces diminutions concernent particulièrement les dépenses communes pour 0,68 milliard de F CFA, soit 2,25% et le Ministère de la Justice pour 0,13 milliard de F CFA, soit 0,43%.

Pour les dépenses de transfert en capital, les diminutions les plus importantes concernent le Ministère du Pétrole et des Energies pour 16,83 milliards de F CFA, les dépenses communes pour 2,82 milliards de F CFA et le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement pour 7,60 milliards de F CFA. En valeur relative, ces diminutions représentent respectivement 55,61%, 25,10% et 9,32%.

2.2.1.2. Crédits d'investissement non consommés

A la fin de la gestion 2019, les crédits destinés aux dépenses d'investissement sur ressources internes non consommés s'élèvent à 80,16 milliards de F CFA, soit 12,77%. La situation est indiquée au tableau n°50 ci-après.

Tableau n°50 : Situation des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en 2019*En F CFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Part (%)
Total Titre 5 dont :	85 512 765 142	63 909 256 092	21 603 509 050	25,26%	26,95%
32 Ministère des Forces armées	22 791 022 865	15 546 658 061	7 244 364 804	31,79%	9,04%
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	13 735 845 438	10 899 898 790	2 835 946 648	20,65%	3,54%
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	4 155 146 650	1 846 770 946	2 308 375 704	55,55%	2,88%
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 526 005 000	244 614 385	2 281 390 615	90,32%	2,85%
Titre 6 dont :	445 395 899 753	386 838 213 291	58 557 686 462	13,15%	73,05%
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	55 573 549 661	43 035 489 053	12 538 060 608	22,56%	15,64%
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	103 965 663 000	93 471 576 000	10 494 087 000	10,09%	13,09%
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	17 452 449 000	9 844 684 803	7 607 764 197	43,59%	9,49%
44 Ministère du pétrole et des Energies	23 177 279 460	16 449 426 174	6 727 853 286	29,03%	8,39%

* voir détail à l'annexe n°18

Les crédits d'investissement sur ressources internes non consommés sont répartis entre les investissements exécutés par l'Etat pour 21,60 milliards de F CFA (26,95%) et les transferts en capital pour 58,56 milliards de F CFA (73,05%).

Les taux de non-consommation des crédits d'investissement les plus élevés concernent le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur pour 2,28 milliards de F CFA (90,32%) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour 2,31 milliards de F CFA (55,55%).

Au titre des investissements exécutés par l'Etat, les Ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le Ministère des Forces armées pour 7,24 milliards de F CFA (31,79%), le Ministère des Finances et du Budget pour 2,83 milliards de F CFA (20,65%).

Les crédits disponibles sur les transferts en capital concernent essentiellement le Ministère des Finances et du Budget pour 12,54 milliards de F CFA (22,56%), le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement avec 10,49 milliards de F CFA (10,09%).

A l'instar du fonctionnement, les crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés et non reportés au titre des dépenses d'investissement sont proposés à l'annulation dans le PLR. Il s'élève à **46 085 843 346 F CFA** comme indiqué au tableau n°51 suivant.

Tableau n°51 : Montants des crédits à annuler*En F CFA*

Titres	Crédits non consommés	Crédits 2019 à reporter sur la gestion 2020	Crédits à annuler
Titre 5	21 603 509 050	4 954 934 825	16 648 574 225
Titre 6	58 557 686 462	29 120 417 341	29 437 269 121
Total	80 161 195 512	34 075 352 166	46 085 843 346

Par ailleurs, la Cour constate une forte évolution des crédits non consommés sur les cinq dernières années. En effet, entre 2015 et 2018, les crédits non consommés augmentent chaque année en passant de 56,08 milliards de F CFA à 188,17 milliards de F CFA. Toutefois, en 2019, la consommation des crédits s'est améliorée. Le tableau n°52 suivant en dresse la situation.

Tableau n°52 : Évolution des montants des crédits non consommés et des crédits à annuler

En milliards de F CFA

Gestions	Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Crédits à annuler
2015	Titre 5	154,03	134,01	20,02	14,72
	Titre 6	460,28	424,22	36,06	10,21
	Total	614,31	558,23	56,08	24,93
2016	Titre 5	145,26	124,65	20,61	15,79
	Titre 6	635,59	568,97	66,62	21,56
	Total	780,85	693,62	87,23	37,35
2017	Titre 5	152,82	87,53	65,29	43,58
	Titre 6	680,18	558,32	121,86	102,44
	Total	833,00	645,85	187,15	146,0
2018	Titre 5	146,78	96,94	49,84	37,29
	Titre 6	583,10	444,77	138,33	118,71
	Total	729,88	541,71	188,17	156,00
2019	Titre 5	85,51	63,91	21,60	16,65
	Titre 6	445,40	386,84	58,56	29,44
	Total	530,91	450,75	80,16	46,09

Source : RELF 2015-2019

Bien qu'en baisse au titre de l'année 2019, la récurrence et l'importance du volume des crédits d'investissement à annuler sont toujours perceptibles aussi bien pour les transferts en capital (titre 6) que pour les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5).

En conclusion, la Cour estime que tout comme les crédits de fonctionnement, les crédits d'investissement non consommés jusqu'à la fin de l'année posent un problème de sincérité des prévisions budgétaires et/ou de capacité d'absorption des crédits par les administrations bénéficiaires.

2.2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Comme indiqué plus haut dans le rapport, le tableau n°53, faute d'informations détaillées sur l'exécution dépenses d'investissement sur ressources externes, l'analyse de la Cour s'est faite sur la base d'une situation agrégée de l'exécution des dépenses y afférentes. En effet, la Cour n'a pas pu disposer de la situation des prévisions de ressources extérieures de la LFR 2 par bailleur et par projet réclamée au MFB, à deux reprises, par correspondance.

Il convient néanmoins de souligner que le MFB, lors de la phase contradictoire, soutient à tort avoir fourni ces informations.

Tableau n°53 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes

Ressources extérieures	LFI	LFR/1	LFR2	Exécution	Disponible/Dépassement	Taux d'exécution %
Emprunts	550,86	400,86	400,86	554,44	-153,58	138
Subventions	240,00	240,00	240,00	207,87	32,13	87
Total	790,86	640,86	640,86	762,31	-121,45	119

Les modifications intervenues par voie législative montrent une baisse de 150 milliards de F CFA au niveau des emprunts entre la LFI et la LFR2 alors que les subventions n'ont pas fait l'objet de modification.

Pour des prévisions définitives de 640,86 milliards de F CFA, ces dépenses sont exécutées à hauteur de 762,31 milliards de F CFA, soit un taux de 119%, d'où un dépassement de 121,45 milliards de FCFA.

Ce dépassement est imputable aux emprunts exécutés à un taux de 138% contre 87%. En effet, des dépassements d'un montant de 153,58 milliards de F CFA sont enregistrés sur les emprunts tandis qu'un disponible de 32,13 milliards de F CFA est noté au niveau des subventions.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés, l'utilisation des crédits ouverts et les des soldes à reporter sur la gestion suivante.

1. MODIFICATION DES CREDITS

En 2019, la modification des crédits applicables aux CST concerne les « *Frais de contrôle des entreprises publiques* » et la « *Caisse d'encouragement à la Pêche et aux industries annexes* ».

Les crédits alloués à ces comptes ont fait l'objet d'un réaménagement interne, sans incidence sur le total, pour un montant de 175 450 000 F CFA suite aux arrêtés énumérés dans le tableau n°54 ci-après.

Tableau n°54 : Virement des crédits des CST

Références arrêtés	Sections bénéficiaires	Catégories de comptes	Augmentations	Diminutions
n°013569 du 29/03/2019	21	Frais de contrôle des entreprises publiques	61 050 000	61 050 000
n°025197 du 25/10/2019			11 600 000	11 600 000
n°20126 du 19/07/2019	40	Caisse d'encouragement à la Pêche et aux industries annexes	12 800 000	12 800 000
n°022878 du 30/08/2019			35 000 000	35 000 000
n°024013 du 01/10/2019			55 000 000	55 000 000
Total			175 450 000	175 450 000

3. UTILISATION DES CREDITS

En 2019, l'exécution des dépenses prévues aux comptes spéciaux du Trésor a dégagée des crédits non consommés. En revanche, aucun dépassement de crédits sur les comptes spéciaux du Trésor n'a été constaté en 2019 contre de 14 milliards de F CFA de dépassement en 2018.

Les crédits non consommés d'un montant total de 25,72 milliards de F CFA se répartissent comme indiqué au tableau n°55 ci-dessous.

Tableau n°55 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2019

Catégories de comptes spéciaux	Crédits ouverts	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
Comptes d'affectation spéciale	113 750 000 000	109 487 942 755	4 262 057 245	16,57
Comptes de commerce	150 000 000	0	150 000 000	0,58
Comptes de prêts	20 750 000 000	738 919 667	20 011 080 333	77,79
Comptes d'avances	800 000 000	0	800 000 000	3,11
Comptes de garanties et avals	500 000 000	0	500 000 000	1,94
Total	135 950 000 000	110 226 862 422	25 723 137 578	100

En F CFA

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts avec 20,01 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale avec 4,26 milliards de F CFA et les comptes d'avances avec 0,80 milliard de F CFA, soit des parts respectives de 77,79%, 16,57% et 3,11%.

1. REPORTS DES SOLDES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Sur la gestion 2019, conformément à l'article 9 de la loi n°2018-29 du 19 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, en ce qui concerne les comptes d'affectation spéciale, seul le solde créditeur du « FNR » doit être reporté.

La situation de l'ensemble des reports de soldes des CST figure au tableau n°56 suivant.

Tableau n°56 : Report des soldes des CST de 2019 sur 2020

En F CFA

CST	Solde d'entrée au 01/01/2019	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde de sortie au 31/12/2019	Solde à reporter sur la gestion 2020
CAS						
FNR	833 585 391	130 249 425 594	107 721 280 994	22 528 144 600	23 361 729 991	23 361 729 991
Frais de contrôle des Entreprises pub	-	561 305 206	476 399 670	84 905 536	84 905 536	-
Caisse d'encouragement à la Pêche	-	1 400 054 748	1 290 262 091	109 792 657	109 792 657	-
Fonds de lutte contre l'incendie	-	-	-	-	-	-
Comptes Commerce						
Opérations à caractère industriel des Armées	65 363 160		65 363 160	-	-	-
Comptes de Prêts						
Prêts aux collectivités locales	- 1 300 000 000	-	-	-	- 1 300 000 000	- 1 300 000 000
Autres prêts à divers particuliers	1 340	-	1 340	-	-	-
Prêts aux particuliers	11 948 371 911	6 737 064 089	738 919 667	5 998 144 422	17 946 516 333	17 946 516 333
Comptes d'Avances						
Avances à 1 an à divers organismes	- 150 000 000	-	-	-	- 150 000 000	- 150 000 000
Avances à 1 an aux collec locales	- 2 667 527 155	-	-	-	- 2 667 527 155	- 2 667 527 155
Avances à 1an à divers organismes	- 1 001 436 771	-	-	-	- 1 001 436 771	- 1 001 436 771
Comptes de garantie et aval						
Garanties et Avals	- 1 686 625 220			-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
TOTAL	6 041 732 656	138 947 849 637	110 292 226 922	28 720 987 215	34 697 355 371	34 502 657 178

Il ressort du tableau ci-dessus que le solde créditeur des CST de l'année 2019 s'établit à 28,72 milliards de F CFA, résultant de la différence entre les recettes d'un montant de 138,95 milliards de F CFA et les dépenses de 110,23 milliards de F CFA.

Au 31 décembre 2019, le solde des comptes spéciaux du Trésor s'établit à 34,70 milliards de F CFA. Ce solde tient compte du report de solde de 6,04 milliards de F CFA de la gestion 2018 sur 2019.

Considérant le non-report des soldes des comptes d'affectation spéciale autres que le solde créditeur du FNR conformément à l'article 9 de la LFI, le solde des CST à reporter sur la gestion 2020 s'élève à 34,50 milliards de F CFA ;

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances	8
Tableau n°2 : Situation d'exécution des recettes du budget général en 2019	10
Tableau n°3 : Évolution des recettes de 2015 à 2019	10
Tableau n°4 : Situation d'exécution des recettes internes en 2019	11
Tableau n°5 : Synthèse des prévisions et des réalisations de recettes fiscales	12
Tableau n°6 : Taux de pression fiscale en 2019	15
Tableau n°7 : Situation d'exécution des recettes non fiscales en 2019	15
Tableau n°8 : Évolution des recettes non fiscales de 2015 à 2019	16
Tableau n°9 : Situation d'exécution des autres recettes internes	16
Tableau n°10 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2015 à 2019	18
Tableau n°11 : Situation d'exécution des recettes externes	19
Tableau n°12 : Ecart entre réalisations et prévisions des dépenses du budget général	20
Tableau n°13 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires du budget général en 2019	21
Tableau n°14 : Évolution des dépenses ordinaires de 2015 à 2019	21
Tableau n°15 : Ecart entre la situation de l'encours de la DPE au 31/12/2018 et au 01/01/2019	22
Tableau n°16 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2015 à 2019	24
Tableau n°17 : Évolution de l'encours de la dette intérieure 2015-2019	25
Tableau n°18 : Service de la dette extérieure par bailleur en 2019	27
Tableau n°19 : Evolution du service de la dette intérieure de 2015 à 2019	28
Tableau n°20 : Le service de la dette intérieure en 2019	28
Tableau n°21 : Situation d'exécution des dépenses de personnel en 2019	29
Tableau n°22 : Prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement en 2019	30
Tableau n°23 : Prévisions et réalisations des dépenses de transferts courants en 2019	31
Tableau n°24 : Ecarts sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF	35
Tableau n°25 Répartition des investissements sur ressources extérieures par secteur	36
Tableau n°26 : Prévisions et réalisations des recettes des CST en 2019	39
Tableau n°27 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2019	40
Tableau n°28 : Répartition des moins-values de recettes des CST en 2019	40
Tableau n°29 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2019	41
Tableau n°30 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2019	41
Tableau n°31 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2018 et 2019	42
Tableau n°32 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2019	44
Tableau n°33 : Opérations des comptes de prêts de 2015 à 2019	44
Tableau n°34 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2019	44
Tableau n°35 : Evolution des demandes de prêts de 2016 à 2019	45
Tableau n°36 : Prévisions et réalisations de recettes et de dépenses des CST sur la période 2014-2019	45
Tableau n°37 : Pertes résultant des opérations de trésorerie en 2019	46
Tableau n°38 : Situation des modifications budgétaires par voie législative en 2019	48
Tableau n°39 : Situation des actes modificatifs tous titres confondus pour la gestion 2019	49
Tableau n°40 : Annulation de crédits de fonctionnement	49
Tableau n°41 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2019	50
Tableau n°42 : Situation des modifications réglementaires par trimestre	50
Tableau n°43 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2019	51
Tableau n°44 : Situation des dépassements sur crédits évaluatifs du titre 2	52
Tableau n°45 : Crédits non consommés par titre en 2019	53
Tableau n°46 : Crédits non consommés par destination en 2019	54
Tableau n°47 : Evolution des crédits non consommés par les ministères de 2015 à 2019	55
Tableau n°48 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	56
Tableau n°49 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2019 par titre	58
Tableau n°50 : Situation des crédits d'investissement sur ressources internes non consommés en 2019	59
Tableau n°51 : Montants des crédits à annuler	59
Tableau n°52 : Évolution des montants des crédits non consommés et des crédits à annuler	60
Tableau n°53 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes	60
Tableau n°54 : Virement des crédits des CST	62
Tableau n°55 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2019	62
Tableau n°56 : Report des soldes des CST de 2019 sur 2020	63

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Évolution des recettes internes de 2015 à 2019	11
Graphique n°2 : Évolution de l'exécution des recettes fiscales de 2015 à 2019	13
Graphique n°3 : Évolution des restes à recouvrer de 2015 à 2019.....	14
Graphique n°4 : Évolution des dépenses fiscales de 2015 à 2019	14
Graphique n°5 : Évolution du taux de pression fiscale de 2015 à 2019.....	15
Graphique n°6 : Evolution des recettes externes de 2015 à 2019	19
Graphique n°7 : Evolution de l'encours total de la dette publique de 2015 à 2019	23
Graphique n°8 : Répartition de l'encours de la dette publique extérieure en 2019.....	23
Graphique n°9 : Evolution de l'encours de la dette extérieure de 2015 à 2019	24
Graphique n°10 : Evolution de l'encours de la dette intérieure de 2015 à 2019	25
Graphique n°11 : Evolution du service de la dette de 2015 à 2019	26
Graphique n°12 : Évolution du service de la dette publique extérieure de 2015 à 2019	27
Graphique n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2015 à 2019	30
Graphique n°14 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2019.....	31
Graphique n°15 : Répartition des autres dépenses ordinaires selon la destination.....	32
Graphique n°16 : Répartition des dépenses d'investissement sur ressources internes selon la destination	34
Graphique n°17 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2015 à 2019.....	34
Graphique n°18 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor sur la période 2015-2019.....	42
Graphique n°19 : Evolution du solde du FNR de 2016 à 2019	43

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°01 :	13
Recommandation n°02 :	16
Recommandation n°03 :	17
Recommandation n°04 :	19
Recommandation n°05 :	22
Recommandation n°06 :	36
Recommandation n°07 :	43
Recommandation n°08 :	46
Recommandation n°09 :	53
Recommandation n°10 :	53
Recommandation n°11 :	56
Recommandation n°12 :	57

ANNEXES

Annexe n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances pour 2019

Nature des opérations	Prévisions LFI	Prévisions LFR1	Prévisions LFR2	Opérations effectives	Variation LFR2/LFI	Variation LFR2/LFR1	Taux d'exécution PLR/LFR2
I - BUDGET GENERAL							
1. RECETTES TOTALES	3 002,59	2 889,82	2 893,93	2 908,57	-3,62%	0,14%	100,51%
1.1. RECETTES INTERNES	2 718,42	2 618,42	2 622,53	2 532,42	-3,53%	0,16%	96,56%
Recettes fiscales	2 534,00	2 434,00	2 435,86	2 358,13	-3,87%	0,08%	96,81%
Recettes non fiscales	123,44	123,44	125,69	115,92	1,82%	1,82%	92,23%
Recettes exceptionnelles	60,98	60,98	60,98	58,37	-	-	95,72%
1.2. RECETTES EXTERNES	284,17	271,40	271,40	376,15	-4,49%	-	138,60%
Dons programmes	44,17	31,40	31,40	168,28	-28,91%	-	535,92%
Dons en capital	240,00	240,00	240,00	207,87	-	-	86,61%
2. DEPENSES TOTALES	3 347,64	3 262,70	3 366,81	3 495,73	0,57%	3,19%	103,83%
2.1. DEPENSES ORDINAIRES	1 913,48	1 928,52	2 055,97	2 107,40	7,45%	6,61%	102,50%
Titre 1 Charges financières de la dette	273,19	273,19	273,19	272,20	-	-	99,64%
Titre 2 Personnel	743,41	743,41	744,06	744,96	0,09%	0,09%	100,12%
Titre 3 Fonctionnement	314,65	305,80	296,52	384,83	-5,76%	-3,03%	129,78%
Titre 4 Transferts courants	582,23	606,12	742,20	705,41	27,48%	22,45%	95,04%
2.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 434,16	1 334,18	1 310,84	1 388,33	-8,60%	-1,75%	105,91%
2.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes	643,30	693,32	669,98	626,02	4,15%	-3,37%	93,44%
Titre 5 Dépenses exécutées par l'Etat	86,31	72,35	72,96	62,45	-15,47%	0,84%	85,59%
Titre 6 Transfert en Capital	556,99	620,97	597,02	563,57	7,19%	-3,86%	94,40%
2.2.2. Dépenses en investissement sur ressources externes	790,86	640,86	640,86	762,31	-18,97%	-	118,95%
Titre 5 sur emprunts	550,86	400,86	400,86	554,44	-27,23%	-	138,31%
Titre 5 sur subventions	240,00	240,00	240,00	207,87	-	-	86,61%
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (Déficit budgétaire)	-345,05	-372,88	-472,88	-587,16	37,05%	26,82%	124,17%
II. OPERATIONS DE TRESORERIE							
1. Ressources de trésorerie	935,03	962,86	1 062,86	1 099,66	13,67%	10,39%	103,46%
Emission de bon du Trésor*	0,00	0,00			0,00%	-	-
Emprunts programme*	65,00	294,90	294,90	125,29	353,69%	-	42,49%
Autres emprunts*	316,17	264,10	364,10	419,79	15,16%	37,86%	115,30%
Emprunts projets	550,86	400,86	400,86	554,44	-27,23%	-	138,31%
Remb prets rétrocédés	3,00	3,00	3,00	0,14	-	-	4,67%
2. Charges de trésorerie	589,98	589,98	589,98	535,62	0,00%	-	-
Amortissement de la dette*	589,98	589,98	589,98	535,62	0,00%	-	90,79%
SOLDE FINANCIER	345,05	372,88	472,88	564,04	37,05%	26,82%	119,28%
III. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR							
1. Ressources CST	134,15	135,95	135,95	138,95	1,34%	-	102,21%
2. Charges CST	134,15	135,95	135,95	110,23	1,34%	-	81,08%
SOLDE CST	0,00	0,00	0,00	28,72	0,00%	-	-
SOLDE GLOBALE (I + II + III)	0,00	0,00	0,00	5,60	100,00%	-100%	-

Annexe 2 : Situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 02-janv-18	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits Constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2019
	Années	1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
Diourbel	Courante		0	0	0	0	0
	Antérieure	682 453 540			682 453 540	0	682 453 540
	Total	682 453 540	0	0	682 453 540	0	682 453 540
Fatick	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	44 332 551			44 332 551	40 992 929	3 339 622
	Total	44 332 551	0	0	44 332 551	40 992 929	3 339 622
Kaolack	Courante		0	0	0	0	0
	Antérieure	172 570 997			172 570 997	161 409 230	11 161 767
	Total	172 570 997	0	0	172 570 997	161 409 230	11 161 767
Kolda	Courante		733145		733 145	733 145	0
	Antérieure	314 099 032			314 099 032	57 569 464	256 529 568
	Total	314 099 032	733 145	0	314 832 177	58 302 609	256 529 568
Louga	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	712 373 060	0		712 373 060	33 258 915	679 114 145
	Total	712 373 060	0	0	712 373 060	33 258 915	679 114 145
St-Louis	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	4 668 565 680	0		4 668 565 680	63 934 763	4 604 630 917
	Total	4 668 565 680	0	0	4 668 565 680	63 934 763	4 604 630 917
Tambacounda	Courante		183 988 540		183 988 540	153 431 842	30 556 698
	Antérieure	0			0	0	0
	Total	0	183 988 540	0	183 988 540	153 431 842	30 556 698
Thiès	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	8 636 793 811		-937579036	7 699 214 775	1 124 214 148	6 575 000 627
	Total	8 636 793 811	0	-937 579 036	7 699 214 775	1 124 214 148	6 575 000 627
Ziguinchor	Courante		0		0	0	0
	Antérieure	1 739 582 325		0	1 739 582 325	0	1 739 582 325
	Total	1 739 582 325	0	0	1 739 582 325	0	1 739 582 325
RGT	Courante		0		0	100 702 999 990	-100 702 999 990
	Antérieure	368 941 806 503		0	368 941 806 503	0	368 941 806 503
	Total	368 941 806 503	0	0	368 941 806 503	100 702 999 990	268 238 806 513
Cumul	Courante		0	0	0	100 857 164 977	-100 857 164 977
	Antérieure	385 912 577 499	0	-937 579 036	384 974 998 463	1 481 379 449	383 493 619 014
	Total	385 912 577 499	184 721 685	-937 579 036	385 159 720 148	102 338 544 426	282 821 175 722

Annexe 3 : Absence de prévisions budgétaires

N° Compte	Nature	Total prévisions	Recouvrements
711.01.01	IS/Bénéfice	-	61 861 200
711 01 03	Taxe excédent prov techniques	-	1 250 660
711 02 99	AIR	-	1 183 254
711 04	Acomptes importations	-	9 327 976 085
712 02	Contributions forfaitaire à la charge des employeurs	-	7 759 497 547
713 02	droits d'hypothèque et conservation foncière	-	6 570 235 834
713 03	Droit de bail	-	4 320 206 428
714	Autres impôts	-	906 884 033
714 01	Contribution globale unique	-	735 926 136
714 02	Contribution globale foncière	-	91 490 075
714 99	Autres impots directs	-	79 467 822
715 01 ,,	Taxe spécifique sur la consommation	-	16 542 806
715 01 09	Jeux	-	215 800 529
715 01 12	Droits d'accise_sachets plastiques	-	91 000 668
715 05 01	Taxe annuelle véhicule eng, mot (pour mémoire)	-	12 059 215 686
715 05 02	Taxe voitures particuliers PM (pour mémoire)	-	1 577 026 301
715 05 03	Taxe véh.tourisme puissance sup 13 cv (pour mémoire)	-	16 573 034
715 06	Taxe sur les véhicules (pour mémoire)	-	470 343 038
715 08	Contrôle spécial mines carrières	-	643 099 837
715 11	Taxe sur les opérations bancaires	-	115 196 514
715 12	Prelevements consignations sur les produits petroliers	-	571 727 840
715 13	CONT special secteur telecom	-	26 954 958 700
715 14	Prélèvement Cie Ass	-	258 444 964
715 15	Taxes d'usage de la route	-	42 207 030 586
716 01 01	Droits de timbre	-	23 794 873 030
716 01 02	Droits delivr doc et perc divers	-	65 723 806
716 01 02 01	Droits de visa	-	8 848 000
716 01 02 09	Autres droits	-	951 454
717 02	Redevances statistique	-	35 761 360 266
717 03	Taxe parafiscale sur les tissus	-	26 371 602
717 04	Intérêts de retard	-	189 835 279
717 06	Taxe conjoncturelle importation sur le sucre	-	49 945 355
717 07	Taxe dégressive de protection	-	30 000
717 08	COSEC	-	15 854 752 230
717 09	Prélèvement Sout_sect_energique	-	26 538 488 601
717 99	Autres droits à l'importation	-	16 818 213 045
718	Droit et taxe a l'exportation	-	11 641 568
718 1	droit sortie exportation arachide	-	435 326
718 2	droit export or non monetaire	-	11 206 242
719 04	Amende taxe indirecte	-	3 185 982
719 05	Am_serv_Enreg	-	120 000
719 09	Fonds de séc des imp de prod pétr	-	20 805 777 066
719 99	Autres recettes fiscales (CSMC)	-	1 032 270 809
719 91	CODEC	-	8 437 195 246
721 01	Revenu de l'entreprise	-	31 946 453 860
721 02 031	accord de pêche	-	107 434 327
721 02 03 ,,	revenu domaine maritime	-	13 462 000
722	Droits et frais administratifs	-	1 139 786 801

722 01	Recettes diverses des services	-	897 169 517
722 99	Autres recettes des services	-	242 617 284
723	Amendes et condamnations pécuniaires	-	814 427 353
0723 01	Amendes de composition	-	164 200
0723 02	Amendes en matière d'hygiène	-	125 298 480
0723 03	Amendes en matière d'environnement	-	34 983 039
0723 04	Amendes en matière de pêche	-	240 000
0723 05	Amendes en matière de chasse	-	1 996 000
0723 06	Amendes et pénalités marchés administratifs	-	12 000
0723 08	Confiscations	-	20 000
0723 99	Autres amendes et condamnations pécuniaires	-	651 713 634
724 03	Intérêts de placement	-	578 350 102
724 99	Autres produits financiers (intérêts créditeurs)	-	240 622 800
729 99	Autres recettes non fiscales	-	2 280 923 217
741	Dons institution internationale	-	163 211 799 815
741 01	Don institution internationale UE	-	10 255 756 555
741 09	Autres dons	-	152 956 043 260
742 03	Don Luxembourg PIC III	-	796 762 560
742 09	Autres dons	-	2 167 869 541
762	Restitutions au trésor des sommes indûment perçues	-	1 874 143 214
763	Gains de change	-	74 107 837
175 1	autres emprunts organismes privés	-	235 059 824 505
176 2	Emprunts int. obliga trésor/AP adjud	-	254 522 378 172
176 9	Autres emprunts int. Sup à 2 ans	-	55 499 179 022
769 99	Autres recettes exceptionnel	-	56 404 683 390
	Total		1 236 119 769 685

Source : Recette 2019

Annexe 4 : Situation détaillée des émissions et recouvrements des prêts rétrocédés

En F CFA

Sociétés bénéficiaires	Emissions		Annulations	Total Emissions	Recouvrement			Restes à recouvrer	Taux de recouvrement en %
	Antérieurs à 2019	2019			Antérieurs à 2019	2019	Total		
ASECNA	356 293 331	0	0	356 293 331	0	0	0	356 293 331	0,00
OMVG	502 529 818	295 238 480	0	797 768 298	0	0	0	797 768 298	0,00
SOGEM	42 215 173 705	5 543 748 054	0	47 758 921 759	19 615 428 293	0	19 615 428 293	28 143 493 466	41,07
CNCAS	5 959 456 987	252 367 371	0	6 211 824 358	5 613 005 220	112 165 127	5 725 170 347	486 654 011	92,17
FIPD	41 576 529	37671083	0	79 247 612	41576529	20172964	61 749 493	17 498 119	77,92
SN HLM	522502341	26 421 978	0	548 924 319	324087479	10 000 000	334 087 479	214 836 840	60,86
ENSEMA	4 491 433 238	333 605 108	0	4 825 038 346	0	0	0	4 825 038 346	0,00
SNR	359 640 118	0	0	359 640 118	0	0	0	359 640 118	0,00
SENELEC	18 837 047 865	12 067 297 921	0	30 904 345 786	0	0	0	30 904 345 786	0,00
SONES	89 760 456 862	3 165 924 063	30157623347	62 768 757 578	25570880808	0	25 570 880 808	37 197 876 770	40,74
DDD	9 239 385 176	2075841450	6291607767	5 023 618 859	0	0	0	5 023 618 859	0,00
BCEAO	3 103 159 333	223406075	0	3 326 565 408	387114933	0	387 114 933	2 939 450 475	11,64
CSPT	3 205 053 179	0	0	3 205 053 179	0	0	0	3 205 053 179	0,00
SODIDA	252 366 064	31 545 758	0	283 911 822	0	0	0	283 911 822	0,00
SOTEXKA	206 250 417	0	0	206 250 417	0	0	0	206 250 417	0,00
SNCS	18 689 431 645	519239036	0	19 208 670 681	0	0	0	19 208 670 681	0,00
SONATRA	96 923 190	18 398 898	0	115 322 088	0	0	0	115 322 088	0,00
TRANSRAI	216 083 074	363 363 880	0	579 446 954	0	0	0	579 446 954	0,00
TOTAL	198 054 762 872	24 954 069 155	36 449 231 114	186 559 600 913	51 552 093 262	142 338 091	51 694 431 353	134 865 169 560	27,71

Annexe n°5 : situation d'exécution des dépenses de personnel par ministère en 2019
En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Parts (%)
21 Présidence de la République	10 261 276 000	11 104 605 038	108,22	1,49
24 Conseil économique, social et environnemental	25 503 000	218 117 121	855,26	0,03
27 Cour suprême	1 108 058 000	1 199 926 361	108,29	0,16
28 Cour des Comptes	1 345 922 937	1 098 565 236	81,62	0,15
30 Secrétariat général du Gouvernement	3 182 639 000	4 769 096 522	149,85	0,64
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	25 652 479 250	13 118 565 212	51,14	1,76
32 Ministère des Forces armées	113 719 401 288	108 681 494 622	95,57	14,59
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	55 369 429 200	55 656 056 613	100,52	7,47
34 Ministère de la Justice	22 227 899 864	22 891 163 048	102,98	3,07
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 318 809 000	1 319 458 315	100,05	0,18
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	28 300 680	65 384 374	231,03	0,01
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	913 967 780	1 150 798 988	125,91	0,15
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	163 143 000	142 720 318	87,48	0,02
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 499 727 000	1 335 660 656	89,06	0,18
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	705 893 205	686 581 815	97,26	0,09
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural	2 726 275 568	2 301 072 543	84,40	0,31
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	20 954 137 859	23 988 880 920	114,48	3,22
44 Ministère du pétrole et des Energies	337 336 980	402 480 134	119,31	0,05
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect. inf. et PME	1 535 216 706	1 562 174 779	101,76	0,21
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 156 784 948	1 142 340 183	98,75	0,15
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	284 517 040	315 262 946	110,81	0,04
49 Ministère du Tourisme	410 629 840	406 718 507	99,05	0,05
50 Ministère de l'Éducation nationale	355 250 738 830	376 127 817 137	105,88	50,49
52 Ministère des Sports	1 106 461 720	1 023 676 941	92,52	0,14
53 Ministère de la Culture	1 028 304 103	976 241 250	94,94	0,13
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	44 527 602 481	42 095 736 417	94,54	5,65
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	1 014 608 600	1 161 172 082	114,45	0,16
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	7 226 315 000	6 989 285 836	96,72	0,94
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	614 896 904	1 079 650 439	175,58	0,14
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	18 467 744 004	15 139 550 376	81,98	2,03
60 Charges non réparties	42 112 412 148	40 419 333 811	95,98	5,43
61 Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération	1 074 018 045	634 515 062	59,08	0,09
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 173 308 340	2 190 927 860	100,81	0,29
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Eco numérique	454 551 716	479 383 466	105,46	0,06
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	145 872 512	175 843 447	120,55	0,02
65 Ministère de la Gouv Territ ,du Dev et de l'aménagement du territoire	1 192 514 000	1 146 397 491	96,13	0,15
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 009 492 300	701 343 881	69,47	0,09
73 Ministère des transports aériens et Dev des infrast aéroportuaires	155 886 688	72 126 387	46,27	0,01
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	535 390 000	562 546 896	105,07	0,08
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	119 383 800	5 429 954	4,55	0,00
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Dev des télé-services de l'Etat	-	100 604 358	NA	0,01
83 Ministère des Mines et de la Géologie	349 292 000	243 517 993	69,72	0,03
84 Ministère du Dev communautaire, de l'Équité sociale et Territoriale	573 858 664	77 541 706	13,51	0,01
Total	744 060 000 000	744 959 767 041	100,12	100

Source : PLR 2019

Annexe n°6 : Prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement par ministère en 2019

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Parts (%)
21 Présidence de la République	9 415 472 805	8 738 988 463	92,82	2,27
30 secrétariat général du Gouvernement	1 532 217 736	1 507 410 501	98,38	0,39
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	31 381 509 306	18 101 310 426	57,68	4,70
32 Ministère des Forces armées	44 776 139 206	44 278 637 246	98,89	11,51
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	17 779 566 004	16 768 128 788	94,31	4,36
34 Ministère de la Justice	8 757 189 359	8 466 918 111	96,69	2,20
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 429 809 105	1 393 491 210	97,46	0,36
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	73 526 955	73 526 955	100,00	0,02
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	1 105 031 847	1 077 073 139	97,47	0,28
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	173 366 836	173 366 836	100,00	0,05
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	591 947 607	581 066 663	98,16	0,15
41 Ministère Infrastr. Trans terres et du Désenclavement	332 312 439	313 259 518	94,27	0,08
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 213 662 348	1 168 054 965	96,24	0,30
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11 040 971 284	10 622 060 603	96,21	2,76
44 Ministère du pétrole et des Energies	481 552 307	475 362 811	98,71	0,12
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect. inf. et PME	391 672 497	379 717 810	96,95	0,10
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	611 875 313	568 397 948	92,89	0,15
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	146 300 707	133 835 030	91,48	0,03
49 Ministère du Tourisme	467 951 347	394 215 319	84,24	0,10
50 Ministère de l'Education nationale	67 012 407 455	66 319 475 448	98,97	17,23
52 Ministère des Sports	6 233 520 226	6 211 361 946	99,64	1,61
53 Ministère de la Culture	698 818 691	671 253 597	96,06	0,17
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	16 044 530 073	15 760 751 303	98,23	4,10
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	576 905 360	555 765 174	96,34	0,14
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4 103 413 711	4 020 235 568	97,97	1,04
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 008 203 391	990 986 155	98,29	0,26
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	7 148 511 933	6 942 789 267	97,12	1,80
60 Charges non réparties	51 781 926 596	158 744 422 272	306,56	41,25
61 Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération	912 343 743	868 010 977	95,14	0,23
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1 021 447 393	996 284 297	97,54	0,26
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Eco numérique	757 784 745	755 243 996	99,66	0,20
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	969 956 902	911 367 169	93,96	0,24
65 Ministère de la Gouv Territ ,du Dev et de l'aménagement du territoire	356 086 655	312 771 002	87,84	0,08
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	395 634 893	347 433 316	87,82	0,09
73 Ministère des transports aériens et Dev des infrast. aéroportuaires	224 351 675	224 351 675	100,00	0,06
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	4 092 427 606	3 975 233 930	97,14	1,03
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	275 850 937	240 225 937	87,09	0,06
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Dev des télé-services de l'Etat	95 347 641	92 347 743	96,85	0,02
83 Ministère des Mines et de la Géologie	243 571 557	235 801 725	96,81	0,06
84 Ministère du Dev communautaire, de l'Equité sociale et Territoriale	456 784 480	440 312 435	96,39	0,11
Total	296 111 900 671	384 831 247 274	129,96	100

Source : PLR 2019

Annexe n°7 : Exécution des dépenses de transferts courants en 2019

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Parts (%)
21 Présidence de la République	34 999 633 000	34 999 633 000	100,00	4,96
22 Assemblée nationale	15 257 506 000	15 257 506 000	100,00	2,16
24 Conseil économique, social et environnemental	6 600 187 200	6 600 187 200	100,00	0,94
25 Conseil constitutionnel	950 000 000	950 000 000	100,00	0,13
27 Cour suprême	771 063 000	771 063 000	100,00	0,11
28 Cour des Comptes	3 863 453 695	3 863 453 695	100,00	0,55
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	6 300 000 000	6 300 000 000	100,00	0,89
30 Secrétariat général du Gouvernement (SGG)	10 280 000 000	10 280 000 000	100,00	1,46
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	5 461 852 000	4 207 958 444	77,04	0,60
32 Ministère des Forces armées	3 727 597 630	3 727 597 630	100,00	0,53
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	17 856 250 477	17 856 233 893	100,00	2,53
34 Ministère de la Justice	3 196 360 549	2 979 360 549	93,21	0,42
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	110 000 000	100 000 000	90,91	0,01
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	500 000 000	500 000 000	100,00	0,07
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	1 196 600 000	1 046 600 000	87,46	0,15
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	6 597 306 669	6 594 941 669	99,96	0,93
41 Ministère Infrastr, Transp terrestre et du Désenclavement	10 315 000 000	10 103 333 333	97,95	1,43
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	32 562 886 799	32 562 886 799	100,00	4,62
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	24 240 356 087	24 240 356 087	100,00	3,44
44 Ministère du pétrole et des Energies	155 819 381 000	136 149 381 000	87,38	19,30
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect. inf. et PME	3 657 628 000	3 387 294 166	92,61	0,48
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	27 147 685 400	27 147 685 400	100,00	3,85
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	1 703 380 000	1 652 379 999	97,01	0,23
49 Ministère du Tourisme	4 807 916 668	4 794 791 664	99,73	0,68
50 Ministère de l'Education nationale	7 892 964 500	2 899 964 500	36,74	0,41
52 Ministère des Sports	2 481 911 000	2 481 690 000	99,99	0,35
53 Ministère de la Culture	12 602 920 667	12 593 245 667	99,92	1,79
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	33 558 835 000	30 338 000 000	90,40	4,30
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	1 609 672 000	1 609 672 000	100,00	0,23
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	1 113 185 410	1 105 651 780	99,32	0,16
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 843 219 760	1 743 219 760	94,57	0,25
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 034 090 000	3 017 005 000	99,44	0,43
60 Charges non réparties	47 778 402 999	46 886 958 726	98,13	6,65
61 Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	4 179 355 463	4 179 353 861	100,00	0,59
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	466 142 000	466 142 000	100,00	0,07
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Eco numérique	6 320 351 667	5 000 101 666	79,11	0,71
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	200 000 000	200 000 000	100,00	0,03
65 Ministère de la Gouv Territ ,du Dev et de l'aménagement du territoire	39 763 196 053	39 763 196 053	100,00	5,64
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	3 090 000 000	3 090 000 000	100,00	0,44
73 Ministère des transports aériens et Dev des Infrastr. aéroportuaires	917 499 999	917 499 999	100,00	0,13
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	179 231 815 030	178 542 356 668	99,62	25,31
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	464 000 000	464 000 000	100,00	0,07
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Dev des télé-services de l'Etat	1 092 062 666	1 092 062 666	100,00	0,15
83 Ministère des Mines et de la Géologie	724 630 000	724 630 000	100,00	0,10
84 Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et Territoriale	16 320 000 000	12 220 000 000	74,88	1,73
Total	742 606 298 388	705 407 393 874	94,99	100

Source : PLR 2019

Annexe n°8 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement exécutés par l'Etat en 2019

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Part (%)
21 Présidence de la République	38 372 940	34 346 940	89,51	0,05
30 Secrétariat Général du Gouvernement	518 945 451	398 934 209	76,87	0,62
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 526 005 000	244 614 385	9,68	0,38
32 Ministère des Forces armées	22 791 022 865	15 546 658 061	68,21	24,33
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	6 271 097 567	5 140 985 994	81,98	8,04
34 Ministère de la Justice	4 155 734 225	2 976 592 569	71,63	4,66
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	250 000 000	249 927 924	99,97	0,39
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	49 658 000	49 270 793	99,22	0,08
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	290 285 000	290 208 517	99,97	0,45
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	32 973 000	32 972 971	100	0,05
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 393 408 805	923 732 006	66,29	1,45
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	346 874 325	252 729 492	72,86	0,40
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 650 208 013	1 315 167 480	79,70	2,06
43 Ministère des Finances et du Budget	13 735 845 438	10 899 898 790	79,35	17,06
44 Ministère du pétrole et des Energies	509 564 832	314 672 730	61,75	0,49
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect. inf. et PME	201 452 835	193 309 456	95,96	0,30
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	464 457 920	410 056 933	88,29	0,64
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	25 000 000	24 944 020	99,78	0,04
49 Ministère du Tourisme	138 025 752	89 818 359	65,07	0,14
50 Ministère de l'Education nationale	4 649 432 038	3 608 903 300	77,62	5,65
52 Ministère des Sports	1 606 543 000	1 482 223 548	92,26	2,32
53 Ministère de la Culture	331 758 000	305 242 353	92,01	0,48
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	7 718 217 681	7 695 464 506	99,71	12,04
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	207 972 677	191 363 399	92,01	0,30
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	2 062 730 178	1 832 127 530	88,82	2,87
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 478 800 958	1 207 834 938	81,68	1,89
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	1 800 744 466	1 691 505 364	93,93	2,65
61 Ministère de l'Economie et du Plan	1 169 941 696	1 044 721 714	89,30	1,63
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 136 580 670	1 358 607 842	63,59	2,13
63 Ministère Communication, des Telecom, des postes et Eco numérique	239 187 000	232 910 742	97,38	0,36
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	838 553 000	691 299 370	82,44	1,08
65 Ministère de la Gouv Territ ,du Dev et de l'aménagement du territoire	406 595 730	328 623 575	80,82	0,51
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	627 434 664	413 425 699	65,89	0,65
73 Ministère des transports aériens et Dev des infrast aéroportuaires	186 673 000	133 048 615	71,27	0,21
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	4 155 146 650	1 846 770 946	44,45	2,89
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	107 930 678	76 980 734	71,32	0,12
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Dev des télé-services de l'Etat	13 252 000	7 497 300	56,57	0,01
83 Ministère des Mines et de la Géologie	362 893 000	358 980 440	98,92	0,56
84 Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale	15 451 135	12 882 548	83,38	0,02
60 Charges non réparties	7 994 953	-	0,00	0,00
Total	85 512 765 142	63 909 256 092	74,74	100

Source : PLR 2019

Annexe n°9 : Situation d'exécution des dépenses de transferts en capital en 2019
En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Part (%)
21 Présidence de la République	14 181 478 948	13 809 418 948	97,38	2,45
22 Assemblée nationale	4 150 551 759	3 950 551 759	95,18	0,70
27 Cour suprême	171 383 000	75 000 000	43,76	0,01
28 Cour des Comptes	650 000 000	250 000 000	38,46	0,04
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	2 790 000 000	2 790 000 000	100	0,50
30 Secrétariat Général du Gouvernement	22 737 000 000	22 737 000 000	100	4,03
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	1 000 000 000	750 000 000	75	0,13
32 Ministère des Forces armées	26 288 000 000	25 838 000 000	98,29	4,58
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	19 579 449 200	18 177 449 200	92,84	3,23
34 Ministère de la Justice	1 500 000 000	1 000 000 000	66,67	0,18
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	500 000 000	500 000 000	100	0,09
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	957 200 000	844 000 000	88,17	0,15
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	10 025 727 673	9 770 727 673	97,46	1,73
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	103 965 663 000	93 471 576 000	89,91	16,59
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	59 900 589 277	59 900 589 277	100	10,63
43 Ministère des Finances et du Budget	55 573 549 661	43 035 489 053	77,44	7,64
44 Ministère du pétrole et des Energies	23 177 279 460	16 449 426 174	70,97	2,92
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	1 016 200 000	574 500 000	56,53	0,10
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	17 452 449 000	9 844 684 803	56,41	1,75
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	2 419 000 000	2 325 000 000	96,11	0,41
49 Ministère du Tourisme	2 808 875 000	2 368 875 000	84,34	0,42
50 Ministère de l'Education nationale	3 312 708 125	2 945 416 500	88,91	0,52
52 Ministère des Sports	1 025 000 000	925 000 000	90,24	0,16
53 Ministère de la Culture	5 401 270 000	5 151 270 000	95,37	0,91
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	4 740 158 554	4 389 524 960	92,60	0,78
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	2 341 373 647	2 341 373 647	100	0,42
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	620 012 500	548 175 000	88,41	0,10
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 792 912 500	1 340 362 500	74,76	0,24
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	1 676 250 000	1 336 250 000	79,72	0,24
61 Ministère de l'Economie et du Plan	979 700 000	757 000 000	77,27	0,13
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	4 156 608 000	3 500 808 000	84,22	0,62
63 Ministère Communication, des Telecom, des postes et Eco numérique	1 307 600 000	601 900 000	46,03	0,11
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	448 700 000	448 700 000	100	0,08
65 Ministère de la Gouv Territ ,du Dev et de l'aménagement du territoire	46 148 076 520	39 723 885 194	86,08	7,05
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	18 856 734 330	16 756 664 591	88,86	2,97
73 Ministère des transports aériens et Dev des infrast aéroportuaires	229 000 000	229 000 000	100	0,04
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	22 404 122 110	22 054 122 110	98,44	3,91
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	300 000 000	125 000 000	41,67	0,02
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Dev des télé-services de l'Etat	4 289 500 000	1 539 500 000	35,89	0,27
83 Ministère des Mines et de la Géologie	427 000 000	337 000 000	78,92	0,06
84 Ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale	43 041 440 413	42 271 635 826	98,21	7,50
60 Charges non réparties	87 790 971 661	87 790 971 661	100	15,58
Total	622 133 534 338	563 575 847 876	90,59	100

Source : PLR 2019

Annexe n°10 : Répartition des financements des investissements sur ressources extérieures par bailleur

BAILLEURS	EMPRUNT	SUBVENTION	TOTAL	PART %
AFD	102 663 772 853	4 732 636 311	107 396 409 164	14,09
BAD	52 359 075 569	4 202 789 965	56 561 865 534	7,42
BID	92 476 772 487	170 047 428	92 646 819 915	12,15
BOAD	39 521 430 203	0	39 521 430 203	5,18
BANQUE MONDIALE	91 353 131 123	10 741 664 210	102 094 795 333	13,39
BEI	47 259 604 401	0	47 259 604 401	6,20
BADEA	2 244 106 388	0	2 244 106 388	0,29
FSD	1 468 712 665	0	1 468 712 665	0,19
ABU DHABI	3 684 540 362	0	3 684 540 362	0,48
FONDS KOWEITIEN	4 472 590 808	0	4 472 590 808	0,59
OFID	6 377 536 831	2 451 695	6 379 988 526	0,84
FND	956 042 700	0	956 042 700	0,13
FIDA	4 692 225 475	2 032 797 850	6 725 023 325	0,88
KFW	5 807 226 000	19 774 734 403	25 581 960 403	3,36
GIZ	0	13 600 328 409	13 600 328 409	1,78
EXIM BANK CHINE	40 614 269 823	10 000 000 000	50 614 269 823	6,64
EXIM BANK INDE	14 274 639 818	0	14 274 639 818	1,87
EXIM BANK KOREA	6 305 284 577	5 000 000 000	11 305 284 577	1,48
PNUD	0	274 659 068	274 659 068	0,04
FEM	0	1 968 631 336	1 968 631 336	0,26
CANADA	0	5 000 000 000	5 000 000 000	0,66
Espagne	0	3 694 662 672	3 694 662 672	0,48
FONDS GAVI	0	3 000 000 000	3 000 000 000	0,39
FONDS MONDIAL	0	6 000 000 000	6 000 000 000	0,79
Italie	7 919 445 382	3 085 672 518	11 005 117 900	1,44
JAPON	1 736 806 492	10 035 743 272	11 772 549 764	1,54
Luxembourg	0	9 413 778 219	9 413 778 219	1,23
PAYS-BAS	0	3 402 832 114	3 402 832 114	0,45
SOCIETE GENERALE DE BANQUES	21 834 479 227	0	21 834 479 227	2,86
TURQUIE	6 418 324 976	0	6 418 324 976	0,84
UE	0	11 312 438 059	11 312 438 059	1,48
USAID	0	80 426 396 000	80 426 396 000	10,55
TOTAL GENERAL	554 440 018 161	207 872 263 529	762 312 281 690	100

Source : DGB/DPB

Annexe n°11 : Situation des dépassements sur Soldes et Accessoires

Sections	Prévisions	Exécution	Dépassement	Part%
25 Conseil Constitutionnel	0	101 201 048	-101 201 048	15,42%
Total Pouvoirs publics	0	101201048	-101201048	15,42%
30 Primature	1 576 962 000	1 859 079 066	-282 117 066	42,98%
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion prof et l'IMO	13 499 000	33 022 706	-19 523 706	2,97%
37 Ministère du Travail, des Org prof et des relations avec les Institutions	387 935 000	415 898 405	-27 963 405	4,26%
44 Ministère du Pétrole et des Energies	145 343 000	174 556 066	-29 213 066	4,45%
47 Ministère de l'Industrie et de la PMI	129 304 000	133 836 526	-4 532 526	0,69%
58 Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre	312 987 000	470 536 270	-157 549 270	24,00%
63 Ministère de Communication, des Telecoms, des Postes et l'EN	198 605 534	224 194 247	-25 588 713	3,90%
64 Ministère de l'Economie solidaire et de la Microfinance	53 932 632	62 710 876	-8 778 244	1,34%
Total Ministères	2 818 568 166	3 373 834 162	-555 265 996	84,58%
Total général	2 818 568 166	3 475 035 210	-656 467 044	100,00 %

Source : DGB/DS

Annexe n°12 : Situation dépassements sur Indemnités de logement

Sections	Prévisions	Exécution	Dépassement	Part%
21 Présidence de la République	1 576 300 000	1 817 740 829	-241 440 829	1,99%
25 Conseil constitutionnel	0	29 825 000	-29 825 000	0,25%
27 Cour suprême	270 300 000	317 140 000	-46 840 000	0,39%
28 Cour des Comptes	187 500 000	198 800 000	-11 300 000	0,09%
Total Pouvoirs publics	2 034 100 000	2 363 505 829	-329 405 829	2,72%
32 Ministère des Forces armées	14 770 827 000	15 369 866 794	-599 039 794	4,94%
34 Ministère de la Justice	3 724 976 000	3 935 969 293	-210 993 293	1,74%
35 Ministère de la Fonction pub,	45 120 000	51 390 000	-6 270 000	0,05%
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	61 860 000	67 755 000	-5 895 000	0,05%
43 Ministère des Finances et du Budget	1 414 575 000	1 715 467 826	-300 892 826	2,48%
44 Ministère du Pétrole et des Energies	22 680 000	25 445 000	-2 765 000	0,02%
46 Ministère de l'Urbanisme du Log et de l'Hyg publique inde	33 862 000	35 190 000	-1 328 000	0,01%
50 Ministère de l'Education nationale	65 425 577 000	75 104 738 333	-9 679 161 333	79,78%
53 Ministère de la Culture et de la Communication	40 560 000	49 950 000	-9 390 000	0,08%
55 Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Construction citoyenne et la prom du volontariat	131 100 000	151 175 000	-20 075 000	0,17%
56 Ministère de l'Environnement et du Dével durable	1 281 127 000	1 509 747 155	-228 620 155	1,88%
58 Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre indemnité	55 200 000	109 215 000	-54 015 000	0,45%
59 Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Employabilité	2 405 100 000	2 685 317 859	-280 217 859	2,31%
62 Ministère de l'Elevage et des Productions animales	29 760 000	32 335 000	-2 575 000	0,02%
65 Ministère des Collectivités territoriales et l'Am du terr	77 760 000	100 210 000	-22 450 000	0,19%
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	48 120 000	53 595 000	-5 475 000	0,05%
Total Ministères	89 568 204 000	100 997 367 260	-11 429 163 260	94,21%
60 Charges non réparties	1 050 430 000	1 423 705 000	-373 275 000	3,08%
Total général	92 652 734 000	104 784 578 089	-12 131 844 089	100,00%

Source : DGB/DS

Annexe n°13 : Situation des dépassements sur crédits limitatifs du titre 2

Sections	PREVISION	EXECUTION	DEPASSEMENT	Part%
21 Présidence de la République	4 006 295 000	5 159 615 807	-1 153 320 807	1,54
24 Conseil économique, social et environnemental	12 125 000	218 117 121	-205 992 121	0,27
25 Conseil constitutionnel	0	131 026 048	-131 026 048	0,17
27 Cour suprême	485 575 000	562 776 144	-77 201 144	0,10
Total pouvoirs publics	5 184 050 804	6 369 092 844	-1 185 042 040	1,58
30 Primature	1 278 567 000	2 418 017 459	-1 139 450 459	1,52
32 Ministère des Forces armées	33 473 849 000	47 105 014 084	-13 631 165 084	18,15
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	20 626 337 200	26 529 156 892	-5 902 819 692	7,86
34 Ministère de la Justice	11 025 605 696	12 459 655 048	-1 434 049 352	1,91
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	786 740 000	804 218 894	-17 478 894	0,02
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	13 781 680	32 361 668	-18 579 988	0,02
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	498 362 780	707 267 250	-208 904 470	0,28
38 Ministère de l'Intégration africaine	76 097 000	79 098 532	-3 001 532	0,00
41 Ministère des Infras, des trasp terr et du Desencl	317 206 000	357 802 377	-40 596 377	0,05
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	9 916 161 380	12 834 402 555	-2 918 241 175	3,89
44 Ministère du pétrole et des Energies	169 313 980	202 479 068	-33 165 088	0,04
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	812 863 706	899 806 636	-86 942 930	0,12
46 Ministère de l'Urbanisme, du Log et l'HYG Publique	658 159 680	695 394 617	-37 234 937	0,05
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	129 053 040	159 346 420	-30 293 380	0,04
49 Ministère du Tourisme et des Transp aériens	173 064 000	195 576 917	-22 512 917	0,03
50 Ministère de l'Education nationale	122 521 027 450	168 773 604 788	-46 252 577 338	61,58
52 Ministère des Sports	431 456 720	502 455 489	-70 998 769	0,09
53 Ministère de la Culture et de la Communication	432 143 784	448 404 336	-16 260 552	0,02
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	370 222 600	601 776 417	-231 553 817	0,31
56 Ministère de l'Environnement et Dev durable	2 698 511 000	2 828 657 970	-130 146 970	0,17
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	246 709 904	499 899 169	-253 189 265	0,34
60 Charges non réparties	34 140 454 120	35 268 135 750	-1 127 681 630	1,50
62 Ministère de l'Elevage et des productions animales	995 844 600	1 071 893 220	-76 048 620	0,10
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Econum	226 171 182	232 499 219	-6 328 037	0,01
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	72 219 880	93 622 571	-21 402 691	0,03
65 Ministère des Collectivités terr et Aménagement du terr	490 223 000	583 397 889	-93 174 889	0,12
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	229 966 000	300 380 752	-70 414 752	0,09
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	0	54 499 557	-54 499 557	0,07
Ministères (Total Titre 2)	242 810 112 382	316 738 825 544	-73 928 713 162	98,42
Total général	247 994 163 186	323 107 918 388	-75 113 755 202	100,00

Sources : retraitement à partir des documents de reddition (LFI, LFR, PLR, CGAF, situation d'exécution des crédits évaluatifs)

Annexe n°14 : Crédits non consommés par section en 2019

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation	Part
10 Dette publique	863 170 000 000	807 820 256 651	55 349 743 349	6,41	39,91
21 Présidence de la République	9 415 472 805	8 738 988 463	676 484 342	7,18	0,49
28 Cour des Comptes	1 345 922 937	1 098 565 236	247 357 701	18,38	0,18
Pouvoirs Publics	10 761 395 742	9 837 553 699	923 842 043	8,58	0,67
30 Primature	1 532 217 736	1 507 410 501	24 807 235	1,62	0,02
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	62 495 840 556	35 427 834 082	27 068 006 474	43,31	19,52
32 Ministère des Forces armées	158 495 540 494	152 960 131 868	5 535 408 626	3,49	3,99
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	35 635 816 481	34 624 362 681	1 011 453 800	2,84	0,73
34 Ministère de la Justice	11 953 549 908	11 446 278 660	507 271 248	4,24	0,37
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 539 809 105	1 493 491 210	46 317 895	3,01	0,03
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	2 301 631 847	2 123 673 139	177 958 708	7,73	0,13
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	163 143 000	142 720 318	20 422 682	12,52	0,01
Action Administrative	274 117 549 127	239 725 902 459	34 391 646 668	12,55	24,80
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	8 688 981 276	8 511 668 988	177 312 288	2,04	0,13
41 Ministère Infrastr, Transp terrest et du Désenclavement	11 353 205 644	11 103 174 666	250 030 978	2,20	0,18
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	3 939 937 916	3 469 127 508	470 810 408	11,95	0,34
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	11 040 971 284	10 622 060 603	418 910 681	3,79	0,30
44 Ministère du pétrole et des Energies	156 300 933 307	136 624 743 811	19 676 189 496	12,59	14,19
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	4 049 300 497	3 767 011 976	282 288 521	6,97	0,20
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 768 660 261	1 710 738 131	57 922 130	3,27	0,04
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	1 849 680 707	1 786 215 029	63 465 678	3,43	0,05
49 Ministère du Tourisme	5 686 497 855	5 595 725 490	90 772 365	1,60	0,07
Action Economique	204 678 168 747	183 190 466 202	21 487 702 545	10,50	15,49
50 Ministère de l'Education nationale	74 905 371 955	69 219 439 948	5 685 932 007	7,59	4,10
52 Ministère des Sports	9 821 892 946	9 716 728 887	105 164 059	1,07	0,08
53 Ministère de la Culture	14 330 043 461	14 240 740 514	89 302 947	0,62	0,06
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	94 130 967 554	88 194 487 720	5 936 479 834	6,31	4,28
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	576 905 360	555 765 174	21 140 186	3,66	0,02
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	12 442 914 121	12 115 173 184	327 740 937	2,63	0,24
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	2 851 423 151	2 734 205 915	117 217 236	4,11	0,08
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	28 650 345 937	25 099 344 643	3 551 001 294	12,39	2,56
61 ministère de l'Economie, du plan et de la Coopération	6 165 717 251	5 681 879 900	483 837 351	7,85	0,35
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1 021 447 393	996 284 297	25 163 096	2,46	0,02
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Econum	7 078 136 412	5 755 345 662	1 322 790 750	18,69	0,95
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	969 956 902	911 367 169	58 589 733	6,04	0,04
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	1 548 600 655	1 459 168 493	89 432 162	5,78	0,06
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 405 127 193	1 048 777 197	356 349 996	25,36	0,26
73 Ministère des transports aériens et dev des infrastr aéroportuaires	155 886 688	72 126 387	83 760 301	53,73	0,06
75 Ministère de l'Enseignement superieur, de la recherche et de l'innovation	183 324 242 636	182 517 590 598	806 652 038	0,44	0,58
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	395 234 737	245 655 891	149 578 846	37,85	0,11
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	95 347 641	92 347 743	2 999 898	3,15	0,00
83 Ministère des Mines et de la Géologie	592 863 557	479 319 718	113 543 839	19,15	0,08
84 Ministère du Develop communaut, Equité Soc et Territoriale	17 350 643 144	12 737 854 141	4 612 789 003	26,59	3,33
Action Culturelle et sociale	457 813 068 694	433 873 603 181	23 939 465 513	5,23	17,26
60 Charges non réparties	89 890 815 147	87 306 292 537	2 584 522 610	2,88	1,86
Total Dette Pub - Pouvoirs Pub et Ministères	1 900 430 997 457	1 761 754 074 729	138 676 922 728	7,30	100,00

Source : PLR 2019

Annexe n°15 : Annulation de crédits d'investissement

N° Acte	Dates	Sections et Titres	Montant
003993	27/02/2019	38.5	30 000 000
		40.5	200 000 000
		42.5	40 000 000
		47.5	50 000 000
		50.5	150 000 000
		55.5	20 000 000
		62.5	75 050 000
Total titre 5			565 050 000
003993	27/02/2019	21.6	5 000 000 000
		40.6	420 000 000
		41.6	2 850 000 000
		42.6	1 030 000 000
		43.6	4 000 000 000
		44.6	400 000 000
		46.6	1 450 000 000
		47.6	150 000 000
		49.6	180 000 000
		52.6	300 000 000
		53.6	400 000 000
		55.6	150 000 000
		58.6	60 000 000
		62.6	59 424 000
		73.6	530 000 000
82.6	550 000 000		
Total titre 6			17 529 424 000
Total général			18 094 474 000

Source : DGB/DPB

Annexe n°16 : Tableau détaillé des Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2019 selon le titre

Section	Titre	Augmentation	Part ()	Diminution	Part ()
21	5		0,00	-11 627 060	0,04
34			0,00	-131 297 652	0,43
40		243 722 776	0,81		0,00
41		30 000 000	0,10		0,00
42		141 254 525	0,47		0,00
43			0,00	-32 590 011	0,11
49		21 361 541	0,07		0,00
54		63 126 423	0,21		0,00
56		178 800 780	0,59		0,00
58		3 277 058	0,01		0,00
59		33 230 202	0,11		0,00
60			0,00	-681 405 047	2,25
61		153 518 014	0,51		0,00
65			0,00	-11 371 549	0,04
Total titre 5		868 291 319	2,87	- 868 291 319	2,87
21	6		0,00	-54 000 000	0,18
22		70 000 000	0,23		0,00
28			0,00	-350 000 000	1,16
30		6 374 101 000	21,06	0	0,00
32		35 870 000	0,12		0,00
33		1 306 909 200	4,32		0,00
34		800 000 000	2,64		0,00
40			0,00	-160 000 000	0,53
41			0,00	-7 596 000 000	25,10
42			0,00	-382 786 098	1,26
43		145 000 000	0,48		0,00
44		0	0,00	-16 831 239 554	55,61
46			0,00	-579 000 000	1,91
50		300 000 000	0,99		0,00
52			0,00	-287 500 000	0,95
53		125 000 000	0,41		0,00
55			0,00	-337 474 728	1,11
60		12 900 729 354	42,62	-2 822 000 000	9,32
61		357 000 000	1,18		0,00
62		215 000 000	0,71		0,00
64	70 000 000	0,23		0,00	
65	0	0,00		0,00	
68	600 000 000	1,98		0,00	
75	90 000 000	0,30		0,00	
84	6 010 390 826	19,86		0,00	
Total Titre 6		29 400 000 380	97,13	-29 400 000 380	97,13
Total		30 268 291 699	100,00	-30 268 291 699	100,00

Source : DGB/DPB

Annexe n°17 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses d'investissement par titre

Section	Titre	Augmentation	Part ()	Diminution	Part ()	
21	5		0,00	-11 627 060	0,04	
34			0,00	-131 297 652	0,43	
40		243 722 776	0,81		0,00	
41		30 000 000	0,10		0,00	
42		141 254 525	0,47		0,00	
43			0,00		-32 590 011	0,11
49		21 361 541	0,07		0,00	
54		63 126 423	0,21		0,00	
56		178 800 780	0,59		0,00	
58		3 277 058	0,01		0,00	
59		33 230 202	0,11		0,00	
60			0,00		-681 405 047	2,25
61		153 518 014	0,51		0,00	
65			0,00		-11 371 549	0,04
Total titre 5		868 291 319	2,87	- 868 291 319	2,87	
21	6		0,00	-54 000 000	0,18	
22		70 000 000	0,23		0,00	
28			0,00		-350 000 000	1,16
30		6 374 101 000	21,06		0	0,00
32		35 870 000	0,12		0,00	
33		1 306 909 200	4,32		0,00	
34		800 000 000	2,64		0,00	
40			0,00		-160 000 000	0,53
41			0,00		-7 596 000 000	25,10
42			0,00		-382 786 098	1,26
43		145 000 000	0,48		0,00	
44		0	0,00		-16 831 239 554	55,61
46			0,00		-579 000 000	1,91
50		300 000 000	0,99		0,00	
52			0,00		-287 500 000	0,95
53		125 000 000	0,41		0,00	
55			0,00		-337 474 728	1,11
60		12 900 729 354	42,62		-2 822 000 000	9,32
61		357 000 000	1,18		0,00	
62		215 000 000	0,71		0,00	
64	70 000 000	0,23		0,00		
65	0	0,00		0,00		
68	600 000 000	1,98		0,00		
75	90 000 000	0,30		0,00		
84	6 010 390 826	19,86		0,00		
Total Titre 6		29 400 000 380	97,13	-29 400 000 380	97,13	
Total		30 268 291 699	100,00	-30 268 291 699	100,00	

Source : DGB/DPB

Annexe n°18 : Situation détaillée des crédits non consommés investissement par section et section en 2019

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Part (%)
Total Titre 5	85 512 765 142	63 909 256 092	21 603 509 050	25,26	26,95
21 Présidence de la République	38 372 940	34 346 940	4 026 000	10,49	0,01
30 Primature	518 945 451	398 934 209	120 011 242	23,13	0,15
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 526 005 000	244 614 385	2 281 390 615	90,32	2,85
32 Ministère des Forces armées	22 791 022 865	15 546 658 061	7 244 364 804	31,79	9,04
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	6 271 097 567	5 140 985 994	1 130 111 573	18,02	1,41
34 Ministère de la Justice	4 155 734 225	2 976 592 569	1 179 141 656	28,37	1,47
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	250 000 000	249 927 924	72 076	0,03	0,00
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	49 658 000	49 270 793	387 207	0,78	0,00
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	290 285 000	290 208 517	76 483	0,03	0,00
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	32 973 000	32 972 971	29	0,00	0,00
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 393 408 805	923 732 006	469 676 799	33,71	0,59
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	346 874 325	252 729 492	94 144 833	27,14	0,12
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 650 208 013	1 315 167 480	335 040 533	20,30	0,42
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	13 735 845 438	10 899 898 790	2 835 946 648	20,65	3,54
44 Ministère du pétrole et des Energies	509 564 832	314 672 730	194 892 102	38,25	0,24
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	201 452 835	193 309 456	8 143 379	4,04	0,01
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	464 457 920	410 056 933	54 400 987	11,71	0,07
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	25 000 000	24 944 020	55 980	0,22	0,00
49 Ministère du Tourisme	138 025 752	89 818 359	48 207 393	34,93	0,06
50 Ministère de l'Education nationale	4 649 432 038	3 608 903 300	1 040 528 738	22,38	1,30
52 Ministère des Sports	1 606 543 000	1 482 223 548	124 319 452	7,74	0,16
53 Ministère de la Culture	331 758 000	305 242 353	26 515 647	7,99	0,03
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	7 718 217 681	7 695 464 506	22 753 175	0,29	0,03
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	207 972 677	191 363 399	16 609 278	7,99	0,02
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	2 062 730 178	1 832 127 530	230 602 648	11,18	0,29
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 478 800 958	1 207 834 938	270 966 020	18,32	0,34
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	1 800 744 466	1 691 505 364	109 239 102	6,07	0,14
61	1 169 941 696	1 044 721 714	125 219 982	10,70	0,16
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 136 580 670	1 358 607 842	777 972 828	36,41	0,97
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	239 187 000	232 910 742	6 276 258	2,62	0,01
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	838 553 000	691 299 370	147 253 630	17,56	0,18
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	406 595 730	328 623 575	77 972 155	19,18	0,10
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	627 434 664	413 425 699	214 008 965	34,11	0,27
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	186 673 000	133 048 615	53 624 385	28,73	0,07
75 Ministère de l'Enseignement superieur, de la recherche et de l'innovation	4 155 146 650	1 846 770 946	2 308 375 704	55,55	2,88
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	107 930 678	76 980 734	30 949 944	28,68	0,04
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	13 252 000	7 497 300	5 754 700	43,43	0,01
83 Ministère des Mines et de la Géologie	362 893 000	358 980 440	3 912 560	1,08	0,00
84	15 451 135	12 882 548	2 568 587	16,62	0,00
60 Charges non réparties	7 994 953	-	7 994 953	100,00	0,01
Total Titre 6	445 395 899 753	386 838 213 291	58 557 686 462	13,15	73,05
21 Présidence de la République	14 181 478 948	13 809 418 948	372 060 000	2,62	0,46
22 Assemblée nationale	4 150 551 759	3 950 551 759	200 000 000	4,82	0,25
27 Cour suprême	171 383 000	75 000 000	96 383 000	56,24	0,12
28 Cour des Comptes	650 000 000	250 000 000	400 000 000	61,54	0,50
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	1 000 000 000	750 000 000	250 000 000	25,00	0,31

32 Ministère des Forces armées	26 288 000 000	25 838 000 000	450 000 000	1,71	0,56
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	19 579 449 200	18 177 449 200	1 402 000 000	7,16	1,75
34 Ministère de la Justice	1 500 000 000	1 000 000 000	500 000 000	33,33	0,62
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	957 200 000	844 000 000	113 200 000	11,83	0,14
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	10 025 727 673	9 770 727 673	255 000 000	2,54	0,32
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	103 965 663 000	93 471 576 000	10 494 087 000	10,09	13,09
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	55 573 549 661	43 035 489 053	12 538 060 608	22,56	15,64
44 Ministère du pétrole et des Energies	23 177 279 460	16 449 426 174	6 727 853 286	29,03	8,39
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	1 016 200 000	574 500 000	441 700 000	43,47	0,55
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	17 452 449 000	9 844 684 803	7 607 764 197	43,59	9,49
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	2 419 000 000	2 325 000 000	94 000 000	3,89	0,12
49 Ministère du Tourisme	2 808 875 000	2 368 875 000	440 000 000	15,66	0,55
50 Ministère de l'Education nationale	3 312 708 125	2 945 416 500	367 291 625	11,09	0,46
52 Ministère des Sports	1 025 000 000	925 000 000	100 000 000	9,76	0,12
53 Ministère de la Culture	5 401 270 000	5 151 270 000	250 000 000	4,63	0,31
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	4 740 158 554	4 389 524 960	350 633 594	7,40	0,44
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	620 012 500	548 175 000	71 837 500	11,59	0,09
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	1 792 912 500	1 340 362 500	452 550 000	25,24	0,56
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	1 676 250 000	1 336 250 000	340 000 000	20,28	0,42
61	979 700 000	757 000 000	222 700 000	22,73	0,28
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	4 156 608 000	3 500 808 000	655 800 000	15,78	0,82
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	1 307 600 000	601 900 000	705 700 000	53,97	0,88
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	46 148 076 520	39 723 885 194	6 424 191 326	13,92	8,01
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	18 856 734 330	16 756 664 591	2 100 069 739	11,14	2,62
75 Ministère de l'Enseignement superieur, de la recherche et de l'innovation	22 404 122 110	22 054 122 110	350 000 000	1,56	0,44
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	300 000 000	125 000 000	175 000 000	58,33	0,22
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	4 289 500 000	1 539 500 000	2 750 000 000	64,11	3,43
83 Ministère des Mines et de la Géologie	427 000 000	337 000 000	90 000 000	21,08	0,11
84 Ministère	43 041 440 413	42 271 635 826	769 804 587	1,79	0,96
Total général	530 908 664 895	450 747 469 383	80 161 195 512	15,10	100

Source : PLR 2019

Nature des opérations	Prévisions LFI	Prévisions LFR1	Prévisions LFR2	Opérations effectives
I - BUDGET GENERAL				
I. RECETTES TOTALES	3 005,59	2 892,82	2 896,93	2 908,72
I.1. RECETTES INTERNES	2 721,42	2 621,42	2 625,53	2 532,57
Recettes fiscales	2 534,00	2 434,00	2 435,86	2 358,14
Recettes non fiscales	123,44	123,44	125,69	115,92
Recettes exceptionnelles	60,98	60,98	60,98	58,37
Remboursements des prêts rétrocédés	3,00	3,00	3,00	0,14
I.2. RECETTES EXTERNES	284,17	271,40	271,40	376,15
Dons programmes	44,17	31,40	31,40	168,28
Dons en capital	240,00	240,00	240,00	207,87
2. DEPENSES TOTALES	3 347,64	3 262,70	3 366,81	3 495,74
2.1. DEPENSES ORDINAIRES	1 913,48	1 928,52	2 055,97	2 107,40
Titre 1 Charges financières de la dette	273,19	273,19	273,19	272,20
Titre 2 Personnel	743,41	743,41	744,06	744,96
Titre 3 Fonctionnement	314,65	305,80	296,52	384,83
Titre 4 Transferts courants	582,23	606,12	742,20	705,41
2.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 434,16	1 334,18	1 310,84	1 388,34
2.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes	643,30	693,32	669,98	626,03
Titre 5 Dépenses exécutées par l'Etat	86,31	72,35	72,96	62,45
Titre 6 Transfert en Capital	556,99	620,97	597,02	563,58
2.2.2. Dépenses en investissement sur ressources externes	790,86	640,86	640,86	762,31
Titre 5 sur emprunts	550,86	400,86	400,86	554,44
Titre 5 sur subventions	240,00	240,00	240,00	207,87
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE (Déficit budgétaire)	-342,05	-369,88	-469,88	-587,02
II. OPERATIONS DE TRESORERIE				
1. Ressources de trésorerie	932,03	959,86	1 059,86	1 099,52
Emission de bon du Trésor	0,00	0,00		
Emprunts programme	65,00	294,90	294,90	125,29
Emprunts projets	550,86	400,86	400,86	554,44
Autres emprunts	316,17	264,10	364,10	419,79
2. Charges de trésorerie	589,98	589,98	589,98	535,62
Amortissement de la dette	589,98	589,98	589,98	535,62
SOLDE FINANCIER	342,05	369,88	469,88	563,90
III. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
1. Ressources CST	134,15	135,95	135,95	138,95
2. Charges CST	134,15	135,95	135,95	110,23
SOLDE CST	0,00	0,00	0,00	28,72
SOLDE GLOBALE (I + II + III)	0,00	0,00	0,00	5,60